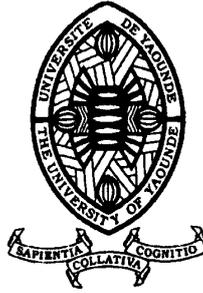


REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

UNIVERSITE DE YAOUNDE I
ECOLE NORMALE SUPERIEURE
DEPARTEMENT DE PHILOSOPHIE



REPUBLIC OF CAMEROUN

Peace – Work – Fatherland

UNIVERSITY OF YAOUNDE I
HIGHER TEACHER TRAINING COLLEGE
DEPARTMENT OF PHILOSOPHY

LA THEORIE DES REVOLUTIONS DANS LA POLITIQUE D'ARISTOTE

Mémoire présenté en vue de l'obtention du Diplôme de Professeur des
Enseignements
Secondaires deuxième grade (DIPES II)

Par :

KAMENI HUGUES MARTIAL
Licencié en Philosophie

Sous la direction
MBELE Charles Romain
Professeur

Année Académique
2015-2016





AVERTISSEMENT

Ce document est le fruit d'un long travail approuvé par le jury de soutenance et mis à disposition de l'ensemble de la communauté universitaire de Yaoundé I. Il est soumis à la propriété intellectuelle de l'auteur. Ceci implique une obligation de citation et de référencement lors de l'utilisation de ce document.

D'autre part, toute contrefaçon, plagiat, reproduction illicite encourt une poursuite pénale.

Contact : biblio.centrale.uyi@gmail.com

WARNING

This document is the fruit of an intense hard work defended and accepted before a jury and made available to the entire University of Yaounde I community. All intellectual property rights are reserved to the author. This implies proper citation and referencing when using this document.

On the other hand, any unlawful act, plagiarism, unauthorized duplication will lead to Penal pursuits.

Contact: biblio.centrale.uyi@gmail.com

A

L'association Valentin Haüy (AVH)

REMERCIEMENTS

Nous remercions le professeur Charles Romain MBELE, qui a bien voulu diriger le présent travail.

Nous remercions également tous les enseignants de l'Ecole normale pour la formation qu'ils nous ont donnée.

Nous exprimons aussi notre profonde gratitude à l'endroit des camarades de promotion qui nous ont aidé à effectuer des recherches pour la réalisation de ce mémoire.

Notre reconnaissance va aussi à l'égard de Dr. Henri Bayemi, Madame Madeleine Homté, Madame Clotilde Siebatcheu, des frères et amis Jacob Deffo, Gabriel Foyang, Edward Djomtcheu, Vanessa Goueko, Jutaud Leutchoko, Fany, Sipora Guepi, pour leurs encouragements, leurs précieux conseils et leurs soutiens multiformes. ,

RESUME

La théorie péripatéticienne des révolutions plonge au cœur du débat sur les conditions de stabilité au sein des Etats. Un fait ingagnable est que toutes les formes de régimes politiques : royauté, aristocratie, république, tyrannie, oligarchie et démagogie font face à des risques permanents de déstabilisation. L'auteur de La Politique a examiné avec minutie les différents facteurs qui sont à l'origine des révolutions dans les Etats. Ces causes sont à répartir en deux lots : les causes d'ordre général et celles qui sont propres à chaque régime. S'agissant des causes de premier ordre, on peut en distinguer : l'ambition des richesses et des honneurs, l'insulte, le mépris, la peur, l'accroissement disproportionné de certaines couches sociales. Les causes de deuxième catégorie, sont encore divisées en deux groupes : Aristote distingue d'abord les facteurs de révolutions propres aux régimes républicains. Ici, nous avons noté que la chute des régimes démocratiques est surtout due à la turbulence des démagogues ; celle des oligarchies à la division des oligarques entre eux ; celle des aristocraties, au nombre trop restreint de leurs membres, à l'infraction du droit constitutionnel. La ruine des Etats monarchiques est quant à elle, provoquée par l'arrogance du tyran à l'égard des sujets, de la haine, du mépris de ces derniers à l'égard du premier. Le renversement du roi est surtout dû au caractère despotique et héréditaire du pouvoir royal. Ces facteurs de révolution, sont loin de constituer une fatalité. Car Aristote propose à tous les régimes, sans exception, des moyens de leur conservation. En ce sens, les Etats démocratiques, aristocratiques et oligarchiques se stabilisent par le respect de la loi, la courte durée aux fonctions, l'intégrité des fonctionnaires, le soin accordé à l'éducation des citoyens. Les Etats monarchiques doivent leur salut surtout à la modération des rois, à la conduite vertueuse des tyrans. Aristote se présente avec sa théorie sur les révolutions comme un véritable guide au secours des gouvernements. C'est pourquoi l'appropriation de sa réflexion par les citoyens du monde aujourd'hui pourrait permettre à juguler des crises et des dissensions au sein des Etats, pour un bien-être collectif.

ABSTRACT

The aristotelician theory of revolutions, steps into the debate on conditions of stability within States. An undeniable fact is that all the political systems: monarchy, aristocracy, republic, tyranny, oligarchy and demagogy face permanent risk of destabilization. The authors of politic closely examined the different factors from which originate revolutions in State. The causes can be shared into two parts: general causes and those which are proper to each regime. As far as the causes from the first order are concerned, one can be distinguish: the ambition of rich and honor, insult; contempt, fear, the disproportionate increase of few social levels. The second category of causes is also divided into two groups: Aristtotle distinguish first of all the factors of revolution. Peculiar to republican regime. At this level, we have notice that the fall of democratic regime is especially due to the turbulence of demagogic; the oligarchy one to the division of oligarchic among themselves; the aristocratic; to the limited number of their members, to the breach of constitutional law. The ruin of monarchical States is proved by the arrogance of the tyrant towards his subjects, of hatred, of the contempt of the latter towards the former. The overthrow of the king is mostly due to the despotic and hereditary character of the royal power. These factors of revolution are far from being a fatality. Because Aristotle suggest to all the regimes, without exception, the means of their preservation. In the sense that, Democratic, aristocratic and oligarchic state stabilize through the respect of the law, short stay in post, the integrity of civil servants, the value attached to the education of citizens. Monarchical states own their salvation mostly to the moderation of kings, to the virtuous behavior of tyrants. Aristotle presents himself with his theory on revolutions as a real guide to the rescue of governments. That is why the appropriation of his reflection by citizens of the world today could permit to halt crises and dissensions within States for collective well-being.

INTRODUCTION GENERALE

L'humanité connaît dans son existence, de nombreuses crises occasionnées tant par les catastrophes naturelles que par les actions humaines. Si les crises de premier ordre ont causé à l'homme des préjudices non moins importants, il est indéniable que ceux causés par les secondes, s'avèrent encore plus importants. En effet, les hommes ont connu dans leur vie et connaissent même aujourd'hui, des crises de famine, des maladies, des inondations, des séismes qui sont de nature à porter atteinte au mieux-être légitime des populations. Ce constat, nul ne peut le nier. Mais les discordes entre les hommes, pour le rappeler, commettent plus de torts à l'humain. Ainsi, il serait fastidieux d'évaluer les dommages qu'engendrent les guerres de divers ordres : les guerres religieuses, les guerres civiles, les conflits entre nations qui ont marqué et continuent à jalonner le cours de l'histoire. Le terrorisme qui a cours de nos jours dans divers Etats, et constitue une véritable menace pour l'ordre dans le monde, en général, s'inscrit dans la mouvance de ces guerres. Si celles-ci, c'est-à-dire les affrontements armés, constituent le niveau ultime des tensions, il importe de signaler qu'au quotidien, on vit à une échelle plus inférieure, des scènes de violence qui brisent la tranquillité sociale. Ces scènes sont d'une extension telle qu'aucun pays ne peut penser être à l'abri des désordres historiques. Ainsi, les grèves des syndicats, les émeutes contre les pratiques policières observées par-ci, la contestation des élections, les protestations contre le changement des constitutions, les coups d'Etats organisés par-là, sont bel et bien le signe de malaise et de discordes civiles. Si certaines de ces dissensions sont maîtrisées par les dirigeants en place, d'autres sont à l'origine de leur chute, non sans plonger parfois le pays dans un état de chaos. Cette situation que nous vivons encore dans certains Etats aujourd'hui, a été vécue par de nombreuses cités antiques. Le climat relativement serein dans bien des Etats de nos jours, ne devrait pas empêcher les gouvernants de poursuivre l'effort de pacification sociale.

C'est fort de ce constat qu'Aristote, nanti d'une expérience aussi riche que variée au sujet des régimes politiques et des constitutions en vigueur dans les cités de la Grèce antique, a écrit *La politique*. Dans cette œuvre, le Stagirite entreprend de déterminer le fondement de l'Etat et du lien social, de passer en revue les théories politiques et les constitutions antérieures, avant d'élaborer lui-même par la suite une théorie des gouvernements, suivie par la théorie des trois pouvoirs, condition de la bonne gestion des régimes. La stabilité n'étant pas toujours un acquis dans les Etats, il termine son œuvre par une réflexion à ce sujet. Cette réflexion est qualifiée de « théorie des révolutions ».

Terme d'origine astronomique, la « révolution » dérive du mot latin « *revolutio* », et signifie « déroulement ». C'est à proprement parler, le cycle, le mouvement naturel des planètes. Ainsi, la rotation de la terre autour du soleil est appelée révolution.

A l'opposé de cet usage astronomique, selon Véronique Le Ru, « *le terme de « révolution » revêt le sens de rupture, de bouleversement, de renversement, d'agitation, de fermentation, d'ébullition, d'effervescence ou d'insurrection¹.* » Dans le cadre politique, la révolution renvoie au bouleversement, au changement brusque et parfois violent et profond des structures politiques et institutionnelles d'Etat. Dans ce sens, pour Véronique Le Ru, le terme désigne encore « *l'ensemble des événements historiques qui ont lieu dans une communauté importante (nationale, en général), lorsqu'une partie du groupe en insurrection réussit à prendre le pouvoir et que des changements profonds (politiques, économiques et sociaux) se produisent dans l'Etat et dans la société civile.²* » Mais cet usage politique du terme est tardif selon bon nombre d'historiens, à l'instar de Gérard Raullet et de Véronique Le Ru. Car selon eux ce n'est qu'à partir du dix-septième siècle avec les événements survenus en Angleterre, puis au dix-huitième siècle avec La Déclaration d'indépendance des Etats-Unis d'Amérique et la déclaration des droits de l'homme en France que le mot « révolution » trouve son véritable sens en politique.

Cette remarque sur l'usage tardif du concept de révolution en politique nous semble paradoxale. Car Aristote, depuis l'Antiquité y avait consacré déjà une théorie dans son œuvre *La politique*. Que cette réflexion dont la pertinence nous est signalée par l'auteur de la préface, soit méconnue, nous surprend grandement. Mais une chose est sûre, c'est que bien avant les événements politiques survenus au dix-septième siècle en Angleterre et au dix-huitième siècle aux Etats-Unis d'Amérique et en France, la réflexion sur les révolutions en politique avait été bel et bien menée par Aristote. Le Stagirite entendait par ce concept deux idées alternatives : la révolution renvoie soit à un changement institutionnel, c'est-à-dire au plan constitutionnel ; soit le changement d'une catégorie de dirigeants au pouvoir pour y substituer une autre. Ces deux procédés révolutionnaires sont mentionnés comme suit par l'auteur :

« Tantôt elles s'attaquent au principe même du gouvernement, afin de remplacer la constitution existante par une autre, [...], Tantôt la révolution, au lieu de s'attaquer à la constitution en vigueur, la garde telle qu'elle la

¹ M. BLAY (Dir.), *Grand dictionnaire de philosophie*, Paris, Editions Larousse, 2003, p. 1307.

² *Ibid.*

trouve ; mais les vainqueurs prétendent gouverner personnellement, en observant cette constitution³. »

Ainsi, à côté des grandes révolutions qu'a connues l'histoire humaine, les coups d'Etats, les grandes réformes constitutionnelles, sont à ranger selon Aristote dans la catégorie des révolutions. La question de l'opportunité d'une telle réflexion à l'époque d'Aristote, si elle s'est posée, n'est cependant pas sans réponse.

En effet, depuis l'époque antique, se pose le problème des conditions de possibilité de stabilité au sein des régimes. Pour Aristote, la stabilité des régimes politiques dépend de la maîtrise des facteurs de leur ruine, afin d'y trouver des moyens idoines pour leur survie. L'entreprise du Stagirite avait consisté en effet à étudier les causes de bouleversements dans les Etats et à examiner par la suite les moyens de conservation de ces derniers. C'est en ces termes que le Stagirite annonce son projet au début du livre huitième de sa *Politique* :

« Pour faire suite à tout ce qui précède, nous allons étudier, d'une part, le nombre et la nature des causes qui amènent les révolutions dans les Etats, les caractères qu'elles prennent selon les constitutions, et les relations qu'ont le plus ordinairement les principes qu'elles quittent avec ceux qu'elles adoptent ; d'autre part, nous rechercherons quels sont pour les Etats en général, et pour chaque Etat en particulier, les moyens de conservations ; et enfin nous rechercherons quelles sont les ressources spéciales de chacun d'eux⁴. »

Aristote, après avoir étudié tour à tour divers régimes démocratiques, oligarchiques, aristocratiques, monarchiques, note que les causes de leur chute sont de divers ordres, variant parfois selon les Etats. Les causes recensées, vont de l'ambition des richesses, au mépris et à l'insulte des gouvernants à l'égard des gouvernés, en passant par l'accroissement disproportionné au sein de la population. Ces causes, une fois présentées, l'auteur s'emploie à proposer des moyens à adopter en vue de leur prévention.

Il est vrai qu'il a élaboré sa théorie en s'appuyant sur les faits de bouleversements qui ont eu lieu dans les différentes cités, notamment dans la Grèce antique. Mais les diverses causes de déstabilisation de régimes que le Stagirite a révélées, les remèdes qu'il prescrit aux gouvernants pour la stabilité de leur pouvoir, ne sont pas seulement pertinents pour les Etats de l'Antiquité, mais demeurent pertinents même jusqu'à ce jour. C'est dans ce sens que l'auteur de la préface recommande à tout éventuel chercheur qui s'intéresse à la question des

³ ARISTOTE, *La politique*, traduction de J. Barthélémy Saint-Hilaire, 3^e édition, revue et corrigée, Paris, Librairie philosophique de Ladrangue, 1874, VIII, 1, §4.

⁴ *Ibid.*, VIII, 1, §1.

révolutions, l'œuvre d'Aristote : « *l'école péripatéticienne est la seule où puisse étudier quiconque veut embrasser d'un regard général les causes et les remèdes des révolutions*⁵. » Par ces propos du préfacier, il va sans dire que la théorie aristotélicienne des révolutions reste une référence.

La stabilité au sein des Etats passe inéluctablement par l'application de la justice sociale. Telle est la thèse d'Aristote au sujet des révolutions. Cette justice ne peut être possible, selon l'auteur, que par le respect strict de la loi, la courte durée aux fonctions, l'intégrité des fonctionnaires, un grand soin accordé à l'éducation, la modération des rois, la bonne conduite des tyrans. On le voit, la réflexion aristotélicienne sur les révolutions n'est en fin de compte qu'une somme de recettes aux hommes politiques pour assurer la préservation de leurs régimes tout en assurant le bien-être collectif.

Quel est dès lors l'intérêt à s'appropriier aujourd'hui la réflexion du Stagirite pour les gouvernants ? Autrement dit, en quel sens les recettes de l'école péripatéticienne sont-elles utiles pour assurer la stabilité au sein des Etats aujourd'hui ? Aristote ne serait-il pas par sa théorie sur les révolutions, un conseiller politique avisé ? C'est à l'examen de cette problématique qu'est consacrée la réflexion qui va suivre. Elle s'articulera autour de trois axes majeurs. Le premier point consistera à analyser la nature des gouvernements nécessitant dans un premier moment, de marquer un arrêt sur les gouvernements purs, en second lieu, nous examinerons les gouvernements déviants. Le deuxième axe majeur sera consacré à l'analyse des facteurs de bouleversements des gouvernements et des moyens de leur stabilité. Nous scruterons dans un troisième moment de ce travail les enjeux philosophiques et politiques de la pensée du stagirite.

⁵ *Ibid.*, préface.

**PREMIERE PARTIE : DE LA NATURE DES
GOUVERNEMENTS**

INTRODUCTION PARTIELLE

La thématique de la révolution occupe une place de choix dans les écrits politiques d'Aristote. Dans son exposé sur l'organisation de la Cité, il indique l'impact que les révolutions peuvent avoir sur les gouvernements. C'est la raison pour laquelle, nous avons intitulé la première partie de notre travail, véritable propédeutique à notre réflexion : de la nature des gouvernements. Pour la rendre plus intelligible, il sera question dans un premier chapitre, d'exposer les différentes formes de gouvernements purs que distingue notre auteur. Dans le second chapitre, il sera question pour nous de présenter les différents gouvernements corrompus ou déviants.

CHAPITRE I : LES GOUVERNEMENTS PURS

Dans son entreprise de théorisation de la révolution dont l'essentiel sera fait dans la deuxième partie de notre travail, Aristote commence par préciser la nature des différents gouvernements ou des différentes constitutions qui peuvent animer la vie politique d'une population ou d'un peuple. Car pour lui, on ne saurait parler d'une société sans constitution ou gouvernement. Comme tel, notre auteur catalogue les gouvernements selon leur nature ; la nature étant ce qui fait l'essence, la particularité d'une chose. Ainsi distingue-t-il des gouvernements purs qui poursuivent une fin cadrant avec les aspirations et les volontés du peuple ; et les gouvernements déviés ou corrompus qui poursuivent une tout autre fin, ne coïncidant pas, comme leur nom l'indique, avec les attentes de la communauté. La nature de ces gouvernements repose aussi sur des impératifs d'ordre numérique. A ce propos, Aristote précise que :

« le gouvernement et la constitution étant choses identiques, et le gouvernement étant le maître suprême de la cité, il faut absolument que ce maître soit, ou un seul individu, ou une minorité, ou enfin la masse des citoyens. Quand le maître unique, ou la minorité, ou la majorité gouvernent dans l'intérêt général, la constitution est nécessairement pure ; quand ils gouvernent dans leur propre intérêt, soit dans l'intérêt d'un seul, soit dans l'intérêt de la minorité, soit de la foule, la constitution est déviée de son but, puisque de deux choses l'une : ou les membres de l'association ne sont pas vraiment citoyens, ou, s'ils le sont, ils doivent avoir leur part de l'avantage commun⁶. »

Cette pensée d'Aristote est on ne peut plus claire sur la nature des différents gouvernements, à savoir ceux purs et ceux corrompus. Mais ce qu'elle ne précise pas concrètement, afin de lever toute équivoque, c'est l'identité des gouvernements bénéficiant du sceau de la pureté, et ceux frappés de corruption. Dans une suite logique, on peut légitimement se poser la question de savoir quels sont d'après notre auteur, les gouvernements purs et ceux corrompus ?

Pour Aristote, précisons-le d'entrée de jeu, avant toute analyse, ce qui fait la particularité des gouvernements purs, c'est l'adéquation ou la correspondance qui doit se construire entre les gouvernants, les citoyens et l'intérêt général. C'est cet intérêt général qui

⁶*Ibid.*, III, 5, § 1.

représente quelque peu ici, la condition sans laquelle on ne parlerait de gouvernements purs. Un gouvernement pur est donc celui qui œuvre et s'affaire pour l'intérêt général. Ainsi en fonction du facteur nombre, notre auteur distingue trois formes de gouvernements purs. Nous les présenterons en sacrifiant à un ordre ascendant qui tienne compte du nombre de gouvernants.

I-1 La royauté

« *Quand la monarchie ou gouvernement d'un seul a pour objet l'intérêt général, on le nomme vulgairement royauté*⁷. » Cette par cette formulation qui ne manque pas de frapper l'attention du lecteur qu'Aristote inaugure la définition de la royauté, et en précise donc la nature. Elle est une forme de monarchie, monarchie au sens grec de « monos » et de « archè » qui traduisent l'idée du commandement d'un seul, c'est-à-dire le roi. La particularité de la royauté selon Aristote est que le roi se distingue des autres par la possession d'une vertu qui soit supérieure. « *Une vertu supérieure peut être le partage d'un individu*⁸. » Ce n'est donc pas par le coup du sort ou de la fortune qu'on est fait roi, mais par le concours d'une détermination particulière : la vertu. Un roi, en vue, de la recherche de l'intérêt général, doit incarner un certain nombre de vertus notamment, celles morales et intellectuelles qui soient de nature à orienter son action politique vers le bien. La royauté ne s'accommode donc pas aux appétits d'ordre personnel. Il convient tout de même d'apporter une précision qui, pour notre auteur, vaut la peine d'être faite. Si le roi doit incarner une vertu supérieure comme les autres gouvernants des autres formes de gouvernements purs, celle liée aux impératifs inhérents à la guerre, ne lui est pas, ou ne leur sont pas fondamentale. Car selon notre auteur : « *la vertu guerrière, (...) se manifeste surtout dans les masses. La preuve, c'est que, dans le gouvernement de la majorité, la partie la plus puissante de l'Etat est la partie guerrière ; et tous ceux qui ont des armes y sont citoyens*⁹. » Ainsi pour le fondateur du Lycée, le roi n'est pas astreint à développer des vertus populaires comme celle de la guerre. La royauté est donc enfin de compte un gouvernement d'excellence, car elle promeut des hommes vertueux dont la préoccupation fondamentale est de rechercher le bien de tous.

⁷*Ibid.*, III, 5, §2.

⁸*Ibid.*, III, 5, §3.

⁹*Ibid.*

Ce qu'il convient de retenir c'est que la monarchie ou gouvernement royal est le commandement d'un seul dont l'autorité ne repose pas sur des lois qui sont faites, pouvant être défaites et refaites à la guise du roi ou à ses aspirations, mais dans la stricte réalisation du bonheur des citoyens, réalisation du bonheur des citoyens qui passe inévitablement par la pratique et le respect de la justice, qui est elle-même, une vertu fondamentale et le gage d'une vie harmonieuse en société. Si l'argumentation sus-développée, fait de la royauté un gouvernement pur, n'a-t-on de gouvernement pur que celui mettant en relief un seul gouvernant ?

I-2 L'aristocratie

Selon son étymologie grecque d' « aristos » et de « cratos » désignant respectivement « meilleur » et « commandement », l'aristocratie n'est rien d'autre qu'une forme de gouvernement qui promeut les meilleurs, et en est constituée. Contrairement à la royauté qui est le gouvernement d'un seul, elle admet l'alternative d'un effectif qui intègre un capital humain plus important. Ce n'est pas le gouvernement d'un meilleur, mais des meilleurs. Il est à noter que l'ascendance sociale de ces derniers ne tient pas à leur avoir, mais plus encore à leur être qui témoigne de leur valeur intrinsèque. Car on n'est pas forcément meilleur parce qu'on a une propriété prospère et abondante. Pour Aristote, on est meilleur parce qu'on est supérieur aux autres en vertu, et parce qu'on ne s'intéresse guère aux moyens, mais aux fins ou à la finalité qui, soit dit en passant, est l'un des critères de légitimité, sans lequel, on ne parlerait d'un gouvernement pur. Pour consolider cette opinion, notre auteur ne manque pas de le signifier en des termes bien modestes, mais chargés d'une forte répercussion épistémologique : « *quand (...) la minorité gouverne dans l'intérêt général, la constitution est nécessairement pur*¹⁰. » Tout comme la royauté, ce qui fonde l'aristocratie et lui imprime son caractère de pureté, c'est bien entendu la recherche et la conquête de l'intérêt général. Les aristocrates qui sont les meilleurs parmi les égaux, doivent manifester le sens de l'intérêt général puisqu'il y va de leur nature, sinon cela relèverait d'un abus de langage d'en parler. Pour Aristote, l'aristocratie, bien que différente sous une condition de la royauté, doit poursuivre la même finalité. « *Avec la même condition, le gouvernement de la minorité, pourvu qu'elle ne soit pas réduite à un seul individu, c'est l'aristocratie, ainsi nommée, soit parce que le pouvoir est aux mains des gens honnêtes, soit parce que le pouvoir n'a d'autre*

¹⁰Ibid., III, 5, §1.

*objet que le plus grand bien de l'Etat et des associés*¹¹. » L'analyse que nous propose l'auteur de La politique dans ce passage, a l'heureuse incidence de délimiter clairement la nature de l'aristocratie, en définissant ses conditions de possibilité dont l'une repose essentiellement sur son but. L'aristocratie est donc le gouvernement des meilleurs, meilleurs non pas en terme de richesses matérielles, mais en terme de richesses spirituelles et anthropologiques. C'est la raison sans doute pour laquelle, notre auteur estime fort opportunément qu' « *une vertu supérieure peut être le partage (...) d'une minorité*¹². »

Ce qu'il faut garder en esprit de l'aristocratie chez Aristote, est qu'elle est une forme de gouvernement reposant sur un capital humain plus important que la royauté. Elle prône l'élitisme qui n'est rien d'autre que l'attitude qui consiste à favoriser la formation d'une élite et son accession des individus jugés comme étant les meilleurs aux postes de responsabilité. Mais précisons que chez lui, l'aristocratie ne réfère pas nécessairement à un privilège de naissance, mais désigne les meilleurs au sens du mérite personnel. C'est dire qu'on est meilleur, ou qu'on ne le devient que par l'exercice au quotidien de la vertu. Car si on ne naît pas vertueux, bien qu'on naisse avec des prédispositions à la vertu, on ne le devient qu'au fil du temps par la pratique constante de celle-ci. C'est pourquoi les gouvernants doivent être élus en fonction de leur excellence politique. C'est dans ce sens que Pellegrin a su dire : « *toutes les prétentions formulées au nom d'un autre critère (richesse, naissance, liberté) sont, comme telles disqualifiées, et renvoyées dos à dos*¹³. » C'est donc l'excellence liée à l'agir politique qui est le seul gage d'élection aux fonctions de gouvernant dans l'aristocratie. Ainsi, si l'aristocratie est le gouvernement d'une minorité constituée de meilleurs, et que la finalité qu'elle poursuit est le bonheur des citoyens ou l'intérêt général, qu'en est-il de la république ou du gouvernement constitutionnel ?

I-3 La république ou gouvernement constitutionnel

A la différence de l'aristocratie dont nous venons de présenter l'économie, la république ou gouvernement constitutionnel est une forme de gouvernement où le pouvoir est détenu par la majorité, et dont la finalité ne s'écarte ou ne se distance de celle de la royauté, et de l'aristocratie, finalité qui n'est rien d'autre que la recherche de l'intérêt général. Et Aristote

¹¹ *Ibid.*, III, 5, §2.

¹² *Ibid.*, III, 5, §3.

¹³ *Id.*, *Les politiques*, traduction et présentation par Pierre Pellegrin, 2^e édition revue et corrigée, Paris, GF-Flammarion 1993, introduction.

en apporte un éclaircis d'une éminente valeur à ce sujet quand il déclare : « *enfin, quand la majorité gouverne dans le sens de l'intérêt général, le gouvernement reçoit comme dénomination spéciale la dénomination générique de tous les gouvernements, et se nomme république*¹⁴. » Cette forme de gouvernement repose sur la constitution qui a la particularité de prescrire, de donner licence et d'interdire. L'autorité n'est détenue ni par un individu, ni par la minorité, mais par la majorité dont le cadre de légitimité de l'exercice du pouvoir est la constitution, véritable loi fondamentale. Ici les citoyens agissent pour la réalisation du bien de la communauté. Chacun répond des choses publiques et s'en occupe sous le mandat de la loi. C'est pourquoi on parle à juste titre de république qui n'est rien d'autre, selon son étymologie latine de « res » et « publica » que les affaires publiques. Ainsi, dans la république, si chaque citoyen exerce sa volonté, par le truchement de représentants, agissant d'une manière légitime, à son nom, il est tenu en retour de prendre soin des affaires publiques. La république est donc un des gouvernements où les citoyens ont conscience des enjeux qui garantissent la vie de la cité. Ainsi développent-ils des vertus nécessaires à l'atteinte des objectifs intrinsèques à sa réalisation. Dans une république, les acteurs politiques se doivent d'être vertueux afin de promouvoir une conjoncture qui soit de nature à faire prospérer l'intérêt général et le bonheur de tous les membres de la communauté. Car il y va de la nature de l'Etat, qui est la communauté au-dessus de toutes les autres communautés. Car

« Tout Etat est évidemment une association ; et toute association ne se forme qu'en vue de quelque bien, puisque les hommes, quels qu'ils soient, ne font jamais rien qu'en vue de ce qui leur paraît être bon. Evidemment toutes les associations visent un bien d'une certaine espèce, et le plus important de tous les biens doit être l'objet de la plus importante des associations, de celle qui renferme toutes les autres ; et celles-là, on la nomme précisément Etat et association politique¹⁵. »

Cette pensée d'Aristote, bien que considérable par son extension, catégorise les biens en fonction de l'importance des associations. Et le bien le plus grand devant être recherché, est le bonheur de tous les citoyens, mission et finalité de la plus importante association qui est l'Etat. Dans une république, les citoyens doivent suivre et poursuivre les objectifs qui sont assignés à un Etat. Et cela ne peut se concrétiser que par la pratique au quotidien de la vertu et le respect de la loi qui constitue parallèlement l'instrument devant conduire l'homme, et la garantie nécessaire de sa sociabilité dans la mesure où, « *si l'homme, parvenu à toutes sa perfection, est le premier des animaux, il en est bien aussi le dernier quand il vit sans lois et*

¹⁴Ibid., III, 5, §2.

¹⁵Ibid., III, 1, §1.

sans justice. (...) L'homme a reçu de la nature de la sagesse et de la vertu, qu'il doit surtout employer contre ses passions mauvaises. Sans la vertu, c'est l'être le plus pervers et le plus féroce¹⁶. »

Cette analyse du Stagirite nous permet de conclure en fin de compte, sans se surcharger encore de détails, que ce qui fait la pureté de la royauté, de l'aristocratie et de la république, c'est la droite intention que les gouvernants doivent manifester dans la réalisation de la finalité d'une association politique : le bonheur des citoyens. Et le bonheur de ces citoyens ne peut être atteint que par l'intermédiaire des grandes âmes ou de personnes prêchant par l'exemplarité et la vertu, qui roi, qui aristocrates et qui républicains ayant le sens de l'intérêt général. Car c'est ce dernier qui constitue l'un des fondamentaux des gouvernements purs ou droits. Ceci étant, qu'est-ce qui caractérise les autres formes de gouvernements si tant est que pour les premières, c'est essentiellement l'intérêt général qui est mis en exergue ?

¹⁶*Ibid.*, I, 2, §13.

CHAPITRE II : LES GOUVERNEMENTS CORROMPUS

Si Aristote distingue comme nous l'avons vu au chapitre précédent, des gouvernements purs, à l'opposé de ces derniers, existent des gouvernements corrompus ou déviés. Ces formes de gouvernement sont déviées ou corrompues, au motif que les gouvernants de ces dernières, ne recherchent pas, par l'exercice du pouvoir qu'ils incarnent l'intérêt général ou le bonheur de la communauté, mais le leur propre. Et notre auteur le signifie en ces termes :

« Quand ils gouvernent dans leur propre intérêt, soit dans l'intérêt d'un seul, soit dans l'intérêt de la minorité, soit dans l'intérêt de la foule, la constitution est déviée de son but, puisque de deux choses l'une : ou les membres de l'association ne sont pas vraiment citoyens ; ou, s'ils le sont, ils doivent avoir leur part de l'avantage commun¹⁷. »

Bien que générant une incommodité méthodologique à cause de sa reprise, cette déclaration d'Aristote est encore bienvenue dans la mesure où elle nous permet de préciser la nature des gouvernements corrompus, dont nous déterminerons avec précision l'identité.

II-1 La tyrannie

Sacrifiant aux exigences du procédé que nous avons mis en exergue dans la section précédente, nous irons par ordre croissant en fonction du facteur numérique. Nous commencerons donc par la tyrannie, qui est forme de monarchie, c'est-à-dire une royauté déviée. C'est qui est dit de la royauté d'une part, l'est de la tyrannie d'autre part, dans un rapport d'opposition. C'est la raison pour laquelle notre auteur estime que *« la tyrannie est une monarchie qui n'a pour objet que l'intérêt personnel du monarque¹⁸. »* Le tyran apparaît donc comme un personnage politique dépossédé et pauvre en ce qui est de la vertu et toutes les autres valeurs nécessaires à conduire la vie d'une cité vers le bien. C'est un homme qui se nourrit d'opinion, qui a une conception vulgaire et étriquée de la vertu, fondamentalement de celle de la justice. Il dirige sans concession aucune aux autres, gouvernant seul, *« régnant en maître sur l'association politique¹⁹. »* C'est dire que la tyrannie est une forme de

¹⁷*Ibid.*, III, 5, §1.

¹⁸*Ibid.*, III, 5, §4.

¹⁹*Ibid.*, III, 5, §5

gouvernement dictatorial où, le gouvernant fait, défait et refait les lois selon qu'elles lui sont favorables. Elle transmute l'intérêt général en intérêt particulier. Elle est donc au bout du compte, le gouvernement d'un seul, recherchant son strict intérêt. La tyrannie se situe aux antipodes de la royauté.

II-2 L'oligarchie

De son étymologie grecque « oligos » et « archè », l'oligarchie n'est rien d'autre que le gouvernement de la minorité au sens où « oligos », traduit l'idée de ce qui n'est pas beaucoup. C'est la forme déviée de l'aristocratie. La particularité de l'oligarchie est que les gouvernants se distinguent et s'identifient à leur avoir et non à leur être. Pour faire partir d'un gouvernement oligarchique, il faut être possesseur d'une certaine quantité et d'une quantité certaine de biens. C'est pourquoi Aristote la définit comme étant : « *la prédominance politique des riches*²⁰. » C'est donc la richesse décriée dans l'aristocratie qui constitue la condition indispensable de l'oligarchie. C'est donc le gouvernement des riches, des riches qui cherchent, par l'exercice de l'ascendance politique qu'ils ont sur les autres citoyens, à s'enrichir davantage en les spoliant et les appauvrissant de ce fait. Les oligarques ne sont donc pas les meilleurs parmi les citoyens, bien qu'ils possèdent des richesses, car vous pouvez être matériellement riches, mais pauvres spirituellement. C'est toute la lutte que mène Ebénézer Njoh-Mouelle dans son illustre ouvrage *De la médiocrité à l'excellence*. Signification humaine du développement pour qui la véritable richesse de l'homme est d'abord spirituelle. C'est dans la mesure où l'homme développe sa richesse spirituelle qu'il se donne des armes d'augmenter progressivement sa richesse matérielle. L'oligarchie, ce n'est donc pas le gouvernement des meilleurs, mais des plus riches, car les meilleurs sont pour Aristote, ceux qui excellent dans la vertu. Pour lui, la vertu est ce qu'il y a de fondamental dans l'accomplissement de l'agir humain vers le bien.

II-3 La démocratie

La conception de la démocratie qui fait recette aujourd'hui, ne s'identifie pas à celle proposée par Aristote. Si elle constitue une forme de gouvernement par excellence de nos jours, elle est pour notre auteur un paradigme dont les mérites, s'il y en a quelques-uns, ne

²⁰*Ibid.*, III, 5, §5.

doivent pas être vantés. De son étymologie grecque de « démos » et de « cratos », la démocratie peut platement être élucidée comme le gouvernement du peuple, et de la majorité, car pour lui, c'est le peuple qui constitue la majorité. Pour notre auteur, elle se confond à la démagogie qui n'est rien d'autre que le gouvernement des pauvres dans le seul intérêt de ces derniers²¹. C'est le gouvernement des pauvres dans la mesure où, dans l'aristocratie si les riches excluent les pauvres, dans celui démocratique, les pauvres excluent les riches. « La démagogie (est), au contraire, la prédominance des pauvres, à l'exclusion des riches²². » La démocratie met en exergue une forte dissension des riches et des pauvres. Cette forme de gouvernement ne s'écarte pas des deux premières en ceci qu'elle ne poursuit pas l'intérêt de toute la communauté, mais d'une partie bien qu'elle soit la majorité. La démocratie ne peut trouver aucune faveur auprès d'Aristote quand on sait l'attachement particulier qu'il a pour l'idée de la totalité à travers son holisme. Car pour lui, toute forme de gouvernement qui poursuit un intérêt qui n'est pas d'une extension universelle, ne mérite pas d'être sanctifié.

²¹ Cf. *Ibid.*, III, 5, §4.

²²*Ibid.*, III, 5, §5.

CONCLUSION PARTIELLE

De tout ce qui précède, il convient de retenir qu'Aristote distingue deux formes de gouvernements : celles pures au rang desquelles la royauté, l'aristocratie et la république qui le sont grâce à la finalité qu'elles poursuivent à savoir l'intérêt général ; et ceux corrompus notamment la tyrannie, l'oligarchie et la démagogie qui s'intéresse à un intérêt particulier. Les formes de gouvernement ainsi présentées, il convient de souligner que les Etats ne sont pas toujours des îlots de paix et de tranquillité. L'interrogation qu'il convient de formuler dès à présent est celles de savoir quels sont les différents facteurs de révolution au sein des régimes politiques, thématique centrale de notre travail ? Par ailleurs, comment les gouvernants doivent s'y prendre pour sauver leurs régimes de ces menaces ?

**DEUXIEME PARTIE : LES FACTEURS DE
RUINE DES GOUVERNEMENTS ET
MOYENS DE LEUR CONSERVATION**

INTRODUCTION PARTIELLE

L'étude des gouvernements amène Aristote à en distinguer six principaux types, qui sont pour le rappeler, la royauté, l'aristocratie, la république, la tyrannie, l'oligarchie et la démocratie. Ces gouvernements, comme nous l'avons vu, sont encore classés en deux lots principaux : les gouvernements purs d'une part, et ceux déviants, d'autre part. On remarque au sein de tous ces Etats des mouvements insurrectionnels, voire des révolutions. Aristote est préoccupé de comprendre ces phénomènes quasiment inévitables par tout régime, afin d'y trouver des solutions. Il a donc entrepris de faire le tour des différents gouvernements de son époque qui ont connu des troubles, a décelé les causes communes à tous, et celles spécifiques à chaque type de gouvernement. Ce pas franchi, le Stagirite s'est employé à prescrire aux gouvernants les mesures à prendre en vue de prévenir des éventuelles déstabilisations. Quels sont dès lors ces facteurs de ruine des Etats et quels en sont les moyens de salut que présente Aristote ?

CHAPITRE III : LES CAUSES DE BOULEVERSEMENT DES GOUVERNEMENTS

Aristote ayant pris connaissance de la chute de divers régimes de son époque, entreprend de mettre à jour les différentes raisons pouvant expliquer une telle situation. C'est ainsi que le Stagirite, sans discrimination, examine les divers pouvoirs ayant connu une déchéance. Cette investigation l'amène à révéler les facteurs d'ordre général, dont peut être due la déstabilisation de tout Etat ou de tout pouvoir. A côté de ces facteurs de premier ordre, l'auteur s'emploie à analyser les causes spécifiques de déstabilisation de chaque régime politique. Il opère dans ce sens une distinction entre les causes de révolutions dans les Etats oligarchiques, de celles de l'Etat démocratique, aristocratique et des causes de bouleversements dans les Etats monarchiques.

III-1 Les causes générales de révolutions

Ces causes d'ordre général sont des risques qui menacent la stabilité de tout pouvoir. Aristote fait particulièrement allusion ici à la disposition morale des insurgés, à l'insulte, au mépris, à la peur, à l'accroissement disproportionné de certaines couches au sein de l'Etat.

L'arrogance des dirigeants, mêlée à la quête de l'intérêt, constitue deux facteurs importants de déstabilisation d'un régime. Car, fait remarquer l'auteur, si les gouvernants en place manquent de respect à l'égard des citoyens, et ne sont préoccupés qu'à la satisfaction de leurs désirs immodérés, par exemple l'accumulation des richesses, cela ne peut aller sans susciter la colère des populations. C'est donc à plein droit que celles-ci pourront s'attaquer à ces dirigeants vicieux, ainsi qu'à la constitution qui consacre toutes ces déviations : « *quand les hommes qui gouvernent sont insolents et avides, on se soulève contre eux et contre la constitution qui leur donne de si injustes privilèges, qu'ils fassent d'ailleurs fortune au dépens des particuliers ou au dépens du public.*²³ »

Cette remarque que fait Aristote, est fort intéressante au regard de la réalité socio-politique actuelle, notamment dans beaucoup de pays africains. On note dans ce sens une course à l'enrichissement de la part des hauts fonctionnaires de l'Etat. L'avidité que souligne

²³ *Ibid.*, VIII, 2, §4.

le Stagirite est donc leur trait caractéristique commun. Cet état de chose ne manque pas de créer le mécontentement du bas peuple, qui très souvent exprime son vœu de voir cette classe d'hommes évincée. Le mépris aussi peut engendrer les révolutions dans un Etat. Aristote indique deux circonstances dans lesquelles cela est possible. Premièrement, il fait savoir que dans un Etat oligarchique, c'est-à-dire un Etat où la souveraineté revient à la minorité des riches, quand les pauvres en majorité, se rendent compte de la supériorité de leur force commune. Il est évident que ces derniers feront usage de cet atout pour combattre la minorité aisée. D'autre part, et cette fois-ci dans les Etats démocratiques, les riches, dégoûtés ou gênés par les débordements, les désordres de la foule, vont entreprendre de se soulever contre le gouvernement populaire. Voici précisément ce que dit le Stagirite : « *le mépris aussi donne naissance à des séditions et à des entreprises révolutionnaires : dans l'oligarchie, lorsque la majorité exclue de toute fonction publique sent la supériorité de ses forces ; dans la démocratie, lorsque les riches s'insurgent par dédain de la turbulence populaire et de l'anarchie.* »²⁴ »

Aristote illustre ce cas où le mépris est à l'origine de la déstabilisation en prenant la situation de Thèbes où le gouvernement démocratique fut renversé. La peur constitue également pour l'auteur de *La Politique*, une cause non négligeable d'insurrection au sein des Etats. Pour Aristote, il existe deux manières par lesquelles la peur peut être à l'origine des soulèvements. Premièrement, la peur pousse les gens coupables d'un délit, à se révolter pour échapper à la punition. Deuxièmement, la population, dans le soupçon d'une éventuelle atteinte à ses intérêts, engage de manifester en vue d'empêcher le coup de se produire. Ainsi, souligne Aristote, « *à Rhodes, les principaux citoyens s'insurgeaient contre le peuple, pour se soustraire aux jugements qui les avaient frappés.* »²⁵ » Aussi constatons-nous au sein des Etats, des marches populaires, par exemple contre la modification de la constitution, comme ce qui eut lieu au Burkina et a abouti à la chute du pouvoir en place. Les honneurs peuvent également constituer une source d'insurrection. Pour l'auteur, les honneurs sont une cause de discorde dans la mesure où ils donnent lieu à une discrimination arbitraire dans la société. Ainsi, des personnes qui se sentent marginalisées et exclues de la sphère du pouvoir, se soulèvent contre ceux-là à qui sont attribuées les fonctions illustres au sein de l'Etat. C'est dans cette optique qu'affirme Aristote : « *On s'insurge quand on se voit privé personnellement de toute distinction, et que les autres en sont comblés.* »²⁶ » Il est en effet

²⁴ *Ibid.*, VIII, 2, §6.

²⁵ *Ibid.*, VIII, 2, § 5.

²⁶ *Ibid.*, VIII, 2, §4.

injuste d'accorder de façon arbitraire des fonctions de privilèges à certains citoyens, au détriment des autres. De l'avis d'Aristote, la répartition des postes de responsabilité devra tenir compte du mérite des uns et des autres : « *il n'y a réellement justice que si la répartition du pouvoir est en rapport avec le mérite particulier de chacun.*²⁷ » Ce souci du philosophe, qui fait dépendre l'attribution du pouvoir au mérite, est à bien des égards remis en cause par les pratiques politiques courantes. Ainsi, au sujet des nominations, on parlera du pouvoir discrétionnaire de celui qui nomme, relevant beaucoup plus de la subjectivité que de l'objectivité. Aussi le clientélisme, l'affairisme, le tribalisme, la corruption, sont-ils des éléments qui sans forcément la déterminer, influencent néanmoins la répartition du pouvoir dans nos sociétés. Toute chose qui est à l'origine de frustration de divers ordres. Le développement démesuré de certaines couches sociales se présente comme un facteur potentiel de bouleversement des Etats. Aristote pour le démontrer, procède par une comparaison entre le corps humain et le corps politique. Il estime en effet, que de même que dans le corps humain, si certaines parties se développent de façon excessive par rapport au reste, cela contribuera à la mort de l'ensemble, de même dans l'Etat, un développement déséquilibré de certaines entités entraînerait du désordre au sein de l'Etat. C'est ce qui ressort des propos suivants de l'auteur :

« L'accroissement disproportionné de quelques classes de la cité cause aussi des bouleversements politiques. C'est comme le corps humain, dont toutes les parties doivent se développer proportionnellement, pour que la symétrie de l'ensemble continue de subsister ; ou bien elle courrait risque de périr, si le pied venait à croître de quatre coudées, et le reste du corps, de deux palmes seulement. L'être pourrait même complètement changer d'espèce, s'il se développait sans proportion, non pas seulement de dimensions, mais encore d'éléments constitutifs. Le corps politique se compose également de parties diverses, dont quelques-unes prennent souvent, en secret, un développement dangereux : par exemple la classe des pauvres dans les démocraties et les républiques.²⁸ »

Ce passage montre à quel point il importe de veiller à réduire les inégalités, notamment économiques, au sein de la société, car elles sont préjudiciables pour la cohésion civile. La prédominance politique peut être également à l'origine des troubles dans une société. En effet, la confiscation du pouvoir par un homme ou par un groupuscule d'hommes donne lieu selon Aristote, « *à une monarchie ou à une dynastie oligarchique*²⁹. » Cet état de

²⁷ *Ibid.*

²⁸ *Ibid.*, VIII, 2, §7.

²⁹ *Ibid.*, VIII, 2, §4.

chose ne va pas sans susciter des tensions au sein de la société. Aristote, en parlant de la prédominance politique comme un facteur de désordre, s'adresse non seulement aux gouvernants de la Grèce antique, mais aussi et surtout à ceux d'aujourd'hui. Car la personnalisation du pouvoir est manifeste dans de nombreux Etats, bien que la quasi-totalité des dirigeants semblent être des promoteurs de la démocratie. La négligence et la brigue sont aussi présentées par Aristote comme des facteurs pouvant amener des bouleversements politiques. La négligence trop poussée, peut aboutir à l'abandon du pouvoir « *aux mains d'hommes ennemis de l'Etat*³⁰. » Il s'agit en fait des dirigeants véreux, indignes de l'Etat. Il y a deux causes essentielles qui entraînent la ruine des gouvernements. Ces causes peuvent relever soit de l'ordre exogène, soit de l'ordre endogène. S'agissant des causes externes, Aristote souligne qu'elles sont le fait des Etats constitués sur un principe autre que celui en vigueur dans l'Etat à déstabiliser ; Ces Etats peuvent être soit frontaliers avec le premier, soit plus puissants que lui. Ainsi rapporte l'auteur : « partout les Athéniens renversaient les oligarchies, tandis que les Lacédémoniens renversaient les constitutions démocratiques³¹. » Parmi ces causes évoquées, qui sont d'ailleurs toutes pertinentes, celles externes retiennent plus notre attention ici. En effet, au regard des bouleversements intervenus dans certains Etats au cours de ces dernières années, nous pouvons dire avec Aristote que cela n'est pas surprenant. Ainsi le « Printemps arabe », la crise au Soudan, en Syrie, ne sont pas des événements nouveaux à l'humanité. Car on remarque bien l'influence des grandes puissances dans beaucoup de ces crises. Le Stagirite avait bien fait de théoriser cet état de chose depuis l'antiquité. Il est pratiquement indaignable que la chute de nombreux régimes politiques aujourd'hui, est fortement due à l'influence des puissances extérieures.

Si ces causes de bouleversement, à savoir l'arrogance, la quête des honneurs, la négligence, l'accroissement disproportionné de certaines classes au sein de la cité, constituent des menaces pour la stabilité de tout régime, qu'en est-il des causes de déstabilisation propres à chaque Etat ?

³⁰ *Ibid.*, VIII, 2 §9.

³¹ *Ibid.*, VIII, 6, §9.

III-2 Les causes de déstabilisation dans les gouvernements démocratique, aristocratique et oligarchique.

Pour l'auteur, c'est le trouble occasionné par les démagogues qui est la principale source des révolutions dans la démocratie. Ce trouble se traduit par exemple par des injustices à l'égard des riches, les poussant à la révolte, notamment par la conspiration. Aussi, leur maladresse dans la gestion des affaires publiques, incitent des masses populaires à des contestations. Au regard de la fréquence de tels phénomènes, Aristote conclut : « *on peut se convaincre que les choses se sont mille fois passées ainsi*³² . » En ce qui est de l'aristocratie, le principal motif de son renversement, en est le nombre trop restreint des membres du gouvernement. C'est dire que le fait que les fonctions publiques soient accessibles uniquement à une poignée d'individus, représente une cause de déstabilisation du gouvernement aristocratique. L'auteur souligne qu'il en est de même pour les gouvernements oligarchiques. En effet, un Etat où l'exercice des pouvoirs n'est réservé qu'à une minorité d'hommes, ne peut que créer des frustrations au sein des classes exclues. Cette situation nourrit dès lors des rancœurs qui trouvent leur point culminant dans des coups d'Etat.

*« Dans les aristocraties, la révolution peut venir d'abord de ce que les fonctions publiques sont le partage d'une minorité trop restreinte. Nous avons déjà reconnu que c'était un motif de bouleversement pour les oligarchies ; car l'aristocratie est une sorte d'oligarchie ; et dans l'une comme dans l'autre, le pouvoir appartient à des minorités, bien que les minorités aient de part et d'autre des caractères différents. C'est même là ce qui fait qu'on prend souvent l'aristocratie pour une oligarchie*³³ . »

Il y a selon l'auteur, trois cas de figure où le gouvernement minoritaire fait l'objet des conspirations. Premièrement, la conspiration peut être ourdie par une masse de citoyens qui ont le sentiment d'égaliser ceux-là qui sont membres du gouvernement. En second lieu, il s'agit de l'outrage, c'est-à-dire l'offense des membres du gouvernement à l'égard des citoyens de rangs supérieurs qui amène à comploter contre le pouvoir. Enfin, on note l'exclusion qui consiste à écarter des fonctions publiques les hommes connus pour leur générosité. « *Ces actes sont à l'origine d'un certain nombre de frustrations, qui plus tard, ne peuvent que mener à des soulèvements contre le régime en place.*³⁴ » L'inégalité sociale, notamment le déséquilibre criard entre les riches et les pauvres, constitue un facteur de révolution dans les

³² *Ibid.*, VIII, 4, §1.

³³ *Ibid.*, VIII, 6, §1.

³⁴ *Ibid.*, VIII, 6, §1-2.

aristocraties. L'auteur dit que cette situation de disparité est très souvent due à la guerre. Il évoque à cet effet le cas de Sparte durant les guerres de Messénie, où certains citoyens ruinés, ont demandé de partager des immeubles. Le Stagirite affirme précisément à ce sujet : « *la révolution, dans les aristocraties, naît aussi de la misère extrême des uns, de l'opulence excessive des autres ; et ce sont là les conséquences assez habituelles de la guerre*³⁵. » Cette cause de révolution qu'évoque Aristote ici, à savoir le grand fossé entre riches et pauvres, nous semble très intéressante. En effet, dans toutes les sociétés, l'accumulation des richesses par quelques-uns, est toujours motif de tension et de frustration de la part des désavantagés. Ainsi naissent des actes de violence à l'égard des privilégiés sociaux. Les émeutes dans les Etats, le lynchage médiatique, sont très souvent les manifestations de ces frustrations.

Par ailleurs, le goût pour le pouvoir excessif de certains citoyens est aussi à la base des révolutions dans les Etats aristocratiques. Cela se produit selon l'auteur, quand des citoyens nantis de pouvoir dans un domaine particulier, cherchent à dominer en tout dans la cité : « *parfois, la révolution a lieu dans l'aristocratie, parce qu'il ya quelque citoyen qui est puissant, et qui prétend le devenir encore davantage, pour s'emparer de tout le pouvoir à son profit*³⁶. » Ce désir très poussé pour le pouvoir, que présente Aristote, est important de relever aujourd'hui. De nombreux coups d'Etat qui sont perpétrés, n'ont pour véritable mobile que la volonté de dominer. Le plus grand préjudice selon Aristote, pour les aristocraties et les républiques, c'est l'atteinte à la constitution qui les régit, c'est-à-dire la violation de leur loi fondamentale. « *Le mal le plus funeste à l'existence des républiques et des aristocraties, c'est l'infraction du droit politique tel que le reconnaît la constitution même*³⁷. » Aristote estime que le bouleversement des républiques est surtout engendré par une mauvaise combinaison des éléments de la démocratie et ceux de l'oligarchie. Quant aux aristocraties, en plus de ce premier facteur, il faut ajouter le défaut du mérite. Le gouvernement oligarchique n'est pas à l'abri des révolutions. Aristote a identifié ici deux causes fréquentes de déstabilisation. La première en est l'oppression du bas peuple, et la seconde la dissidence d'un des oligarques pour mener la révolution. C'est dire que les bouleversements dans les oligarchies, sont le fait non seulement de l'exaspération des classes inférieures, mais aussi et surtout, le fait de la trahison d'un membre du groupe : « *dans les oligarchies, les causes les plus apparentes de bouleversement sont au nombre de deux : l'une, c'est l'oppression des classes inférieures, qui acceptent alors le premier défenseur, quel qu'il soit, qui se présente à leur aide ; l'autre, plus*

³⁵ *Ibid.*

³⁶ *Ibid.*

³⁷ *Ibid.*, VIII, 6, §3.

*fréquente, c'est lorsque le chef du mouvement sort des rangs mêmes de l'oligarchie*³⁸. » Ainsi, la menace de destabilisation ici peut venir du sein même de la classe gouvernante ou de l'extérieur. Les causes extérieures des révolutions dans le système oligarchique sont nombreuses. L'une des causes en est que les oligarques hors du pouvoir, incitent au changement des normes en vigueur, en vue de permettre par exemple l'élargissement de l'équipe dirigeante. Ils vont en appeler ainsi à l'amendement de certaines mesures restrictives, comme celles qui limitent l'accès aux fonctions publiques.

*« Parfois, souligne Aristote, les oligarques eux-mêmes, mais non pas ceux qui sont au pouvoir, poussent au changement, lorsque la direction des affaires est concentrée dans un très petit nombre de mains, comme à Marseille, à Istros, à Héraclée et dans plusieurs autres Etats. Ceux qui étaient exclus du gouvernement, s'agitèrent jusqu'à ce qu'ils obtinssent la jouissance simultanée du pouvoir, d'abord pour le père et l'aîné des frères, ensuite pointons les frères plus jeunes*³⁹. »

La discrimination au sein de l'oligarchie, est donc une des causes de sa ruine. Lorsque certains bénéficient des privilèges au détriment des autres dans la classe, ceci crée d'énormes frustrations. Un exemple sur lequel Aristote s'appuie pour le démontrer, est celui de la révolution d'Elis. Car ici, l'accession au sénat était à vie et réservée à quatre-vingt-dix membres. La concentration des pouvoirs par un groupe restreint constitue un autre facteur susceptible de mener à la révolution dans les oligarchies. Car pour faire face à la concentration des pouvoirs, les oligarques lésés, font recours au soutien populaire. L'inconduite de certains oligarques n'est pas du reste dans cette chaîne de facteurs destabilisateurs de l'ordre dans les oligarchies. Selon l'auteur, ceux des oligarques qui sont ruinés, cherchent des moyens pour destabiliser le pouvoir en place.

*« Une autre cause de révolution pour les oligarchies peut naître de l'inconduite des oligarques, dilapidant leur fortune personnelle par des excès. Une fois ruinés ils ne songent plus qu'à une révolution ; et alors, ou bien ils se saisissent de la tyrannie pour eux-mêmes, ou bien ils la préparent pour d'autres, comme Hipparinus la préparait pour Denys, à Syracuse*⁴⁰. »

Un des dérapages par lesquels s'illustrent souvent les oligarques, est le pillage des fonds publics. Ce qui ne va pas sans constituer un danger à la stabilité de leur pouvoir. En effet, le pillage des deniers publics expose les coupables à deux types de réactions. La

³⁸ *Ibid.*, VIII, 5, §1.

³⁹ *Ibid.*, VIII, 5, §2.

⁴⁰ *Ibid.*, VIII, 5, §6.

première vient des membres de l'oligarchie. L'autre réaction est celle du peuple qui se soulève contre les détourneurs. « *Parfois, au lieu de renverser la constitution, les oligarques ruinés pillent le trésor public ; et alors, ou bien la discorde se met dans leurs rangs, ou bien la révolution sort des rangs mêmes des citoyens, qui repoussent les voleurs par la force*⁴¹. » La situation ambiante sur le plan local et même ailleurs semble donner raison à Aristote. Beaucoup de hautes personnalités de l'Etat, à cause de la gestion peu orthodoxe des fortunes publiques, sont soit mises en prison, soit contestées par le peuple. L'existence des démagogues au sein des oligarques constitue une autre cause de leur bouleversement. Selon le philosophe de Stagirite, la démagogie ici est de deux sortes. La première est pratiquée par certains membres de l'oligarchie. « *D'abord, le démagogue peut se rencontrer parmi les oligarques eux-mêmes, quelque peu nombreux qu'ils soient : ainsi à Athènes, Chariclès fut bien certainement un démagogue parmi les trente ; et Phrynichus joua le même rôle parmi les quatre-cents*⁴². » C'est dire que même au sein d'une classe, certains usent des astuces pour tromper les autres. Ce qui ne peut être que de nature à fragiliser le group. Un autre facteur, et non des moindres, à l'origine de la ruine de l'oligarchie, est la violence de ses membres entre eux. Ainsi les intérêts personnels, les querelles d'ordre sentimental font l'objet de bataille au sein de la classe, comme nous le souligne le Stagirite : « *des mariages, des procès, sont pour eux des occasions suffisantes de bouleverser l'Etat*⁴³. » On le voit, les facteurs de révolutions des Etats républicains, sont divers. Mais nous devons avoir en mémoire que la turbulence des démagogues dans les démocraties, le faible nombre des membres du gouvernement dans les aristocraties, la division des membres des oligarchies, sont pour l'essentiel des facteurs de leur ruine. Ces causes de déstabilisation, en vigueur dans les Etats républicains, sont à distinguer de celles présentes en monarchie.

III-3 Les facteurs de révolutions dans les gouvernements monarchiques.

Les causes de révolutions dans les monarchies ne sont pas loin de celles évoquées dans le cas des Etats républicains. Pour l'essentiel, ces causes sont, à en croire l'auteur, constituées de : l'injustice, la peur, l'insulte ou le mépris. L'insulte et les spoliations sont encore plus déterminantes ici.

⁴¹ *Ibid.*, VIII, 5, §7.

⁴² *Ibid.*, VIII, 5, §4.

⁴³ *Ibid.*, VIII, 5, §10.

Le but des coups d'Etat est aussi le même dans les deux systèmes : l'envie de prendre la place du monarque. Il y a deux sortes de conspirations auxquelles la monarchie est exposée : celles qui s'attaquent à ceux qui ont le pouvoir, et la deuxième forme qui s'en prend au pouvoir lui-même. L'auteur fait savoir que la première forme a pour origine principale l'insulte. Elle se traduit surtout par la vengeance. « *Les conspirations s'attaquent, tantôt à la personne de ceux qui ont le pouvoir, tantôt au pouvoir lui-même. Le sentiment d'une insulte pousse surtout aux premières ; et comme l'insulte peut être de bien des genres, le ressentiment qu'elle provoque peut avoir autant de caractères différents*⁴⁴ . » Le désir de la gloire constitue un motif déterminant de conspiration contre les monarques. L'auteur estime que contrairement aux motifs vils et bas de conspiration que sont : l'envie des richesses, le goût pour les honneurs, la recherche de la gloire est à ranger dans la catégorie des motifs nobles de conspiration. Car ce qui est en vue ici, c'est la célébrité. C'est qu'on voudrait poser des actes, tels ceux des personnages héroïques pour rentrer dans l'histoire. Car le risque que l'on court en s'attaquant au pouvoir du monarque est tellement grand qu'on ne le prendrait jamais si on n'était pas tout simplement animé de la volonté de rentrer dans l'histoire. Tel est le sens des propos suivants de l'auteur au sujet de ces conspirations motivées par la gloire :

*« Elles n'ont pour mobile ni l'envie des richesses immenses, ni le désir des honneurs suprêmes que le tyran possède et qui font si souvent conspirer contre lui. [...] Il laisse à d'autres les motifs vils et bas que nous venons de rappeler ; mais de même qu'il s'aventurerait dans toute entreprise inutile, mais qui pourrait donner renom et célébrité, de même il conspire contre le monarque, avide non de puissance mais de gloire*⁴⁵ . »

Aristote souligne le caractère exceptionnel et rare des conspirations de ce genre, c'est-à-dire uniquement fondées sur la quête de la célébrité. Car compte tenu de la dangerosité de l'acte, il faut, pour l'exécuter, une dose peu ordinaire de courage, qui tend même à la témérité. L'auteur présente la marche de Dion contre Denys, comme un exemple à ce propos. Car il a mis sa vie en œuvre pour ce coup. C'est à ce titre que l'auteur nous rapporte l'engagement de Dion : « *Dion, quand il marcha contre Denys, n'avait avec lui que quelques soldats, déclarant que, quelque fût d'ailleurs le succès, c'en était assez pour lui d'avoir mis la main à cette entreprise, et que mourût-il aussitôt en touchant la terre de Sicile, sa mort serait toujours assez belle*⁴⁶ . » La haine et le mépris du tyran sont présentés par Aristote comme

⁴⁴ *Ibid.*, VIII, 8, §9.

⁴⁵ *Ibid.*, VIII, 8, §16.

⁴⁶ *Ibid.*, VIII, 8, §17.

étant également des sources de conspiration contre le pouvoir. Car ces deux sentiments sont comme naturels dans le cœur des sujets. Selon Aristote, les tyrans méritent la haine et inspirent toujours le mépris. C'est ce dernier sentiment qui pousse régulièrement au soulèvement contre eux. En effet, l'inconduite dont fait montre ces hommes de pouvoir, incite à planifier sans cesse leur renversement : « *avilis par les dérèglements de leur conduite, souligne Aristote, ils tombent aisément dans le mépris et fournissent de nombreuses et excellentes occasions aux conspirateurs*⁴⁷. » La menace extérieure représente une cause potentielle non moins importante de déstabilisation de la tyrannie qu'indique Aristote. Ce type de menace vient précisément d'un Etat plus puissant, régi par un principe autre que celui en vigueur dans la tyrannie. L'auteur fait savoir qu'une telle déstabilisation n'est pas propre à la tyrannie : tous les gouvernements en sont concernés. Car souligne-t-il, les Etats de principes différents, sont toujours ennemis entre eux. Ces paroles de l'auteur sont assez évocatrices à cet égard :

*« La tyrannie peut être renversée, comme tout autre gouvernement, par une attaque extérieure, venant d'un Etat plus puissant qu'elle et constitué sur un principe opposé. Il est clair que ce gouvernement voisin, par l'opposition même de son principe, n'attend que le moment de l'attaque ; et dès qu'on le peut, on fait toujours ce qu'on désire »*⁴⁸. »

Ainsi, mentionne l'auteur dans l'histoire, la tyrannie aux prises avec la démocratie ; la royauté avec l'aristocratie. Aristote évoque les Lacédémoniens, qui, étant démocrates, étaient réputés dans le renversement des Etats tyranniques. Cette thèse de l'auteur, se vérifie également dans la scène politique internationale d'aujourd'hui. On remarque en effet que bon nombre de troubles dans certains pays sont dus à l'influence des grandes puissances, mues par la volonté d'imposer un certain nombre d'idéaux à ces Etats généralement moins nantis. Ainsi, estimant que la Libye était sous un régime dictatorial, la France, avec la caution de certaines puissances, est intervenue en 2011 pour renverser le gouvernement en place. Il y a bien évidemment selon Aristote, à côté de cette cause de nature extérieure de ruine de la tyrannie, une autre qui est interne. Une cause est en effet dite endogène en raison du fait que la révolution est menée par des gens engagés ou employés par le gouvernement. L'auteur cite à ce propos l'exemple de la chute du gouvernement tyrannique institué par Gélon et celui de Denys. Au sujet de ce dernier, voici ce qu'il en dit : « *ce fut Dion, son parent, qui marcha contre lui et put, avant de mourir, expulser le tyran à l'aide du peuple soulevé*⁴⁹. »

⁴⁷ *Ibid.*, VIII, 8, §20.

⁴⁸ *Ibid.*, VIII, 8, §18.

⁴⁹ *Ibid.*, VIII, 8, §19.

Quant aux royautés, l'auteur fait savoir qu'elles sont moins sujettes aux menaces exogènes de chute qu'à celles endogènes. Ces dernières menaces sont de deux ordres de l'avis d'Aristote : la déstabilisation peut résulter du complot secret des personnes au service du monarque ; d'autre part, la ruine peut être due à l'intention d'abus du pouvoir de la part du roi. C'est ce que l'on nomme despotisme. Le roi agit alors en ce moment, contre les intérêts du peuple, et cherche à s'imposer bon gré malgré la loi. C'est en ces termes que l'auteur nous présente cette cause interne de déstabilisation de la royauté : « [...] *Mais c'est en elle-même qu'il faut rechercher toutes les causes de sa ruine. On peut les réduire à deux : l'une est la conjuration des agents qu'elle emploie ; l'autre est sa tendance au despotisme, quand les rois prétendent accroître leur puissance, même aux dépens des lois*⁵⁰. » Aristote fait remarquer que les royautés héréditaires sont facilement renversables. La raison en est que les rois ici ont plus d'honneur que de pouvoir. Ils n'ont pas le moyen de s'imposer comme dans le cas des tyrans. Leur existence est dépendante de la volonté populaire, alors que les tyrans s'imposent malgré le vœu des sujets. Ces propos de l'auteur sont bien explicites à ce sujet :

*« La plupart [des] rois par héritage deviennent bien vite méprisables, et qu'on ne leur pardonne point un excès de pouvoir, -attendu qu'ils possèdent non pas une autorité tyrranique, mais une simple dignité royale. La royauté est très facile à renverser ; car il n'y a plus de roi du moment qu'on ne veut plus en avoir ; le tyran, au contraire, s'impose malgré la volonté générale*⁵¹. »

Enfin de compte, il ressort que les causes de renversement des régimes monarchiques sont de divers ordres. L'essentiel de ces causes est constitué de l'insolence, du despotisme, du mépris et de la haine des sujets à leur égard, des attaques extérieures ainsi que des partisans mêmes du régime. Nous avons avant ces facteurs de bouleversement de monarchie, identifié avec l'auteur les dits facteurs dans les régimes républicains. Aristote, face à ces causes d'instabilité des gouvernements, qui bien évidemment troublent la tranquillité des citoyens, ne va pas manquer de proposer des mesures pour y remédier. Quelles sont dès lors ces mesures ? Le chapitre suivant nous permettra de répondre à cette question.

⁵⁰ *Ibid.*, VIII, 8, §22.

⁵¹ *Ibid.*, VIII, 8, §23.

CHAPITRE IV : LES MOYENS DE CONSERVATION DES DIFFERENTS GOUVERNEMENTS

Ces facteurs de révolutions présentés, loin d'être une fatalité, peuvent être surmontés grâce à un certain nombre de mesures qui, maîtrisées, permettent aux Etats d'échapper aux révolutions et d'être stables. Ces recettes que propose Aristote, sont beaucoup plus de l'ordre préventif. Pour l'auteur, il est tout à fait évident que la connaissance des causes de révolutions dans les Etats, implique celle des moyens pour leur stabilité : « *Un premier point évident, c'est que, si nous connaissons les causes qui ruinent les Etats, nous devons connaître aussi les causes qui les conservent*⁵². » De même que pour l'identification des causes de ruine, le Stagirite a procédé à une distinction entre les causes en vigueur dans les Etats républicains de celles en vigueur dans les Etats monarchiques, il en fera de même en ce qui concerne leurs différents moyens de salut.

IV-1 Les moyens de stabilité des régimes républicains : Démocratie, aristocratie et oligarchie

Aristote propose dans La Politique, une pléthore de dispositions devant être observées par les hommes d'Etats, notamment démocratiques, oligarchiques et aristocratiques, afin de garantir la stabilité de leurs gouvernements. De cette panoplie de mesures, nous pouvons évoquer ici : le respect des lois, la courte durée des fonctions, les précautions à prendre contre les grandes fortunes politiques, l'intégrité des fonctionnaires publics, les soins à donner à l'éducation publique. Le respect de la loi est de l'avis d'Aristote, la première règle à observer dans les Etats pour assurer la survie des institutions. La préservation de l'ordre et de la paix dans un Etat est tributaire du respect scrupuleux des lois en vigueur au sein du dit Etat. Le Stagirite proscrit par conséquent d'enfreindre à la loi, même de manière « négligeable ». Ces propos de l'auteur sont assez évocateurs à cet égard : « *dans tous les Etats bien constitués, le premier soin qu'il faut prendre est de ne point déroger, en quoi que ce soit, à la loi, et de se garder avec la plus scrupuleuse attention d'y apporter même les plus faibles atteintes*⁵³. »

⁵² *Ibid.*, VIII, 7, §1.

⁵³ *Ibid.*, VIII, 7, §2.

La violation de la loi, même à un seuil insignifiant, représente un mal funeste pour l'harmonie étatique. L'auteur pour le dire, procède ici à une comparaison assez frappante qui semble assimiler les facteurs de ruine de l'Etat à ceux de la fortune : « *L'illégalité mine sourdement l'Etat, de même que les petites dépenses souvent répétées, finissent par ruiner les fortunes. On ne remarque pas les pertes qu'on éprouve, parce qu'on ne le fait point en masse, elles échappent à l'observation et dupent la pensée [...]*⁵⁴ » Il est donc impérieux selon l'auteur, de prévenir tout le mal dès le début, en se soumettant de façon absolue à la loi. Ce moyen de stabilité politique, que préconise ici Aristote, est indispensable pour tout Etat de droit. Dans la même lancée, Jean Jacques Rousseau faisait du respect de la loi la condition sine qua non de la vie en société. La violation de la loi implique donc par conséquent la rupture avec le contrat social. Pour ce penseur des Lumières, la liberté ne peut être possible que dans la mesure où l'on vit en conformité avec la loi. C'est dans ce sens qu'il disait : « *l'obéissance à la loi qu'on s'est prescrite est liberté*⁵⁵. » Le Stagirite semble par cette insistance sur le respect de la loi, interpeler aujourd'hui des dirigeants et citoyens de nombreux pays. Car de cas de violations de la loi ou des interprétations controversées de cette dernière, sont observées dans nos sociétés. Nous avons encore en mémoire la situation au Burundi, au Burkina-Faso, entre autres. Aristote propose la mise sur pied d'une magistrature de vigilance, dont la mission est de veiller au respect de la loi. Cette institution doit pour ainsi dire selon l'auteur, lutter contre les écarts de comportement par rapport à la constitution en vigueur dans l'Etat. « [...] *comme les innovations peuvent s'introduire d'abord dans les mœurs des particuliers, fait remarquer l'auteur, on doit créer une magistrature chargée de veiller sur ceux dont la vie est peu d'accord avec la constitution : dans la démocratie, avec le principe démocratique ; dans l'oligarchie, avec le principe oligarchique*⁵⁶. » Cette institution de vigilance législative dont parle le Stagirite, peut s'illustrer de nos jours par des instances telles : la cour constitutionnelle, le conseil constitutionnel, qui doivent veiller à la bonne application de la loi. La courte durée aux fonctions, semble être un autre moyen indiqué aux yeux d'Aristote pour garantir l'ordre dans les Etats. L'auteur prône au sein des Etats oligarchiques la courte durée aux fonctions afin de permettre la rotation entre égaux : « *Si donc les membres de l'oligarchie sont nombreux, il sera bon que plusieurs des institutions qui la régissent soient toutes*

⁵⁴ *Ibid.*

⁵⁵ J.J. Rousseau, *Du Contrat social ou Principe du droit politique*, version numérisée par Jean-Marie Tremblay, Pdf, 2002.

⁵⁶ *Op.cit.*, VIII, 7, §8.

*populaires ; et, par exemple, les magistratures ne durent que six mois, pour que tous les oligarques égaux entre eux puissent les exercer tour à tour*⁵⁷ . »

Pour Aristote, la courte durée aux fonctions, vise à prévenir, outre la démagogie dans les oligarchies, mais également la domination des minorités violentes dans les aristocraties. L'auteur estime en effet que la longue durée d'un dirigeant à un poste de responsabilité, ne peut qu'être préjudiciable à l'Etat : *« quand on reste peu de temps en fonction, souligne le Stagirite, il n'est pas aussi facile d'y faire le mal que quand on y demeure longtemps. C'est uniquement la durée trop prolongée du pouvoir qui amène la tyrannie dans les Etats oligarchiques et démocratiques*⁵⁸. » Aussi, un citoyen qui met long à un poste, a tendance à en faire une propriété personnelle. La durée prolongée au pouvoir peut constituer, à bien des égards, un facteur d'inertie. C'est pour cette raison qu'il est bon selon Aristote de limiter la durée des magistrats dans un Etat sérieux. Aristote attire ici l'attention de nombreux dirigeants contemporains, notamment ceux de l'Afrique et de l'Asie, qui peinent à se départir des fonctions qu'ils occupent. La personnalisation du pouvoir semble être l'apanage du plus grand nombre. Si aujourd'hui, passer des décennies à un poste de responsabilité est la mode dans bon nombre de républiques, cela représente pour l'auteur grec un danger pour la stabilité des Etats. Aristote conseille en outre à tout gouvernement d'éviter d'avoir en son sein des individus trop puissants. La raison en est que le pouvoir change négativement. Ainsi, un citoyen qui jouit d'un pouvoir sans borne, est susceptible de l'user pour abuser des autres citoyens. Il est donc bon que tout pouvoir ou toute fonction ait des limites. L'auteur le fait savoir en ces termes :

*« Un point également important pour la démocratie, l'oligarchie, en un mot pour tout gouvernement, c'est de veiller à ce qu'aucune supériorité disproportionnée ne s'élève dans l'Etat ; c'est de donner aux fonctions peu d'importance et une longue durée, plutôt que de leur abandonner en un seul coup une autorité fort étendue ; car le pouvoir est corrupteur, et tous les hommes ne sont pas capables de supporter la prospérité*⁵⁹. »

On le voit, ces conseils du Stagirite aux gouvernants antiques, peuvent être très utiles à ceux de nos Etats actuels. En effet, dans tout Etat de droit, nul ne saurait avoir de pouvoir illimité. On note que toutes les fois où le pouvoir est excessif, il y a risque qu'il conduise au mépris et aux abus de toute sorte de la part de celui qui en jouit. Et cela ne peut être qu'une

⁵⁷ *Ibid*, VIII, 7, §4.

⁵⁸ *Ibid.*, VIII, 7, §4.

⁵⁹ *Ibid.*, VIII, 7, §7.

raison de plus des frustrations au sein de la population. L'auteur prescrit par ailleurs à tout Etat de prendre des mesures pour empêcher l'enrichissement des fonctionnaires. Il estime que le peuple se fâche moins d'être exclu des affaires de l'Etat, que de constater que les dirigeants sont des détourneurs.

« Voici un objet capital dans tout Etat : il faut bien faire en sorte, par la législation ou tout autre moyen aussi puissant, que les fonctions publiques n'enrichissent jamais ceux qui les occupent. [...] La masse des citoyens ne s'irrite pas autant d'être exclue des emplois, exclusion qui peut être compensée pour eux par l'avantage de vaquer à leurs propres affaires, qu'elle s'indigne de penser que les magistrats volent les deniers publics⁶⁰. »

Aristote évoque deux raisons qui incitent la plainte de la masse : la privation « *du pouvoir* » et la privation « *du profit qu'il procure*⁶¹. » Cette mesure que préconise le Stagirite, visant à proscrire tout enrichissement dans la fonction publique, est intéressante. Car une telle mesure est de nature à assainir la fonction publique, en privilégiant le sens du service et de la vertu. Mais on peut noter avec regret aujourd'hui, que cette disposition préconisée par le Stagirite depuis l'antiquité, n'a pas encore été comprise par bon nombre de dirigeants. Car nombreux sont ceux-là qui ont fait de leurs postes de responsabilité, des hauts lieux d'affaires. Or pour Aristote, il est impératif pour tout Etat de veiller à ce que les fonctions publiques ne soient pas une source d'enrichissement pour leurs titulaires. Pour la bonne gestion des affaires publiques, un certain nombre de mesures sont nécessaires. De l'avis de l'auteur, pour éviter le gaspillage de la fortune de l'Etat, il faut procéder au compte rendu public des revenus de l'Etat, et veiller à sa diffusion dans tous les recoins du pays. C'est en ces termes qu'Aristote se prononce : « *pour éviter du reste la dilapidation des revenus publics, qu'on fasse rendre les comptes en présence de tous les citoyens assemblés, et que des copies en soient affichées dans les phratries, les cantons et les tribus*⁶². » Aussi, devra-t-on, selon le Stagirite, dans la même lancée, récompenser ceux des citoyens qui se distinguent par leur attitude positive dans la gestion des affaires de l'Etat. Cette récompense consiste précisément à « payer en honneurs⁶³ » ces derniers. Ceci en vue d'encourager l'esprit d'intégrité. Une bonne administration exige donc selon l'auteur, la transparence et la clarté dans son exécution. La stabilité des Etats dépend aussi fortement aux yeux d'Aristote, de la conformité de l'éducation à la loi fondamentale, c'est-à-dire à la constitution. Ainsi, en démocratie, l'éducation doit être

⁶⁰ *Ibid.*, VIII, 7, §9.

⁶¹ *Ibid.*

⁶² *Ibid.*, VIII, 7, §11.

⁶³ *Ibid.*

conforme au principe démocratique, tout comme en oligarchie, elle devrait se conformer au principe oligarchique : *« le point le plus important de tout ce dont nous avons parlé pour la stabilité des Etats, souligne l'auteur, bien que de nos jours il soit partout négligé, c'est de conformer l'éducation au principe même de la constitution⁶⁴ . »* Toutes les lois au sein de l'Etat, fussent-elles approuvées par tous, sont vaines si les mentalités des citoyens sont en déphasage avec le principe politique. La tâche de l'éducation engage en premier lieu l'Etat, qui en cas de défaillance, est grandement responsable des comportements déviants des citoyens.

« Les lois les plus utiles, fait observer Aristote, les lois sanctionnées par l'approbation unanime de tous les citoyens, deviennent complètement illusoires, si les mœurs et l'éducation ne répondent pas au principe politique : démocratique dans la démocratie, oligarchique dans l'oligarchie ; car il faut bien le savoir, si un citoyen est sans discipline, l'Etat lui-même participe de ce désordre⁶⁵ . »

Pour se faire, l'éducation doit donc être commune pour tous les citoyens dans un Etat. Elle doit être définie en fonction des objectifs à atteindre par le pays. Aristote marque ainsi son désaccord pour une éducation qui laisserait la latitude à chaque famille d'inculquer aux enfants des valeurs particulières. *« Comme l'État tout entier n'a qu'un seul et même but, souligne Aristote, l'éducation doit être nécessairement une et identique pour tous ses membres; d'où il suit qu'elle doit "être un objet de surveillance publique et non particulière⁶⁶ . »* Aristote en prônant une éducation commune dans l'Etat, s'inscrit ici dans la même logique que son maître Platon. Ce dernier prescrivait déjà dans sa *République* la *« communauté d'éducation »⁶⁷* au sein de la cité. On le voit, la stabilité des régimes républicains, c'est-à-dire la démocratie, l'oligarchie et l'aristocratie, exige un certain nombre de conditionnalités, dont le respect de la loi, la courte durée aux fonctions, la transparence dans la gestion des affaires publiques. A la base de tous ces facteurs pour la survie des Etats, Aristote recommande une éducation conforme au principe politique. Qu'en est-il des moyens de survie dans les régimes monarchiques ?

⁶⁴ *Ibid.*, VIII, 5, §20.

⁶⁵ *Ibid.*

⁶⁶ *Ibid.*, V, 1, §2.

⁶⁷ Platon, *La République*, version numérique, livres et Books, livre VIII, 543-a.

IV-2 Des moyens de conservation pour les Etats monarchiques

Aristote dès l'entame de son propos au chapitre neuf du huitième livre de sa Politique, fait remarquer au sujet des moyens de survie des monarchies : « *en général les Etats monarchiques doivent évidemment se conserver par des causes opposées à toutes celles dont nous venons de parler, suivant la nature spéciale de chacun d'eux*⁶⁸. » Les moyens de stabilité de la royauté et de la tyrannie sont donc selon ce propos de l'auteur, opposés à leurs facteurs de ruine. S'agissant précisément de la conservation des royautés, l'un des moyens qu'indique le Stagirite est la modération. Le pouvoir peu étendu du monarque constitue en effet un atout pour sa durée. Pour Aristote, tant qu'un roi est moins soucieux de sa domination sur le reste des citoyens que de l'égalité commune, il est peu exposé aux conspirations de ceux-ci. C'est en ces termes que l'auteur s'exprime à ce sujet : « *La royauté, [...], se maintient par la modération. Moins ses attributions souveraines sont étendues, plus elle a de chance de durer dans toute son intégrité. Le roi songe moins alors à se faire despote ; il respecte plus dans toutes ses actions l'égalité commune ; et les sujets de leur côté sont moins enclins à lui porter envie*⁶⁹. » L'auteur appuie cette idée par la situation des Molosses et des Lacédémoniens. La durée du pouvoir royal en Lacédémone est due selon lui premièrement au partage du pouvoir entre deux personnes ; ensuite, à l'élargissement des institutions, précisément l'Ephorie. Les tyrans pour leur part, se conservent par des moyens tout à fait différents de ceux des rois. Des moyens usés par les tyrannies pour assurer leur survie, sont de deux ordres. Les premiers peuvent être qualifiés de pervers, tandis que les seconds que prescrit le Stagirite, méritent d'être nommés purs. Les premiers moyens sont à retrouver l'origine selon l'auteur surtout à Périandre de Corinthe. Ces moyens évoqués ici sont basés pour l'essentiel sur la répression civile. Ainsi, toute velléité d'émancipation au sein de l'Etat est réprimée. On y note la répression de toute manifestation ou de toute réunion ; le souci ici est d'entretenir les populations dans l'ignorance. Voici en quels termes Aristote présente ces moyens tyranniques de conservation :

« Réprimer toute supériorité qui s'élève ; se défaire des gens de cœur ; défendre les repas communs et les associations ; interdire l'instruction et tout ce qui tient aux lumières, c'est-à-dire prévenir tout ce qui donne ordinairement courage et confiance en soi ; empêcher les loisirs et toutes les réunions où l'on pourrait trouver des amusements communs ; tout faire

⁶⁸ *Ibid.*, V, 9, §1.

⁶⁹ *Ibid.*

*pour que les sujets restent inconnus les uns aux autres, parce que les relations amènent une mutuelle confiance*⁷⁰. »

C'est donc par la création d'un climat de méfiance et d'éloignement entre citoyens que la tyrannie parvient à se maintenir. La stratégie ici consiste à diviser pour mieux régner. Ce que présente ici Aristote ne nous semble pas être le propre des sociétés antiques. Nous pouvons malheureusement noter que même aujourd'hui, au sein de certains Etats, les dirigeants usent des stratagèmes pour museler les populations. Bref, on note une forte atteinte aux libertés d'opinions, d'expression, de manifestation, notamment dans certains pays africains et asiatiques. La création des divisions et des dissensions au sein du peuple, entretenir un climat d'inimitié entre citoyens, sont aux yeux d'Aristote, des stratégies usées par les tyrans pour se maintenir. Ainsi, toute intention de synergie ou de coalition, semble porter atteinte à l'intérêt du monarque, qui ne se préoccupe qu'à « *semmer la discorde et la calomnie parmi les citoyens ; mettre aux prises les amis entre eux ; irriter le peuple contre les hautes classes, qu'on désunit entre elles*⁷¹. » Ainsi, diviser pour mieux régner, telle semble être la maxime première du tyran. Un autre mode opératoire tout aussi pervers de conservation de la tyrannie que présente Aristote, est l'espionnage. Il s'agit pour les tyrans d'avoir des agents secrets, ayant pour mission de capter les moindres paroles, de contrôler tous les actes des citoyens. Ceci se fait dans l'optique d'intimider et de museler les citoyens. Les tyrans œuvrent donc selon Aristote, à :

*« Savoir tout ce qui se dit, tout ce qui se fait parmi les sujets ; avoir les espions pareils à ces femmes appelées à Syracuse les délatrices ; envoyer, comme Hiéron, des gens pour tout écouter dans les sociétés, dans les réunions, parce qu'on n'est moins franc quand on redoute l'espionnage, et que si l'on parle, tout se sait*⁷². »

De par son approche, la tyrannie s'oppose ipso facto à la démocratie, qui consacre les libertés fondamentales des citoyens : liberté d'expression, liberté d'opinion, liberté de réunion et de manifestation, liberté d'aller et de venir. Car les tyrans procèdent à la restriction des mouvements des citoyens à l'intérieur du pays, et les empêchent même de sortir du territoire national. « *Bien connaître les moindres déplacements des citoyens, fait observer Aristote, et les forcer en quelque façon à ne jamais franchir les portes de la cité, pour toujours être au courant de ce qu'ils font, et les accoutumer par ce continuel esclavage à la bassesse et à la*

⁷⁰ *Ibid*, §2.

⁷¹ *Ibid*, §4.

⁷² *Ibid*, §3.

*timidité d'âme*⁷³. » Une autre stratégie usée par la tyrannie pour se conserver est de procéder à l'appauvrissement des populations. Cet appauvrissement a deux objectifs : la réduction du coût de la garde du tyran ; l'occupation du peuple à la recherche des moyens de subsistance, occupation qui l'empêche de penser à faire des coups contre le tyran. Des travaux de pyramides d'Égypte, des monuments sacrés de Cypsélide, le temple de Jupiter Olympien, en sont ici des cas illustratifs pour l'auteur. Ainsi nous dit-il dans sa politique :

*« Un autre principe de la tyrannie est d'appauvrir les sujets, pour que, d'une part, sa garde ne lui coûte rien à entretenir, et que, de l'autre, occupés à gagner leur vie de chaque jour, les sujets ne trouvent pas le temps de conspirer. C'est dans cette vue qu'ont été élevés les pyramides d'Égypte, les monuments sacrés des Cypsélides, le temple de Jupiter Olympien par les Pisistratides, et les grands ouvrages de Polycrate à Samos, travaux qui n'ont qu'un seul et même objet, l'occupation constante et l'appauvrissement du peuple*⁷⁴. »

Un des moyens d'appauvrissement des citoyens qu'indique l'auteur, est le fort taux d'imposition. Ici on tend par cet impôt, à déposséder les citoyens de leurs biens comme nous fait remarquer Aristote à Syracuse : *« en cinq ans, Denys absorbait par l'impôt la valeur de toutes les propriétés*⁷⁵. » Aussi, le tyran entreprend-il de faire permanemment la guerre, question pour les citoyens d'avoir toujours besoin d'un chef militaire. La défiance du tyran à l'égard des amis est également un fait souligné par l'auteur. Car le tyran, estime Aristote, *« sait bien que, si tous les sujets veulent [le] renverser, ses amis surtout sont en position de le faire*⁷⁶. » D'autres manœuvres tout aussi importantes pour la conservation des tyrannies, sont mises en exergue par Aristote : la lutte acharnée des tyrans contre les hommes de bien et la préférence accordée dans leurs relations aux étrangers plutôt qu'aux nationaux. En effet, les tyrans considèrent les hommes nobles et vertueux comme étant leurs rivaux dans la cité. Car ils revendiquent le monopole de la vertu, telle la bienveillance.

*« Le propre du tyran, fait remarquer le Stagirite, est de pousser tout ce qui porte une âme fière et libre ; car il se croit seul capable de posséder ces hautes qualités l'éclat dont brillerait auprès de lui la magnanimité et l'indépendance d'un autre, anéantirait cette supériorité de maître que la tyrannie revendique pour elle seule. Le tyran hait donc ces nobles natures, comme attentatoires à sa puissance*⁷⁷. »

⁷³ *Ibid.*

⁷⁴ *Ibid.*, §4.

⁷⁵ *Ibid.*, §5.

⁷⁶ *Ibid.*, §5.

⁷⁷ *Ibid.*, §7.

En privilégiant dans leurs relations les étrangers aux nationaux, c'est qu'ils croient que les premiers n'ont aucun intérêt à comploter contre leur pouvoir, contrairement aux seconds. Ainsi le souligne Aristote : « *c'est encore l'usage du tyran d'inviter à sa table et d'admettre dans son intimité des étrangers plutôt que des nationaux ; ceux-ci sont pour lui des ennemis ; ceux-là n'ont aucun motif d'agir contre son autorité*⁷⁸. » On le voit, tous ces moyens suscités, permettant à la tyrannie de se conserver, sont essentiellement pervers. Ils peuvent être regroupés selon Aristote en trois lots principaux. Premièrement, les tyrans procèdent à l'affaiblissement moral des sujets : « *car des âmes avilies ne pensent jamais à conspirer*⁷⁹. » Deuxièmement, ils créent de la discorde entre les citoyens « *car la tyrannie ne peut être renversée qu'autant que des citoyens ont assez d'union pour se concerter*⁸⁰. » Le troisième aspect de cette méthode perverse est l'appauvrissement et l'affaiblissement des populations : « *on n'entretient guère, explique Aristote, une chose impossible, ni par conséquent de détruire la tyrannie quand on n'a pas les moyens de la renverser*⁸¹. » A côté de cette stratégie essentiellement déviante, Aristote en distingue une seconde, en faveur de laquelle il souscrit, qui se veut plus pure. Il s'agit dès lors pour la tyrannie, tout en sachant qu'elle doit se conduire bon gré malgré la volonté du peuple, se conduire de façon royale. C'est dire qu'elle doit se faire moins despote et se soucier de l'intérêt général. Ainsi, Aristote recommande-t-il au tyran d'avoir « *toujours la force nécessaire pour gouverner, non pas seulement avec l'assentiment général, mais aussi malgré la volonté générale ; renoncer à ce point, ce serait renoncer à la tyrannie même. Mais cette base une fois assurée, le tyran peut pour tout le reste, se conduire comme un véritable roi, ou du moins en prendre adroitement toutes les apparences*⁸². »

Aristote prescrit au tyran de donner l'apparence d'être un bon gestionnaire, soucieux du bien de tous, transparent dans la gestion des fonds mis à sa disposition. « *D'abord, affirme Aristote, il paraîtra s'occuper avec sollicitude des intérêts publics, et il ne se montrera point follement dissipateur de ces riches offrandes que le peuple a tant de peine à lui faire, et que le maître tire des fatigues et de la sueur de ses sujets, pour les prodiguer à des courtisanes, à des étrangers, à des artistes cupides*⁸³. »

⁷⁸ *Ibid.*

⁷⁹ *Ibid.*, §8.

⁸⁰ *Ibid.*

⁸¹ *Ibid.*, §9.

⁸² *Ibid.*, §10.

⁸³ *Ibid.*, §11.

Toutes ces actions du tyran, ne sont en réalité que des astuces usées pour se conserver. Car elles ont comme avantage de le rendre plus crédible auprès des populations. Aussi, Aristote déconseille-t-il au tyran de se livrer au plaisir de façon extravagante et excessive. Il lui prescrit la tempérance dans la conduite. Dans le cas où il ne peut pas se maîtriser, le Stagirite conseille au tyran de ne pas exposer au regard du public ses actes de plaisir. Car souligne Aristote, l'homme qui fait l'objet du mépris, c'est l'homme ivre et non l'homme tempérant et sobre ; c'est l'homme qui dort et non celui qui veille. Autrement dit, c'est l'homme déviant, l'homme qui verse dans l'excès, qui est victime du mépris. C'est en ces termes que parle l'auteur :

« S'il aime le plaisir, qu'il ne s'y livre jamais comme le font certains tyrans de notre époque, qui, non contents de se plonger dans les jouissances dès le soleil levé et pendant plusieurs jours de suite, veulent encore étaler leur licence sous les yeux de tous les citoyens, auxquels ils prétendent faire admirer ainsi leur bonheur et leur félicité. C'est en ceci surtout que le tyran doit user de modération ; et s'il ne le peut, qu'il sache au moins se dérober au regard de la foule⁸⁴. »

Le tyran devrait ainsi être considéré comme un modèle dans la société. Il devrait montrer l'exemple à suivre. Aristote recommande aussi au tyran d'éviter d'offenser les individus. Deux offenses sont à éviter impérativement : l'atteinte à l'intégrité physique et l'insulte à l'égard de la jeunesse. Aristote estime que si pour les hommes cupides, ce qui compte, c'est l'argent, pour les hommes vertueux par contre, ce qui est important c'est la dignité. Ainsi, si les premiers ont du mal qu'on porte atteinte à leur fortune, les seconds souffrent plus quand on viole leur dignité.

« Que le tyran, recommande le Stagirite, en ne se permettant jamais d'outrage d'aucun genre, en évite deux surtout : c'est de porter la main sur qui que ce soit, et d'insulter la jeunesse. Cette circonspection est particulièrement nécessaire à l'égard des cœurs nobles et fiers. Les âmes cupides souffrent impatiemment qu'on les froisse dans leurs intérêts d'argent ; mais les âmes fières et honnêtes souffrent bien davantage d'une atteinte portée à leur honneur⁸⁵. »

Nous remarquons ici qu'Aristote conseille au tyran d'être prudent vis-à-vis de deux catégories sociales : les hommes nobles et les jeunes. On peut se demander pourquoi une telle circonspection. L'auteur estime que ces gens sont les ennemis les plus dangereux du tyran,

⁸⁴ *Ibid.*,
§1414.

prêts à se sacrifier en vue de sa disparition. La deuxième raison en est que le mépris engendre chez celui qui en est victime le ressentiment que rien ne peut atténuer. Il est en effet insupportable d'être insulté ou de voir les siens en subir. Au sujet précisément de ces hommes nobles et des jeunes gens l'auteur affirme : « *parmi les ennemis qui en veulent à la personne même du tyran, ceux-là sont les plus dangereux et les plus à surveiller, qui ne tiennent point à leur vie pourvu qu'ils aient la sienne. Aussi faut-il se garder avec la plus grande attention des hommes qui se croient insultés dans leur personne ou dans celle des gens qui leur sont chers*⁸⁶. » Dans la même optique, le tyran doit veiller à ce que ses proches collaborateurs et ses épouses n'insultent la jeunesse et les autres femmes. Ils doivent donc faire preuve de respect et de bienveillance à leur égard. Le tyran doit également se montrer ouvert et accessible aux citoyens. Mais il doit éviter toute plaisanterie dans son contact avec les gens. Ainsi conseille l'auteur : « *il ne faut pas que le tyran se montre d'un difficile accès ; toutefois son abord doit être grave, pour inspirer non la crainte, mais le respect*⁸⁷. »

Le tyran pour se maintenir, doit agir à l'encontre de tout ce qu'on sait de mauvais à son sujet. Ainsi il doit embellir la ville comme un administrateur, et non pas comme le maître. Il doit aussi se montrer très pieux. Cette apparence d'homme pieux est importante au moins pour deux raisons selon l'auteur : ne pas être accusé d'injustice ; deuxièmement, la conspiration ne peut pas être intense à son égard, parce qu'on croit qu'il a le soutien des dieux. Aristote déclare dans ce sens :

« Le tyran prendra le contre-pied de toutes ces vieilles maximes qu'on dit à l'usage de la tyrannie. Il faut qu'il embellisse la ville, comme s'il en était l'administrateur et non pas le maître. Surtout qu'il affiche avec le plus grand soin une piété exemplaire. On ne redoute pas autant d'injustice de la part d'un homme qu'on croit religieusement livré à tous ses devoirs envers les dieux ; et l'on ose moins conspirer contre lui, parce qu'on lui suppose le ciel même pour allié »⁸⁸.

Aussi, la survie de la tyrannie est-elle dépendante de la persuasion des différentes classes sociales sur le bienfondé du pouvoir du monarque pour leur épanouissement. « *Comme l'Etat se compose toujours de deux parties bien distinctes, les pauvres et les riches, fait remarquer le Stagirite, il faut persuader aux uns et aux autres qu'ils ne trouveront de garantie que dans le pouvoir, et prévenir entre eux toute injustice mutuelle*⁸⁹. »

⁸⁶ *Ibid.*, §18.

⁸⁷ *Ibid.*, §13.

⁸⁸ *Ibid.*,
§1515.

Le tyran doit également prévenir toute injustice entre les deux couches. Mais il doit toujours choisir parmi les deux la plus forte, sur qui s'appuyer pour rétablir l'ordre et assurer la sécurité de l'Etat en cas de crise. Bref, de l'avis d'Aristote, cette partie devrait être un instrument au service de la protection de l'autorité tyrannique. C'est ainsi que souligne l'auteur :

« [...] entre ces deux parties, le plus fort est toujours celui qu'il faut prendre pour instrument du pouvoir, afin que, dans un cas extrême, le tyran ne soit pas forcé ou de donner la liberté aux esclaves, ou d'enlever les armes aux citoyens. Ce parti suffit toujours à lui seul pour défendre l'autorité, dont il est l'appui, et pour lui assurer le triomphe contre ceux qui l'attaquent⁹⁰. »

Trois prescriptions sont importantes à observer par le tyran pour assurer la stabilité de son régime. Premièrement, il doit être administrateur et non despote ; il doit dans cet ordre se soucier de l'intérêt général. Deuxièmement, il doit rechercher dans sa conduite la modération et éviter tout excès. Troisièmement, il ne doit pas repousser les hommes nobles de la société, et chercher à être aimé par le peuple. Enfin de compte, Aristote prescrit au tyran la vertu, et lui proscrit le vice. En tous cas, le tyran doit avoir de la mesure dans sa conduite. Aristote déclare à ce propos : *« il faut que [le tyran] se montre complètement vertueux ou du moins vertueux à demi, et qu'il ne se montre jamais vicieux, ou du moins jamais autant qu'on peut l'être⁹¹. »* Cet amour pour les sujets que prescrit Aristote au tyran pour sa conservation, va paraître aux yeux de Machiavel constituer plutôt une faiblesse pour le pouvoir du monarque. Ce philosophe italien conseillait au gouvernant dans *Le Prince* de tâcher de se faire craindre au lieu de se faire aimer. Pourtant, la préoccupation d'Aristote était surtout de concilier les intérêts du tyran et ceux des sujets, pour l'harmonie sociale.

⁹⁰ *Ibid.*

⁹¹ *Ibid.*, §20.

CONCLUSION PARTIELLE

En somme, nous avons noté avec Aristote que tous les régimes politiques, sans exception aucune, courent des risques d'instabilité, voire des révolutions. Si certains facteurs de ces révolutions sont communs, d'autres, cependant sont propres à chaque type de gouvernement. C'est ainsi que pour les régimes républicains, nous avons relevé avec l'auteur que l'essentiel des causes de ruine est constitué de la turbulence des démagogues pour les démocraties ; de la division des membres dans les Etats oligarchiques ; du nombre restreint des membres du gouvernement ainsi que du déséquilibre criard entre riches et pauvres, dans les aristocraties. Si les causes de déstabilisation des régimes monarchiques ne sont pas loin de celles en vigueur dans les premiers, il faut quand même signaler qu'elles prennent ici des caractères on ne peut plus particuliers. L'insulte des tyrans à l'égard des hommes nobles, les conspirations de divers ordres, dont il faut compter même les complots des propres partisans du régime, la menace extérieure, sont entre autres des causes qui fragilisent le pouvoir du tyran. C'est surtout le caractère héréditaire et despotique de la royauté qui attire contre elle des conspirations. A côté de ces facteurs facilement identifiables, il y en a d'autres, qui sont tout accidentels.

Tous ces facteurs de révolutions, loin d'être une fatalité pour les régimes, sont bien prévisibles et maîtrisables. C'est à ce titre que l'auteur n'a pas manqué d'indiquer aux différents gouvernements les moyens de leur conservation. Ainsi, pour les Etats républicains, dont la démocratie, l'oligarchie et l'aristocratie, il a prescrit le respect scrupuleux de la loi, la courte durée aux fonctions, l'intégrité des fonctionnaires, la franchise politique, et surtout un soin particulier à l'éducation des citoyens. Aux régimes monarchiques, il a recommandé au roi la modération dans l'exercice du pouvoir. Quant à la tyrannie, il note qu'il y a deux méthodes de survie politique ici. La première, pour laquelle il marque sans doute son désaccord, est la violence à l'égard des sujets. La seconde, qu'il entend prescrire au tyran, empreinte de vertu, est plus soucieuse, au moins en apparence, de l'intérêt général.

Comme on peut le remarquer, La Politique, ouvrage philosophique à la base, traite d'une question hautement politique, en l'occurrence les révolutions au sein des régimes. Ce sujet nous plonge au cœur de l'actualité politique contemporaine, émaillée par des crises, voire des révolutions. Quel est dès lors l'intérêt que nous pouvons tirer aujourd'hui, d'une appropriation de la réflexion du philosophe grec, au double plan philosophique et politique ? Que peuvent apporter concrètement les mesures que prescrivait Aristote pour la conservation des

gouvernements antiques, pour la stabilité des Etats à ce jour ? Aristote ne serait-il pas par sa théorie, un conseiller politique qui parle au présent ?

**TROISIEME PARTIE : LES ENJEUX
PHILOSOPHIQUES ET POLITIQUES DE
LA PENSEE PERIPATETICIENNE**

INTRODUCTION PARTIELLE

La réflexion aristotélicienne sur les révolutions, présente un intérêt capital qui est à explorer au moins sur un double plan : politique et philosophique. D'abord au plan politique, on peut s'interroger sur la valeur de la place prépondérante accordée à l'histoire, ensuite l'on peut souligner l'importance de la méthode empirique du Stagirite dans le domaine de la science politique. Au plan philosophique, on mesurera l'apport de l'expérience dans l'idéal théorique de la philosophie. Enfin, il importe de relever que la pensée d'Aristote est avant tout une réflexion au secours de l'action politique, notamment en ce qui concerne les conditions de stabilité des différents régimes.

CHAPITRE V : TENDANCE HISTORICISTE ET POLITISTE DE LA PENSÉE D'ARISTOTE

V-1 Caractère historiciste de la démarche péripatéticienne

La théorie des révolutions pensée par Aristote, semble faire beaucoup trop dans l'histoire, parfois loin de l'idéal philosophique. En effet, l'auteur rapporte dans sa réflexion l'histoire de nombreux régimes et hommes politiques ayant connu la chute dans la Grèce antique. Il montre que tous les régimes, sans exception, existant dans l'antiquité ont connu à un moment donné de leur vie, des bouleversements. Ainsi, rapporte l'auteur pour le cas des régimes démocratiques : « à Argos, les principaux citoyens, tout glorieux de leur triomphe de Mantinée, contre les Lacédémoniens, voulurent en profiter pour renverser la démocratie⁹². » Aristote présente de nombreux cas de déstabilisation des régimes démocratiques, déstabilisation qui est due à diverses causes. Son souci étant de faire remarquer ces divers facteurs de risque auxquels la démocratie est exposée. Les propos suivants illustrent encore bien combien la ruine des Etats démocratiques est fréquente :

« A Cos, les excès des démagogues ont amené la chute de la démocratie, en forçant les principaux citoyens à se coaliser contre elle. A Rhodes, les démagogues, qui administraient les fonds destinés à la solde, empêchèrent de payer le prêt qui était dû aux commandants des galères; et ceux-ci, pour se soustraire à des vexations juridiques, n'eurent d'autre ressource que de conspirer et de renverser le gouvernement populaire. A Héraclée, peu de temps après la colonisation, les démagogues amenèrent aussi la destruction de la démocratie⁹³. »

Ce passage montre à suffisance combien la réflexion aristotélicienne est fortement historiciste. L'auteur fait le récit des bouleversements politiques qui ont eu lieu dans l'histoire tour à tour à Cos, à Rhodes et à Héraclée, pour faire voir le rôle trouble qui a été très souvent celui des démagogues. Il nous fait vivre ainsi, comme si nous y étions, les faits historiques de l'antiquité. Les exemples de chute de régimes que présente Aristote sont tout aussi nombreux pour autres régimes que la démocratie. S'agissant de l'oligarchie, Aristote parle également en s'appuyant sur des faits historiques. Ainsi, rapporte-t-il dans ce sens : « à Erythrée, sous l'antique oligarchie des Basilides, malgré toute la sollicitude réelle des membres du

⁹² *Ibid.*, V, 3, §5.

⁹³ *Ibid.*, V, 4, §2.

*gouvernement, dont la seule faute était d'être en petit nombre, le peuple, indigné de la servitude, renversa l'oligarchie*⁹⁴. » Cet exemple de l'auteur nous rappelle combien les frustrations que connaissent les couches défavorisées qui sont très souvent majoritaires dans l'Etat, peuvent être à l'origine de la déstabilisation du régime oligarchique au pouvoir. Nous ne pouvons pas nous abstenir de mentionner au moins un cas de bouleversement de régime monarchique que nous rapporte Aristote. « *Pausanias tua Philipe, nous relate l'auteur, parce que Philippe l'avait laissé insulter par les partisans d'Attale. Dertas conspira contre Amyntas le Petit, qui s'était vanté d'avoir eu la fleur de sa jeunesse. L'Eunuque tua Evagoras de Chypre, dont le fils l'avait outragé en lui enlevant sa femme*⁹⁵. »

Dans ces faits de conspiration et d'assassinat, l'auteur veut surtout nous montrer combien l'insulte constitue une cause majeure de coups contre les monarques. Cependant le recours récurrent aux histoires des peuples, qui nous sont pour la plupart inconnus, nous paraît ennuyeux. Car il y a très souvent risque de perdre de vue l'essentiel, qui est ici de saisir la racine des maux qui ruinent les différents gouvernements. A ce moment, l'idéal philosophique semble s'évanouir au profit des récits historiques. C'est à juste titre que le préfacier de *La Politique*, dans une comparaison entre la démarche platonicienne et celle d'Aristote, faisait remarquer que ce dernier accorde la prééminence à l'histoire dans ses théories, au détriment de la raison. Le Stagirite procède ainsi à l'antipode de la méthode de son maître qui lui, accorde un primat à la raison. Et c'est même cela qui fait la supériorité de ce dernier sur le premier. Partant, Saint Hilaire fera remarquer : « *[Aristote] perd trop souvent de vue les principes pour ne s'attacher qu'aux faits. Platon s'était fié, avant tout, à la raison pour comprendre et juger l'Etat. C'était à la raison qu'il avait demandé les lois fondamentales du pouvoir, tout comme il lui a demandé les conditions du véritable bonheur*⁹⁶. »

Ainsi, c'est à l'expérience, c'est-à-dire aux faits, aux phénomènes sociaux, et non à la subjectivité qu'Aristote recourt pour mener ses études d'ordre philosophique et politique. Barthélémy Saint Hilaire, sans nier cependant la part accordée à la raison, remarque cependant qu'elle est minable : « *Aristote, souligne le préfacier, sans repousser la raison, l'interroge cependant avec moins d'attention et de sécurité ; il s'en rapporte davantage à l'histoire*⁹⁷. » L'auteur de la préface souligne le dérapage auquel peut exposer l'importance exagérée pour le fait : « *entre les mains d'Aristote, quelque habile qu'elle soit, la méthode historique a porté, comme on pouvait s'y attendre, quelques-unes des conséquences assez peu*

⁹⁴ *Ibid.*, V, 5, §3.

⁹⁵ *Ibid.*, V, 8, §10.

⁹⁶ *Ibid.*

⁹⁷ *Ibid.*, préface.

*louables qu'elle renferme. Quand on se borne à l'étude des faits, on est trop souvent conduit à s'en faire l'apologiste*⁹⁸. » Ainsi, quand le Stagirite porte son étude sur les régimes tyranniques, par exemple, on a l'impression qu'il en est un partisan. Pourtant il ne se borne qu'à présenter les faits tels qu'ils se sont produits dans l'histoire. Mais, n'oublions pas que même si Aristote privilégie dans sa démarche l'expérience, il n'occulte pas pour autant la raison. C'est dans ce sens que le préfacier, comparant une fois de plus Platon et Aristote, précise la méthode qu'emploie chacun. La démarche de Platon est qualifiée de rationnelle, tandis que celle d'Aristote est historique. « *Mais, fait remarquer Saint Hilaire, comme des génies de cet ordre n'ont rien d'exclusif, la raison n'est pas tout à fait omise par le disciple, de même que le maître n'a pas tout à fait négligé l'histoire*⁹⁹. » La raison et l'histoire sont en effet deux dimensions qui sont toutes importantes pour l'étude politique. C'est pour cette raison que la méthode historique, si elle présente quelques imperfections, est cependant plus avantageuse dans le domaine de la science politique.

V-2 Une réflexion politiste avant la lettre

La démarche d'Aristote est davantage descriptive que normative, contrairement à son maître. C'est dire que sa théorie est fondée sur l'autorité des faits. C'est cette démarche qu'il adopte tout au long de son œuvre, *La Politique*. Œuvre dans laquelle il étudie la société et l'Etat, ensuite, il étudie les différentes formes de l'Etat, et enfin il examine la question des révolutions au sein de ces derniers. Ainsi, quand il présente la théorie des gouvernements, il n'a pas d'autres références que celles des différents régimes existants. C'est dans ce sens que Barthélémy de Saint-Hilaire fait constater : « *à ne consulter que les faits, il n'y a donc en réalité que six gouvernements, qui se correspondent deux à deux, et dont les trois mauvais ont été malheureusement pour l'humanité plus fréquents que les trois bons*¹⁰⁰. » Aristote a entrepris d'étudier les différents cas de révolutions, sans parti pris, tel un politiste. Il a pris soin de mettre à jour les facteurs de ruine des différents régimes. Le Stagirite avait révélé à chaque gouvernant ce qui fait la défaillance de son système. Ainsi, a-t-il fait savoir que la déstabilisation des Etats démocratiques était surtout due à la turbulence des démagogues, tandis que la ruine des oligarchies était en grande partie tributaire à la division des oligarques

⁹⁸ *Ibid.*

⁹⁹ *Ibid.*

¹⁰⁰ *Ibid.*

entre eux. De même, la principale cause de renversement des régimes aristocratiques était le fait de la minorité trop restreinte de leurs membres. Quant aux régimes monarchiques, l'hérédité était à la base de déstabilisation du roi, tandis que c'est surtout l'arrogance des tyrans qui faisait conspirer contre leur pouvoir. Nous voyons que c'est de façon objective que le Stagirite a élaboré sa théorie. En effet, il a toujours consacré une part belle aux faits dans sa démarche. Il n'a jamais fait recours à la raison que pour interpréter et effectuer des synthèses. Se faisant, Aristote jette les bases de la science politique. Car de par les objets qu'il étudie dans son œuvre, que par la façon dont il les traite, il fait figure d'homme de science. C'est dans ce sens que Barthélémy Saint Hilaire faisait déjà savoir qu'Aristote est celui qui a fait de la politique une science. Le préfacier reconnaît que certes il a hérité de Platon bon nombre d'éléments fondamentaux, dont les principes et les théories, mais il leur a donné un caractère plus systématique et plus cohérent. L'auteur de la préface affirme à ce propos :

« Aristote a la gloire d'avoir fait pour la politique ce qu'il a fait pour les autres parties de la philosophie : il lui a donné une forme scientifique. Tous les principes, la plupart même des théories et des faits sociaux, étaient déjà dans Platon ; mais tout se trouvait, dans ces merveilleux dialogues, comme tout se trouve dans les entretiens, même des hommes les plus distingués, à l'état de confusion et de désordre au moins apparent¹⁰¹. »

La Politique d'Aristote apparaît alors comme l'ouvrage pionnier en science politique. Cet ouvrage fait de son auteur le fondateur de cette discipline. C'est à juste titre que son préfacier peut conclure : *« Aristote a donc fondé la science politique proprement dite, sous sa vraie forme, comme il a fondé la science logique, la science métaphysique, la science morale, la science de l'histoire naturelle, la science de la physique ; [...] »¹⁰².*

¹⁰¹ *Ibid.*

¹⁰² *Ibid.*

CHAPITRE VI : LA FECONDITE DE L'OBSERVATION EMPIRIQUE POUR L'IDEAL PHILOSOPHIQUE

VI-1 La richesse de l'expérience

La lecture de l'œuvre d'Aristote, notamment sa réflexion sur les révolutions, nous donne de nous rendre compte de l'importance que revêt l'expérience dans la production de la pensée. Aristote nous montre à travers son œuvre que l'observation est la base de toute entreprise spéculative. Le vécu occupe une place primordiale pour toute philosophie qui se veut utile aux hommes. Le premier élément de cette expérience qui nous semble important de souligner ici, est la vie même de l'auteur. En effet, nous rapporte le préfacier, Aristote était fils du médecin d'Amynas II, roi de Macédoine. Il avait été élevé dès sa plus tendre enfance à la cour de ce roi ; et dès lors, avait commencé ses relations qui en firent d'abord le camarade des jeux de Philippe, puis son ami, et enfin le précepteur de son fils. Plus tard, Aristote vécut dans l'intimité d'Hermias, tyran d'Atarnée en Asie mineure. Aristote passa donc une grande partie de sa vie dans les cours ; et il put y voir de très près la pratique des affaires.

Outre cette vie de près dans les cours, Aristote fut également un observateur averti de la scène politique de son époque. Il a notamment observé les bouleversements politiques survenus dans de nombreux Etats grecs, et même au-delà, à l'instar de la cité athénienne, de Sparte, de Lacédémone et de Macédoine. Le Stagirite, au regard de la répétition de certains faits, a tâché de saisir les causes de ces troubles. C'est ainsi que s'appuyant sur plusieurs cas de renversements des régimes démocratiques, il trouva que le facteur trouble en est la turbulence des démagogues. Nous avons dans ces propos suivants de l'auteur une preuve intéressante de cette démarche :

« [...]La démocratie de Mégare fut anéantie de la même façon à peu près. Les démagogues, pour se créer de larges confiscations, firent bannir plusieurs des principaux citoyens, ce qui augmenta en peu de temps le nombre des exilés; ils revinrent bientôt, et, après avoir défait le peuple en bataille rangée, ils établirent un gouvernement oligarchique. Tel fut aussi, à Cume, le sort de la démocratie, que renversa Thrasymaque¹⁰³. »

On voit bien ici comment Aristote fait le récit des incidents qu'ont connu certains Etats démocratiques, dus au mauvais comportement des démagogues. L'auteur nous rapporte

¹⁰³ *Ibid.*, V, 4, §7.

bien d'autres exemples du même genre. C'est après les avoir observé et analysé qu'il peut conclure comme suit :

« L'observation de bien d'autres faits encore démontre que la marche la plus habituelle des révolutions dans la démocratie est celle-ci: tantôt les démagogues, voulant se rendre agréables au peuple, arrivent à soulever les classes supérieures de l'État par les injustices qu'ils commettent envers elles, en demandant le partage des terres, et en les chargeant de toutes les dépenses publiques; tantôt ils se contentent de la calomnie pour obtenir la confiscation des grandes fortunes¹⁰⁴. »

Mais l'auteur ne s'est pas arrêté à une observation plate des instabilités au sein des régimes politiques, il a non seulement dégagé les facteurs qui les expliquent, mais il a aussi et surtout prescrit les remèdes à ces maux. C'est cela même le but d'une philosophie réaliste et concrète, utile à la vie pratique. Ainsi, Aristote ne s'est pas contenté de relater les tourments que les différents régimes antiques ont souffert. Son dessein a été surtout que ces tourments cessent, ou du moins soient réduits à leur plus simple expression. Car le Stagirite était préoccupé de la stabilité au sein des Etats, garante du bonheur collectif. C'est donc dans l'optique de voir cet idéal se réaliser que l'auteur grec n'a ménagé aucun effort pour conseiller les gouvernants. Il conseilla ainsi tant les monarques que les démocrates et les oligarques sur les précautions à prendre pour éviter la déstabilisation de leurs régimes.

VI-2 Une pensée philosophique au secours de l'action politique.

Il nous semble intéressant de nous approprier aujourd'hui la pensée d'Aristote au sujet des révolutions, compte tenu des crises politico-sociales que connaissent de nombreux Etats au monde, même si c'est à des proportions variées. Car nul ne peut nier la nécessité qu'il y a à mener des réflexions à ce sujet. Aristote, grand observateur de la scène politique et théoricien du domaine, nous paraît indiqué pour mener de telles réflexions. Nous ne voulons pas ici prétendre qu'il n'y a aucune initiative dans ce sens. Nous sommes en effet bien conscient des efforts multiples qui sont faits pour résoudre telle ou telle crise, dans des Etats en proie à des tensions. Ainsi, on peut noter de multiples rencontres internationales au sujet de la crise libyenne, de la crise syrienne, de la crise centre-africaine et bien d'autres encore. Mais le défaut de telles initiatives, c'est qu'elles se limitent très souvent en superficie, pour proposer

¹⁰⁴ *Ibid.*

des mesures ponctuelles de sortie de crise. S'il est vrai que des écrits foisonnent au sujet des révolutions, il en est très peu qui traitent du sujet aussi profondément que ne l'a fait Aristote. C'est à ce titre que le préfacier de *La Politique* estimait au début du vingtième siècle, que les travaux du Stagirite sont d'un apport inégalable dans l'histoire de la pensée. C'est en ces termes que s'exprimait précisément Barthélémy Saint Hilaire à l'égard d'Aristote : « *La vue du philosophe a été si perçante et si sagace qu'aujourd'hui même, avec deux mille années d'expérience de plus, avec cette variété infinie de phénomènes nouveaux qu'elles ont fournis à l'histoire des sociétés humaines, il serait difficile de dire plus que n'en a dit Aristote*¹⁰⁵. »

Ces propos de Barthélémy Saint-Hilaire, témoignent bien en faveur de la grandeur de la théorie aristotélicienne au sujet des révolutions. En effet, comme nous l'avons déjà dit, le Stagirite a entrepris, après avoir recensé dans le moindre détail les facteurs de bouleversements dans les Etats, de leur prescrire des remèdes en vue surtout de leur prévention. C'est ainsi que l'auteur après l'analyse des révolutions dans divers régimes, révèle que dans les gouvernements démocratiques, elles sont surtout dues au trouble des démagogues, et aussi à la concentration de grandes attributions dans une seule main. La ruine des oligarchies est surtout causée par la division des oligarques entre eux et par leur inconduite dans la gestion de leur fortune. Quant aux régimes aristocratiques, leur déstabilisation est selon Aristote, beaucoup plus liée au nombre trop restreint des membres du bouleversement et à l'infraction du droit constitutionnel. En ce qui concerne les causes de chute des régimes monarchiques, le Stagirite a surtout relevé l'arrogance des tyrans, les conspirations de divers ordres contre le pouvoir, le danger de l'hérédité du pouvoir royal. Ces facteurs d'instabilité recensés çà et là, comme le soulignait Barthélémy Saint Hilaire, ne sont pas seulement valables pour l'époque antique, mais le demeurent jusqu'à aujourd'hui. Partant, nous sommes d'avis avec l'auteur de la préface de *La Politique*, quand il affirme : « *il n'est pas une de ces grandes catastrophes politiques venues après lui, qui ne rentre dans les cadres qu'il a tracés à l'avance*¹⁰⁶. »

Pour prévenir ces catastrophes politiques, Aristote n'a pas fait l'économie de ses conseils à l'endroit des différents gouvernants et même des citoyens particuliers. Aux démocrates, oligarques et aristocrates, l'auteur grec a surtout prescrit le respect des lois, la courte durée des fonctions, la franchise politique, l'intégrité des fonctionnaires publics, un grand soin à l'éducation public, l'amour des citoyens pour la constitution. Aux monarques, c'est-à-dire aux rois et aux tyrans, le Stagirite a recommandé la modération et la bonne

¹⁰⁵ *Ibid.*, préface.

¹⁰⁶ *Ibid.*

administration, ou encore la vertu, proscrivant toute violence ou tout vice. Ces conseils, dont la pertinence pour la conservation des Etats antiques n'est plus à démontrer, ne sont pas dépassés aujourd'hui. Car aucun Etat ne peut se targuer d'être à l'abri des éventuels bouleversements. C'est pourquoi nous pensons qu'Aristote, à travers sa réflexion au sujet des révolutions, apparaît comme un véritable conseiller pour l'action politique. C'est à juste titre que le préfacier de La Politique affirmait une fois de plus : « *il n'est pas un homme d'Etat, quelque habile qu'il soit, qui n'ait à profiter de ses études sur les oligarchies, les démocraties, les républiques, sur l'organisation du pouvoir dans chacun de ces gouvernements, et surtout sur les révolutions, sujet qu'il a traité avec une sorte de prédilection et avec un succès incomparable*¹⁰⁷ . »

On comprend bien que les conseils du Stagirite sont précieux aux hommes politiques de notre siècle, pour la stabilité de leurs Etats. Aristote s'adresse aux dirigeants démocrates et oligarques qui aujourd'hui se caractérisent par le détournement des fonds publics et peinent à se départir du pouvoir. Il leur dit que la fonction publique ne doit pas enrichir ceux qui les occupent et que quand on met long au pouvoir, on est plus porté à faire du mal que quand on y met peu de temps ; qu'entre égaux nul n'a le droit de s'arroger le pouvoir tout seul, d'où l'importance d'une rotation aux postes de responsabilité. De plus, le Stagirite recommande aux gouvernants de prendre des mesures pour empêcher les disparités sociales.

¹⁰⁷ *Ibid.*

CONCLUSION PARTIELLE

En définitive, l'enjeu philosophique et politique de la réflexion aristotélicienne sur les révolutions, n'est plus à démontrer. Il est vrai, la méthode historique qu'il emploie dans ses recherches semble éloigner de l'idéal philosophique. Mais cela n'est en réalité qu'une impression. Car si le Stagirique recourt à l'histoire des peuples pour élaborer sa théorie, il n'y demeure pas pour autant figé. Il ne rend pas compte de cette histoire à la manière de l'historien, qui se contente de relater les faits tels qu'ils se sont produits, en l'occurrence ici au sujet des révolutions. Ces faits constituent toujours pour Aristote, le point de départ de la réflexion. Car ce n'est qu'à partir de là qu'il peut objectivement cerner leurs raisons explicatives. C'est là qu'il fait œuvre d'homme de science, notamment de la science politique. Nous voyons aussi par-là l'importance des faits pour l'idéal philosophique. Puisque c'est après la connaissance des événements, précisément de leurs causes, que le philosophe peut y envisager des remèdes appropriés. C'est bien ce qu'Aristote a fait quand après l'identification des facteurs de bouleversements des gouvernements, il leur propose des mesures de survie. Par ces mesures, le philosophe grec nous semble aujourd'hui un conseiller politique averti pour la stabilité au sein des Etats.

CONCLUSION GENERALE

Le problème qui a retenu notre attention dans ce travail était celui des conditions de stabilité dans les différents Etats qu'Aristote nous propose dans sa politique. Autrement dit, quelles sont les dispositions à adopter pour prévenir et empêcher les mouvements insurrectionnels, voire de révolutions au sein des Etats ? La position de ce problème nous a conduit à l'analyse de la nature des différents gouvernements chez Aristote. Ici, nous avons distingué avec l'auteur six formes de régimes politiques : la royauté, l'aristocratie, la république, la tyrannie, l'oligarchie et la démagogie. Ces gouvernements, suivant qu'ils recherchent l'intérêt général ou alors un intérêt particulier, ont été ensuite classés en gouvernements purs et en gouvernements déviants. Nous avons remarqué avec l'auteur que tous ces gouvernements connaissent en leur sein des dissensions, voire des révolutions. D'où la présentation de divers procédés de révolutions, ainsi que quelques cas emblématiques qui ont marqué l'histoire de l'humanité.

Par la suite, nous avons analysé et tiré des implications des facteurs de révolutions ainsi que des moyens d'y faire face. En ce qui concerne les causes de bouleversements des régimes, nous avons d'abord noté les causes d'ordre général, c'est-à-dire celles susceptibles de fragiliser tout Etat. Il s'agit entre autres de la disposition morale des insurgés, de l'insulte, de la peur, de l'ambition des richesses et des honneurs, de l'accroissement disproportionné de certaines classes sociales. Nous pouvons ramener tout ceci à l'injustice. A côté de ces causes d'ordre général que nous pouvons qualifier de causes de premier ordre, nous avons noté celles d'un ordre secondaire, spécifiques à chaque régime politique. Une différence a encore été faite à ce niveau, entre les facteurs de ruine des Etats républicains et ceux des Etats monarchiques. Dans les Etats républicains, nous avons remarqué avec l'auteur que la ruine des démocraties est surtout due à la turbulence des démagogues, qui instrumentalisent la masse populaire contre les hautes classes. Les oligarchies sont ruinées surtout par les divisions entre leurs membres. La stabilité au sein des Etats aristocratiques est plus menacée par le nombre trop restreint de leurs membres et par l'infraction au droit constitutionnel. Les bouleversements dans les monarchies sont davantage causés par l'arrogance des tyrans, par la haine et le mépris des sujets à leur égard, par des attaques extérieures. La chute des royautés est surtout due au caractère héréditaire et despotique du roi. Nous voyons bien qu'Aristote n'a laissé aucun régime en marge ; il a examiné chacun et a révélé les germes de sa déstabilisation. Aussi, avons-nous reconnu que toutes ces causes de révolutions qu'Aristote a présentées sont bien vérifiables dans le contexte contemporain, particulièrement marqué par des crises de divers ordres. Le cas des bouleversements qualifiés de « Printemps arabe » illustre bien cela.

A ces causes, l'auteur a prescrit des mesures, qui, si elles sont respectées, garantiraient à coup sûr la stabilité au sein des Etats. Ces différents moyens de conservation des Etats sont scindés en deux lots : ceux indiqués pour la conservation des régimes démocratiques, oligarchiques et aristocratiques, d'une part, et ceux propres à assurer la stabilité des Etats monarchiques. L'essentiel des moyens préconisés par Aristote pour le salut des premiers Etats, est constitué du respect scrupuleux de la loi fondamentale, de la courte durée aux fonctions ; de l'intégrité des fonctionnaires, de la lutte contre l'enrichissement de ceux-ci, du soin accordé à l'éducation. Par rapport à ce dernier point, l'éducation doit être conforme au principe politique. Quant aux monarchies, selon Aristote, le roi doit sa survie à la modération dans l'exercice de son pouvoir. Les tyrannies, avons-nous relevé, ont deux méthodes pour se conserver. La première dite perverse, et par conséquent proscrite par Aristote, est essentiellement violente. Cette violence consiste à appauvrir les sujets, à créer de la défiance entre eux, et à les avilir moralement. La seconde méthode, pour laquelle l'auteur marque son approbation, et qui mérite d'être dite pure, revient simplement à une bonne administration de la part du tyran. Ainsi, recommande Aristote, le tyran doit paraître transparent dans la gestion des fonds qui sont mis à sa disposition, il doit faire montre de piété, soucieux de l'intérêt commun, éviter les excès. Bref, il doit paraître vertueux. La théorie aristotélicienne des révolutions semble avoir fait le tour des questions y afférentes. L'auteur semble s'adresser au présent aux hommes politiques et aux citoyens de divers régimes qui aspirent à un mieux-être. D'où un double enjeu au plan philosophique et politique. La méthode historique que l'auteur utilise semble semer parfois la confusion. En effet, le recours récurrent de l'auteur aux événements donne à l'œuvre une dimension historique. C'est là le défaut d'une telle méthode. Mais l'avantage qu'on en tire est de loin supérieur. Car de façon objective, Aristote a analysé les grands bouleversements politiques de son temps, et est parvenu à faire la synthèse de leurs causes. C'est en ceci que l'œuvre d'Aristote constitue un grand apport en philosophie politique. Aristote est à bien des égards considéré comme un des fondateurs de cette discipline. Aussi, la théorie péripatéticienne des révolutions, fait-elle voir la valeur de l'expérience dans l'idéal philosophique. Nous comprenons à travers l'œuvre d'Aristote qu'aucune pensée ne naît *ex nihilo*. Une pensée utile aux hommes doit toujours trouver sa source dans leur vécu. C'est l'observation des crises survenues dans divers régimes qui amène Aristote à en identifier les causes explicatives ; et à proposer par la suite des mesures palliatives. Le Stagirite a ainsi donné à tous les gouvernants, les moyens nobles de préservation de leurs régimes, tout en assurant le bien-être collectif.

ANNEXE

LIVRE VIII: THÉORIE GÉNÉRALE DES RÉVOLUTIONS.

CHAPITRE I: Théorie des révolutions; sa place dans cet ouvrage politique: cause générale de la diversité des constitutions; le besoin d'égalité mal compris. Procédés généraux des révolutions; elles s'adressent soit aux choses, soit aux personnes. De l'égalité positive et de l'égalité proportionnelle; la république a des chances particulières de stabilité.

§ 1. « Toutes les parties du sujet que nous nous proposons de traiter sont donc à peu près épuisées. Pour faire suite à tout ce qui précède, nous allons étudier, d'une part, le nombre et la nature des causes qui amènent les révolutions dans les Etats, les caractères qu'elles prennent selon les constitutions, et les relations qu'ont le plus ordinairement les principes qu'elles quittent avec ceux qu'elles adoptent; d'autre part, nous rechercherons quels sont pour les États en général, et pour chaque État en particulier, les moyens de conservation; et enfin nous verrons quelles sont les ressources spéciales de chacun d'eux.

§ 2. Nous avons indiqué déjà la cause première à laquelle il faut rapporter la diversité de toutes les constitutions, la voici: tous les systèmes politiques, quelque divers qu'ils soient, reconnaissent des droits et une égalité proportionnelle entre les citoyens^ mais tous s'en écartent dans l'application. La démagogie est née presque toujours de ce qu'on a prétendu rendre absolue et générale une égalité qui n'était réelle qu'à certains égards. Parce que tous sont également libres, ils ont cru qu'ils devaient être égaux d'une manière absolue. L'oligarchie est née de ce qu'on a prétendu rendre absolue et générale, une inégalité qui n'était réelle que sur quelques points, parce que, tout en n'étant inégaux que par la fortune, ils ont supposé qu'ils devaient l'être en tout et sans limite.

§ 3. Les uns, forts de cette égalité, ont voulu que le pouvoir politique, dans toutes ses attributions, fût également réparti; les autres, appuyés sur cette inégalité, n'ont pensé qu'à accroître leurs privilèges; car les augmenter, c'était augmenter l'inégalité. Tous ces systèmes, bien que justes au fond, sont donc tous radicalement faux dans la pratique. Aussi, de part et d'autre, dès que l'on n'obtient pas en pouvoir politique tout ce que l'on croit si faussement mériter, on a recours à une révolution. Certes le droit d'en faire une appartiendrait bien plus légitimement aux citoyens d'un mérite supérieur, quoique ceux-là n'usent jamais de ce droit; mais de fait, l'inégalité absolue n'est raisonnable que pour eux. Ce qui n'empêche pas que bien des gens, par cela seul que leur naissance est illustre, c'est-à-dire qu'ils ont pour eux la vertu et la richesse de leurs ancêtres qui leur assurent leur noblesse, se croient, grâce à cette seule inégalité, fort au-dessus de l'égalité commune.

§ 4. Telle est la cause générale, et l'on peut dire, la source des révolutions et des troubles qu'elles amènent. Dans les changements qu'elles produisent, elles procèdent de deux manières. Tantôt elles s'attaquent au principe même du gouvernement, afin de remplacer la constitution existante par une autre, substituant par exemple l'oligarchie à la démocratie, ou réciproquement; ou bien, la république et l'aristocratie à Tune et à l'autre; ou les deux premières aux deux secondes. Tantôt la révolution, au lieu de s'adresser à la constitution en vigueur, la garde telle qu'elle la trouve; mais les vainqueurs prétendent gouverner

personnellement, en observant cette constitution. Les révolutions de ce genre sont surtout fréquentes dans les États oligarchiques et monarchiques.

§ 5. Parfois la révolution renforce ou amoindrit un principe. Ainsi, l'oligarchie existant, la révolution l'augmente ou la restreint; de même pour la démocratie, qu'elle fortifie ou qu'elle affaiblit; et pour tout autre système, soit qu'elle y ajoute, soit qu'elle en retranche. Parfois enfin, la révolution ne veut changer qu'une partie de la constitution, et par exemple n'a pour but que de fonder ou de renverser une certaine magistrature. C'est ainsi qu'à Lacédémone, Lysandre, assure-t-on, voulut détruire la Royauté; et Pausanias, l'Éphorie.

§ 6. C'est ainsi qu'à Epidamne un seul point de la constitution fut changé, et qu'un sénat fut substitué aux chefs des tribus. Aujourd'hui même, il y suffit du décret d'un seul magistrat pour que tous les membres du gouvernement soient tenus de se réunir en assemblée générale; et dans cette constitution, l'archonte unique est un reste d'oligarchie. L'inégalité est toujours, je le répète, la cause des révolutions, quand rien ne la compense pour ceux qu'elle atteint. Entre égaux, une royauté perpétuelle est une inégalité insupportable; et c'est en général pour conquérir l'égalité que l'on s'insurge.

§ 7. Cette égalité si recherchée est double. Elle peut s'entendre du nombre et du mérite. Par le nombre, je comprends l'égalité, l'identité en multitude, en étendue; par le mérite, l'égalité proportionnelle. Ainsi, numériquement, trois surpasse deux comme deux surpasse un; mais proportionnellement, quatre est à deux comme deux est à un. Deux est en effet à quatre dans le même rapport qu'un est à deux; c'est la moitié de part et d'autre. On peut être d'accord sur le fond même du droit, et différer sur la proportion dans laquelle il doit être donné. Je l'ai déjà dit plus haut: les uns, égaux en un point, se croient égaux d'une manière absolue; les autres, inégaux à un seul égard, veulent être inégaux à tous égards sans exception.

§ 8. De là vient que la plupart des gouvernements sont ou oligarchiques ou démocratiques. La noblesse, la vertu sont le partage du petit nombre; et les qualités contraires, celui de la majorité. Dans aucune ville, on ne citerait cent hommes de naissance illustre, de vertu irréprochable; presque partout, au contraire, on trouvera des masses de pauvres. Il est dangereux de prétendre constituer l'égalité réelle ou proportionnelle dans toutes ses conséquences; les faits sont là pour le prouver. Les gouvernements établis sur ces bases ne sont jamais solides, parce qu'il est impossible que, de l'erreur qui a été primitivement commise dans le principe, il ne sorte point à la longue un résultat vicieux. Le plus sage est de combiner ensemble, et l'égalité suivant le nombre, et l'égalité suivant le mérite.

§ 9. Quoi qu'il en soit, la démocratie est plus stable et moins sujette aux bouleversements que l'oligarchie. Dans les gouvernements oligarchiques, l'insurrection peut naître de deux côtés, de la minorité qui s'insurge contre elle-même ou contre le peuple; dans les démocraties, elle n'a que la minorité oligarchique à combattre. Le peuple ne s'insurge jamais contre lui-même, ou du moins, les mouvements de ce genre sont sans importance. La république où domine la classe moyenne, et qui se rapproche de la démocratie plus que ne le fait l'oligarchie, est aussi le plus stable de tous ces gouvernements.

CHAPITRE II: Causes diverses des révolutions; disposition des esprits; but des révolutions; circonstances déterminantes; ces circonstances sont très complexes; on peut en distinguer un plus ou moins grand nombre: l'ambition des richesses, celle des honneurs, l'insulte, la peur, le mépris, l'accroissement disproportionné d'une classe, la brigue, la négligence, les causes insensibles, la diversité d'origine. Citations historiques à l'appui de ces considérations.

§ 1. Puisque nous voulons étudier d'où naissent les discordes et les bouleversements politiques, examinons en d'abord, d'une manière toute générale, l'origine et les causes. Toutes ces causes, on doit dire, peuvent être ramenées à trois chefs, que nous indiquerons en peu de mots: ce sont la disposition morale de ceux qui s'insurgent, le but de l'insurrection, et en troisième lieu, les circonstances déterminantes qui amènent le trouble et la discorde parmi les citoyens. Nous avons déjà dit ce qui dispose en général les esprits à une révolution; et cette cause est la principale de toutes. Les citoyens se soulèvent, tantôt par le désir de l'égalité, lorsqu'ils se voient, tout égaux qu'ils se prétendent, sacrifiés à des privilégiés; tantôt par le désir de l'inégalité et de la prédominance politiques, lorsque, en dépit de l'inégalité qu'ils se supposent, ils n'ont pas plus de droits que les autres, ou n'en ont que d'égaux, ou même de moins étendus.

§ 2. Ces prétentions peuvent être raisonnables, comme aussi elles peuvent être injustes. Par exemple, inférieur, on s'insurge pour obtenir l'égalité; l'égalité une fois obtenue, on s'insurge pour dominer. Telle est donc, en général, la disposition d'esprit des citoyens qui commencent la révolution. Leur but, quand ils s'insurgent, c'est d'atteindre la fortune et les honneurs, ou bien de fuir l'obscurité et la misère; car souvent la révolution n'a eu pour objet que de soustraire quelques citoyens, ou leurs amis, à une flétrissure ou au paiement d'une amende.

§ 3. Enfin, quant aux causes et aux influences particulières qui déterminent la disposition morale et les désirs que nous avons signalés, elles sont, si l'on veut; au nombre de sept, bien qu'on puisse à son gré en compter encore davantage. Deux d'abord sont identiques aux causes indiquées plus haut, bien qu'elles n'agissent point ici de la même manière. L'ambition des richesses et celle des honneurs, dont nous venons de parler, peuvent allumer la discorde, sans qu'on prétende pour soi-même ni aux unes, ni aux autres, mais seulement parce qu'on s'indigne de les voir justement ou injustement aux mains d'autrui. A ces deux premières causes, on peut joindre l'insulte, la peur, la supériorité, le mépris, l'accroissement disproportionné de quelques parties de la cité. On peut aussi, et d'un autre point de vue, compter comme causes de révolutions, la brigue, la négligence, les causes insensibles, et enfin les diversités d'origine.

§ 4. On voit, sans la moindre peine et avec pleine évidence, tout ce que l'insulte et l'intérêt peuvent avoir d'importance politique, et comment ces deux causes amènent des révolutions. Quand les hommes qui gouvernent sont insolents et avides, on se soulève contre eux et contre la constitution qui leur donne de si injustes privilèges, qu'ils fassent d'ailleurs fortune aux dépens des particuliers ou aux dépens du public. Il n'est pas plus difficile de comprendre quelle influence les honneurs peuvent exercer, et comment ils peuvent causer des séditions.

On s'insurge quand on se voit privé personnellement de toute distinction, et que les autres en sont comblés. Il y a une égale injustice quand les uns sont honorés, les autres avilis hors de toute proportion; il n'y a réellement justice que si la répartition du pouvoir est en rapport avec le mérite particulier de chacun. La supériorité est aussi une source de discordes civiles, quand s'élève l'influence prépondérante soit d'un seul individu, soit de plusieurs, dans le sein de l'État ou du gouvernement lui-même; elle donne ordinairement naissance à une monarchie ou à une dynastie oligarchique.

§ 5. Aussi a-t-on imaginé dans quelques Etats, contre ces grandes fortunes politiques, le moyen de l'ostracisme; c'est ce que firent Argos et Athènes. Mais il vaut bien mieux prévenir dès leur début les supériorités de ce genre, plutôt que de les guérir par un tel remède, après qu'on les a laissées se former. La peur cause des séditions, lorsque des coupables, dans la crainte du châtement, se révoltent; ou lorsque dans la prévision d'un attentat, les citoyens se soulèvent avant qu'il ne soit commis contre eux. Ainsi à Rhodes, les principaux citoyens s'insurgèrent contre le peuple, pour se soustraire aux jugements qui les avaient frappés.

§ 6. Le mépris aussi donne naissance à des séditions et à des entreprises révolutionnaires: dans l'oligarchie, lorsque la majorité exclue de toute fonction publique sent la supériorité de ses forces; dans la démocratie, lorsque les riches s'insurgent par dédain de la turbulence populaire et de l'anarchie. A Thèbes, après le combat des (Enophytes, le gouvernement démocratique fut renversé, parce que l'administration était détestable; à Mégare, la démagogie fut vaincue par sa propre anarchie et ses désordres. Autant en advint à Syracuse, avant la tyrannie de Gélon; et à Rhodes, avant la Défection.

§ 1. L'accroissement disproportionné de quelques classes de la cité cause aussi des bouleversements politiques. C'est comme le corps humain, dont toutes les parties doivent se développer proportionnellement, pour que la symétrie de l'ensemble continue de subsister; ou bien elle courrait risque de périr, si le pied venait à croître de quatre coudées, et le reste du corps de deux palmes seulement. L'être pourrait même complètement changer d'espèce, s'il se développait sans proportion, non pas seulement de dimensions, mais encore d'éléments constitutifs. Le corps politique se compose également de parties diverses, dont quelques-unes prennent souvent, en secret un développement dangereux: par exemple, la classe des pauvres dans les démocraties et les républiques.

§ 8. Il arrive même quelquefois que ce sont des circonstances toutes fortuites qui amènent ce résultat. A Tarante, la majorité des citoyens distingués ayant été tués dans un combat contre les Japyges, la démagogie remplaça la république; c'était peu de temps après la guerre Médique. Argos, après la bataille du Sept, où Cléomène le Spartiate avait détruit l'armée Argienne, fut forcée d'accorder le droit de cité à des serfs. A Athènes, les classes distinguées perdirent de leur puissance, parce qu'elles durent servir à leur tour dans l'infanterie, après les pertes qu'avait éprouvées cette arme dans les guerres contre Lacédémone. Les révolutions de ce genre sont plus rares dans la démocratie que dans tous les autres gouvernements; toutefois, quand le nombre des riches s'accroît et que les fortunes s'augmentent, la démocratie peut dégénérer en oligarchie, soit tempérée, soit violente.

§ 9. Dans les républiques, la brigue suffit pour amener, même sans mouvement tumultueux, le changement de la constitution. A Hérée, par exemple, on abandonna la voie de l'élection pour celle du sort, parce que la première n'avait jamais amené que des intrigants au pouvoir.

La négligence aussi peut causer des révolutions, lorsqu'on la pousse jusqu'à laisser tomber le pouvoir aux mains d'hommes ennemis de l'État. A Orée, l'oligarchie fut renversée par cela seul qu'Héracléodore avait été élevé au rang des magistrats; il substitua la république et la démocratie -au système oligarchique.

Quelquefois la révolution s'accomplit par suite des plus petits changements; et je veux dire par laque les lois peuvent subir une altération capitale par un fait qu'on regarde comme sans importance, et qu'on aperçoit à peine. A Ambracie, par exemple, le cens d'abord était fort léger; à la fin on l'abolit entièrement, sous prétexte qu'un cens aussi faible ne différait pas, ou du moins différait fort peu, de l'absence totale de cens.

§ 10. La diversité d'origine peut aussi produire des révolutions jusqu'à ce que le mélange des races soit complet; car l'État ne peut pas plus se former du premier peuple venu, qu'il ne se forme dans une circonstance quelconque. Le plus souvent, ces changements politiques ont été causés par l'admission au droit de cité d'étrangers domiciliés dès longtemps, ou nouveaux arrivants. Les Achéens s'étaient réunis aux Trézéniens pour fonder Sybaris; mais étant bientôt devenus les plus nombreux, ils chassèrent les autres, crime que plus tard les Sybarites durent expier. Les Sybarites ne furent pas, du reste, mieux traités par leurs compagnons de colonie à Thurium; ils se firent chasser, parce qu'ils prétendaient s'emparer de la meilleure partie du territoire, comme si elle leur eût appartenu en propre. A Byzance, les colons nouvellement arrivés dressèrent un guet-apens aux citoyens; mais ils furent battus et forcés de se retirer.

§ 11. Les Antisséens, après avoir reçu les exilés de Chios, durent s'en délivrer par une bataille. Les Zancléens furent expulsés de leur propre ville par les Samiens, qu'ils y avaient accueillis. Apollonie du Pont-Euxin eut à subir une sédition pour avoir accordé à des colons étrangers le droit de cité. A Syracuse, la discorde civile alla jusqu'au combat, parce que, après le renversement de la tyrannie, on avait fait citoyens les étrangers et les soldats mercenaires. A Amphipolis, l'hospitalité donnée à des colons de Chalcis devint fatale à la majorité des citoyens, qui se virent chasser de leur territoire. Dans les oligarchies, c'est la multitude qui s'insurge, parce qu'elle se prétend, comme je l'ai déjà dit, lésée par l'inégalité politique, et qu'elle se croit des droits à l'égalité. Dans les démocraties, ce sont les hautes classes qui se soulèvent, parce qu'elles n'ont que des droits égaux, malgré leur inégalité.

§ 12. La position topographique suffit quelquefois à elle seule pour provoquer une révolution; par exemple, quand la distribution même du sol empêche que la ville n'ait une véritable unité. Ainsi, voyez à Clazomène l'inimitié des habitants du Chytre et des habitants de l'Ile; voyez les Colophoniens, les Notiens. A Athènes, il y a dissemblance entre les opinions politiques des diverses parties de la ville; et les habitants du Pirée sont plus démocrates que ceux de la cité. Dans un combat, il suffit de quelques fossés à franchir et des moindres obstacles pour rompre les phalanges; dans l'Etat, toute démarcation suffit pour y porter la discorde. Mais le plus puissant motif de désaccord, c'est la vertu d'une part et le vice de l'autre; la richesse et la

pauvreté ne viennent qu'après; puis enfin bien d'autres causes plus ou moins influentes, et parmi elles, la cause toute physique dont je viens de parler.

CHAPITRE III: Suite de la théorie précédente; les causes réelles des révolutions sont toujours fort graves, mais l'occasion peut-être futile; l'égalité même des partis amène souvent des révolutions; procédés ordinaires des révolutionnaires.

§ 1. Les objets réels des révolutions sont toujours très importants, bien que l'occasion en puisse être futile; on n'a jamais recours à une révolution que pour des motifs sérieux. Les plus petites choses, quand elles touchent les maîtres de l'État, sont peut-être celles qui ont la plus haute gravité. On peut voir ce qui arriva jadis à Syracuse. La constitution fut changée pour une querelle d'amour, qui poussa deux jeunes gens en place à l'insurrection. L'un d'eux fit un voyage; l'autre, durant son absence, sut gagner l'affection du jeune homme que son collègue aimait. A son retour, celui-ci, pour se venger, parvint à séduire la femme de son rival: et tous deux, engageant dans leur querelle les membres du gouvernement, causèrent une sédition.

§ 2. Il faut donc, dès l'origine, veiller avec soin sur ces sortes de querelles particulières, et les apaiser dès qu'elles s'élèvent entre les principaux et les plus puissants de l'État. Tous le mal est au début; car le proverbe est bien sage: « Chose commencée est à demi faite. » Aussi, en toute chose, la faute la plus légère, quand elle est à la base, réparait proportionnellement dans toutes les autres parties. En général, les divisions qui éclatent entre les principaux citoyens s'étendent à l'État entier, qui finit bientôt par y prendre part. Hestiee nous en fournit un exemple, peu après la guerre Médique. Deux frères se disputaient l'héritage paternel; le plus pauvre prétendait que son frère avait caché l'argent et le trésor trouvé par leur père; ils engagèrent dans leur dispute, celui-ci tous les gens du peuple, celui-là, dont la fortune était considérable, tous les gens riches de la cité.

§ 3. A Delphes, une querelle à l'occasion d'un mariage causa les troubles qui durèrent si longtemps. Un citoyen, en se rendant près de sa future épouse, eut un présage sinistre, et refusa de prendre la fiancée en mariage. Les parents, blessés de son refus, cachèrent dans son bagage quelques objets sacrés, pendant qu'il faisait un sacrifice, et ensuite le mirent à mort comme sacrilège. A Mytilène, la sédition excitée à l'occasion de quelques jeunes héritières fut l'origine de tous les malheurs qui suivirent, et de la guerre contre les Athéniens, dans laquelle Pachès s'empara de Mytilène. Un citoyen riche, nommé Timophane, avait laissé deux filles; Doxandre, qui n'avait pu les obtenir pour ses fils, commença la sédition, et fomenta la colère des Athéniens, dont il était le chargé d'affaires en ces lieux.

§ 4. A Phocée, ce fut aussi l'union d'une riche héritière qui amena la querelle de Mnasée, père de Mnésou, et d'Euthycrate, père d'Onomarque, et par suite, la guerre sacrée, si funeste aux Phocéens. A Épidaure, ce fut encore une affaire de mariage qui fit changer la constitution. Un citoyen avait promis sa fille à un jeune homme dont le père devenu magistrat condamna le

père de la fiancée à l'amende. Pour se venger de ce qu'il regardait comme une insulte, celui-ci fit insurger toutes les classes de la cité, qui n'avaient pas de droits politiques.

§ 5. Pour amener une révolution qui fait passer le gouvernement à l'oligarchie, à la démocratie ou à la république, il suffit qu'on donne des honneurs ou des attributions exagérées à quelque magistrature, à quelque classe de l'Etat. Ainsi la considération excessive dont l'Aréopage fut entouré à l'époque de la guerre Médique, parut donner beaucoup trop de force au gouvernement. Et dans un autre sens, quand la flotte, dont les équipages étaient composés de gens du peuple, eut remporté la victoire de Salamine, et conquis pour Athènes le commandement de la Grèce, avec la prépondérance maritime, la démocratie ne manqua pas de reprendre tous ses avantages. A Argos, les principaux citoyens, tout glorieux de leur triomphe de Mantinée, contre les Lacédémoniens, voulurent en profiter pour renverser la démocratie.

§ 6. A Syracuse, le peuple, qui avait seul remporté la victoire sur les Athéniens, substitua la démocratie à la république. A Chai -cis, le peuple s'empara du pouvoir, aussitôt après avoir tué le tyran Phoxus en même temps que les nobles. A Ambracie, le peuple chassa également le tyran Périandre avec les conjurés qui conspiraient contre lui, et s'investit lui-même de tout le pouvoir.

§ 7. Il faut bien savoir qu'en général, tous ceux qui ont acquis à leur patrie quelque puissance nouvelle, particuliers ou magistrats, tribus ou telle autre partie, quelle qu'elle soit, de la cité, deviennent pour l'État une cause de sédition. Ou l'on s'insurge contre eux par jalousie de leur gloire, ou bien eux-mêmes, enorgueillis de leurs succès, cherchent à détruire l'égalité, dont ils ne veulent plus. Une autre source de révolutions, c'est l'égalité même de forces entre les parties de l'État qui semblent ennemies les unes des autres, entre les riches et les pauvres, par exemple, lorsqu'il n'y a point du tout entre eux de classe moyenne, ou que du moins cette classe est trop peu nombreuse. Mais du moment qu'une des deux parties a une supériorité incontestable et parfaitement évidente, l'autre se garde d'affronter inutilement le danger de la lutte. Et voilà encore pourquoi les citoyens distingués par leur mérite n'excitent jamais pour ainsi dire de sédition; ils sont toujours dans une excessive minorité relativement à la masse. Telles sont en général toutes les causes à peu près, et toutes les circonstances de désordres et de révolution dans les divers systèmes de gouvernement.

§ 8. Les révolutions procèdent tantôt par la violence, tantôt par la ruse. La violence peut agir tout d'abord et à l'improviste; ou bien l'oppression peut ne venir que longtemps après; car la ruse peut agir aussi de deux façons: d'abord, par des promesses mensongères, elle fait consentir le peuple à la révolution, et n'a recours que plus tard à la force pour la maintenir contre sa résistance. A Athènes, les Quatre-Cents trompèrent le peuple, en lui persuadant que le Grand Roi fournirait à l'État les moyens de continuer la guerre contre Sparte; et cette fraude leur ayant réussi, ils essayèrent de garder le pouvoir à leur profit. En second lieu, la seule persuasion suffit quelquefois à la ruse, pour conserver la puissance, du consentement de ceux qui obéissent, comme elle lui a suffi pour l'acquérir.

§ 9. Nous pouvons dire qu'en général les causes que nous avons indiquées amènent des révolutions dans les gouvernements de tous genres.

CHAPITRE IV: Des causes des révolutions dans les démocraties; la turbulence des démagogues en est la plus ordinaire, comme le prouve l'histoire. Des démagogues, qui sont en même temps chefs de l'armée; dangers de réunir de trop grandes attributions dans une même main; utilité du vote par fractions, au lieu du vote en masse.

§ 1. Recherchons maintenant à quelles espèces de gouvernements s'applique spécialement chacune de ces causes, d'après les divisions que nous venons de faire.

Dans la démocratie, les révolutions naissent avant tout de la turbulence des démagogues. Pour ce qui concerne les particuliers, ils contraignent par leurs dénonciations perpétuelles les riches eux-mêmes à se réunir pour conspirer; car la communauté de crainte rapproche les gens les plus ennemis. Dans les affaires publiques, c'est la foule qu'ils poussent au soulèvement. On peut se convaincre que les choses se sont mille fois passées ainsi.

§ 2. A Cos, les excès des démagogues ont amené la chute de la démocratie, en forçant les principaux citoyens à se coaliser contre elle. A Rhodes, les démagogues, qui administraient les fonds destinés à la solde, empêchèrent de payer le prêt qui était dû aux commandants des galères; et ceux-ci, pour se soustraire à des vexations juridiques, n'eurent d'autre ressource que de conspirer et de renverser le gouvernement populaire. A Héraclée, peu de temps après la colonisation, les démagogues amenèrent aussi la destruction de la démocratie. Par leurs injustices, ils avaient contraint les citoyens puissants à quitter la ville; mais les exilés se réunirent, et, revenant contre le peuple, ils lui arrachèrent tout son pouvoir.

§ 3. La démocratie de Mégare fut anéantie de la même façon à peu près. Les démagogues, pour se créer de larges confiscations, firent bannir plusieurs des principaux citoyens, ce qui augmenta en peu de temps le nombre des exilés; ils revinrent bientôt, et, après avoir défait le peuple en bataille rangée, ils établirent un gouvernement oligarchique. Tel fut aussi, à Cume, le sort de la démocratie, que renversa Thrasymaque. L'observation de bien d'autres faits encore démontre que la marche la plus habituelle des révolutions dans la démocratie est celle-ci: tantôt les démagogues, voulant se rendre agréables au peuple, arrivent à soulever les classes supérieures de l'État par les injustices qu'ils commettent envers elles, en demandant le partage des terres, et en les chargeant de toutes les dépenses publiques; tantôt ils se contentent de la calomnie pour obtenir la confiscation des grandes fortunes.

§ 4. Dans les temps reculés, quand le même personnage était démagogue et général, le gouvernement se changeait promptement en tyrannie; et presque tous les anciens tyrans ont commencé par être démagogues. Si ces usurpations étaient alors beaucoup plus fréquentes que de nos jours, la raison en est simple: à cette époque, il fallait sortir des rangs de l'armée pour être démagogue; car on ne savait point encore faire un habile usage de la parole. Aujourd'hui, grâce au progrès de la rhétorique, il suffit de savoir bien parler pour arriver à être chef du peuple; mais les orateurs n'usurpent point, à cause de leur ignorance militaire; ou du moins la chose est fort rare.

§ 5. Ce qui multipliait aussi les tyrannies dans ce temps plus que dans le nôtre, c'est que l'on concentrait d'énormes pouvoirs dans une seule magistrature: témoin le prytanée de Milet, où le magistrat revêtu de cette fonction réunissait de si nombreuses et si puissantes attributions. On peut ajouter encore qu'à cette époque les États étaient fort petits. Le peuple, occupé aux champs par les travaux qui le nourrissaient, laissait les chefs qu'il s'était donnés usurper la tyrannie, pour peu qu'ils fussent d'habiles militaires. C'était toujours en gagnant la confiance du peuple que tous arrivaient à leur but; et le moyen de la gagner, c'était de se déclarer l'ennemi des riches. Voyez Pisistrate, à Athènes, quand il excita la sédition contre les gens de la Plaine; voyez Théagène, à Mégare, après qu'il eut égorgé les troupeaux des riches, qu'il surprit sur les bords du fleuve. En accusant Daphneus et les riches, Denys parvint à se faire décerner la tyrannie. La haine qu'il avait vouée aux citoyens opulents lui gagna la confiance du peuple, qui le prit pour son ami le plus sincère.

§ 6. Parfois, une forme plus nouvelle de démocratie se substitue à l'ancienne. Quand les emplois sont à l'élection populaire et sans aucune condition de cens, les gens qui sont au pouvoir se font démagogues, et ils appliquent tous leurs soins à rendre le peuple souverain absolu, même des lois. Pour prévenir ce mal, ou du moins pour le rendre plus rare, on peut faire voter les tribus séparément pour la nomination des magistrats, au lieu de réunir le peuple en assemblée générale.

§ 7. Telles sont donc à peu près toutes les causes qui amènent des révolutions dans les Etats démocratiques.

CHAPITRE V: Des causes des révolutions dans les oligarchies; division des oligarques entre eux; ceux qui sont exclus du pouvoir s'insurgent, et parfois se font démagogues; inconduite des oligarques, qui ne savent pas conserver leur fortune personnelle; causes des révolutions dans l'oligarchie en temps de guerre; violences des oligarques entre eux; circonstances tout accidentelles'. Les oligarchies et les démocraties passent assez rarement aux gouvernements contraires.

§ 1. Dans les oligarchies, les causes les plus apparentes de bouleversement sont au nombre de deux: l'une, c'est l'oppression des classes inférieures, qui acceptent alors le premier défenseur, quel qu'il soit, qui se présente à leur aide; l'autre, plus fréquente, c'est lorsque le chef du mouvement sort des rangs mêmes de l'oligarchie. Tel fut, à Naxos, Lygdamis, qui sut bientôt se faire le tyran de ses concitoyens.

§ 2. Quant aux causes extérieures qui renversent l'oligarchie, elles peuvent être fort diverses. Parfois, les oligarques eux-mêmes, mais non pas ceux qui sont au pouvoir, poussent au changement, lorsque la direction des affaires est concentrée dans un très petit nombre de mains, comme à Marseille, à Istros, à Héraclée et dans plusieurs autres États. Ceux qui étaient exclus du gouvernement s'agitèrent jusqu'à ce qu'ils obtinssent la jouissance simultanée du pouvoir, d'abord pour le père et l'aîné des frères, ensuite pointons les frères plus jeunes. Dans quelques Etats, en effet, la loi défend au père et aux fils d'être en même temps magistrats;

ailleurs, les deux frères, l'un plus jeune, l'autre plus âgé, sont soumis à la même exclusion. A Marseille, l'oligarchie devint plus républicaine; à Istros, elle finit par se changer en démocratie. A Héraclée, le corps des oligarques dut s'étendre jusqu'à comprendre six cents membres.

§ 3. A Cnide, la révolution sortit d'une sédition excitée par les riches eux-mêmes dans leur propre sein; le pouvoir y était restreint à quelques citoyens; le père, comme je viens de le dire, ne pouvait siéger en même temps que son fils, et parmi les frères, l'aîné seul pouvait occuper des fonctions publiques. Le peuple mit à profit la discorde des riches, et se choisissant un chef parmi eux, il sut bientôt s'emparer du pouvoir après sa victoire; car la discorde rend toujours bien faible le parti qu'elle divise. A Érythrée, sous l'antique oligarchie des Basilides, malgré toute la sollicitude réelle des chefs du gouvernement, dont la seule faute était d'être en petit nombre, le peuple, indigné de la servitude, renversa l'oligarchie.

§ 4. Parmi les causes de révolutions que les oligarchies portent dans leur propre sein, il faut compter même la turbulence des oligarques qui se font démagogues; car l'oligarchie a aussi ses démagogues, et ils peuvent y être des deux sortes. D'abord, le démagogue peut se rencontrer parmi les oligarques eux-mêmes, quelque peu nombreux qu'ils soient: ainsi à Athènes, Chariclès fut bien certainement un démagogue parmi les Trente; et Phrynichus joua le même rôle parmi les Quatre-Cents.

§ 5. Ou bien les membres de l'oligarchie se font les chefs des classes inférieures: ainsi à Larisse, les Gardiens de la cité se firent les flatteurs du peuple, qui avait droit de les nommer. C'est le sort de toutes les oligarchies où les membres du gouvernement n'ont pas le pouvoir exclusif de nommer à toutes les fonctions publiques, mais où ces fonctions, tout en restant le privilège des grandes fortunes et de quelques coteries, sont cependant soumises à l'élection des guerriers ou du peuple. On peut voir, par exemple, la révolution d'Abydos. C'est le danger qui menace aussi les oligarchies où les tribunaux ne sont pas formés des membres mêmes du gouvernement; car alors l'importance des arrêts judiciaires fait qu'on courtise le peuple et qu'on bouleverse la constitution, comme à Héraclée du Pont.

§ 6. Enfin c'est ce qui arrive lorsque l'oligarchie cherche à se trop concentrer; ceux des oligarques qui réclament l'égalité pour eux sont forcés d'appeler le peuple à leur aide. Une autre cause de révolution pour les oligarchies peut naître de l'inconduite des oligarques, dilapidant leur fortune personnelle par des excès. Une fois ruinés, il ne songent plus qu'à une révolution; et alors, ou bien ils se saisissent de la tyrannie pour eux-mêmes, ou bien ils la préparent pour d'autres, comme Hipparinus la préparait pour Denys, à Syracuse. A Amphipolis, le faux Cléotime sut amener dans la ville des colons de Chalcis; et une fois établis, il les rua contre les riches. A Égine, ce fut pour réparer des revers de fortune que celui qui dirigea le complot contre Charès essaya de changer la forme du gouvernement.

§ 7. Parfois, au lieu de renverser la constitution, les oligarques ruinés pillent le trésor public; et alors, ou bien la discorde se met dans leurs rangs, ou bien la révolution sort des rangs même des citoyens, qui repoussent les voleurs par la force. Telle fut la révolution d'Apollonie du

Pont. Lorsque l'union règne dans l'oligarchie, elle court peu de risques de se détruire elle-même. On peut en trouver là preuve dans le gouvernement de Pharsale. Les membres de l'oligarchie, bien que dans une excessive minorité, y savent, grâce à leur sage modération, commander à de grandes masses de peuple.

§ 8. Mais l'oligarchie est perdue, lorsqu'une autre oligarchie surgit dans son sein. C'est ce qui a lieu quand, le gouvernement entier n'étant composé que d'une faible minorité, les membres de cette minorité n'ont point cependant tous part aux magistratures souveraines: témoin la révolution d'Élis, dont la constitution très oligarchique ne permettait l'entrée du sénat qu'à un très petit nombre des oligarques, parce que les places, au nombre de quatre-vingt-dix, étaient viagères, et que les choix, bornés aux familles puissantes, n'étaient pas meilleurs qu'à Lacédémone.

§ 9. La révolution atteint les oligarchies en temps de guerre aussi bien qu'en temps de paix. Pendant la guerre, le gouvernement est ruiné par sa défiance contre le peuple, qu'il se voit forcé d'employer pour repousser l'ennemi. Alors, ou le chef unique aux mains duquel on remet le pouvoir militaire s'empare de la tyrannie, comme Timophane à Corinthe; ou bien, si les chefs de l'armée sont nombreux, ils se créent, pour eux-mêmes et par la violence, une oligarchie. Parfois aussi, dans la crainte de ces deux écueils, les oligarchies ont accordé des droits politiques au peuple, dont elles étaient obligées d'employer les forces. En temps de paix, les oligarques, par suite de la défiance mutuelle qu'ils s'inspirent, remettent la garde de la cité à des soldats, sous le commandement d'un chef qui n'appartient à aucun parti politique, mais qui souvent sait devenir le maître de tous. Voilà ce que fit, à Larisse, Samus, sous le règne des Aleuades, qui lui avaient remis le commandement, et ce qu'on vit à Abydos sous le règne des associations, dont l'une était celle d'Iphiade.

§ 10. Souvent la sédition a pour cause les violences des oligarques eux-mêmes les uns envers les autres. Des mariages, des procès, sont pour eux des occasions suffisantes de bouleverser l'État. Nous avons déjà cité quelques faits du premier genre. A Érétrie, l'oligarchie des chevaliers fut renversée par Diagoras, froissé dans de légitimes prétentions de mariage. L'arrêt d'un tribunal causa la révolution d'Héraclée; une affaire d'adultère, celle de Thèbes. Le châtement était mérité; mais le moyen fut séditieux, à Héraclée, contre Euétion; à Thèbes, contre Archias. L'acharnement de leurs ennemis fut si violent qu'on les exposa tous deux, en place publique, attachés au pilori.

§ 11. Bien des oligarchies se sont perdues par l'excès de leur despotisme, et ont été renversées par des membres du gouvernement même, qui avaient à se plaindre de quelque injustice. C'est l'histoire des oligarchies de Guide et de Chios. Parfois un événement tout accidentel amène la révolution dans la république et dans les oligarchies. Dans ces systèmes, on exige des conditions de cens pour l'entrée du sénat et des tribunaux, et pour les autres fonctions. Or souvent le premier cens a été fixé d'après la situation du moment, de manière à donner le pouvoir, dans l'oligarchie, seulement à quelques citoyens, et aux classes moyennes, dans la république. Mais quand l'aisance vient à se répandre, par suite de la paix ou de telle autre circonstance favorable, les propriétés, tout en restant les mêmes, augmentent beaucoup de

valeur, et payent plusieurs fois le cens, de telle sorte que tous les citoyens finissent par arriver à tous les emplois. Tantôt cette révolution s'opère par degrés, et s'établit petit à petit sans qu'on s'en aperçoive; tantôt aussi elle s'accomplit plus rapidement.

§ 12. Telles sont les causes de révolutions et de séditions dans les oligarchies. J'ajoute qu'en général les oligarchies et les démocraties passent aux systèmes politiques de même espèce, plus souvent qu'elles ne passent aux systèmes opposés. Ainsi les démocraties et les oligarchies légales deviennent des démocraties et des oligarchies de violence; et réciproquement.

CHAPITRE VI: Des causes de révolution dans les aristocraties; minorité trop restreinte des membres du gouvernement; infraction au droit constitutionnel; influence des deux partis contraires exagérant leur principe; fortune excessive des principaux citoyens; causes insensibles; causes extérieures de destruction. — Fin de la théorie des révolutions dans les États républicains.

§ 1. Dans les aristocraties, la révolution peut venir d'abord de ce que les fonctions publiques sont le partage d'une minorité trop restreinte. Nous avons déjà reconnu que c'était aussi un motif de bouleversement pour les oligarchies; car l'aristocratie est une sorte d'oligarchie; et dans l'une comme dans l'autre, le pouvoir appartient à des minorités, bien que les minorités aient de part et d'autre des caractères différents. C'est même là ce qui fait qu'on prend souvent l'aristocratie pour une oligarchie. Le genre de révolution dont nous parlons, s'y produit nécessairement, dans trois cas surtout. D'abord, quand il se rencontre en dehors du gouvernement une masse de citoyens qui, pleins de fierté, se sentent par leur mérite les égaux de tout ce qui les entoure, par exemple, ceux qu'à Sparte on appela les Parthéniens, et dont les pères valaient ceux des autres Spartiates; on découvrit une conspiration parmi eux, et le gouvernement les envoya fonder une colonie à Tarente.

§ 2. Puis, en second lieu, lorsque des hommes éminents, et qui ne le cèdent en mérite à qui que ce soit, sont outragés par des gens placés au-dessus d'eux: tel fut Lysandre, qu'offensèrent les rois de Lacédémone. Enfin, quand on repousse de toute fonction un homme de cœur, comme Cinadon, qui tenta ce hardi coup de main contre les Spartiates, sous le règne d'Agésilas. La révolution, dans les aristocraties, naît aussi de la misère extrême des uns, de l'opulence excessive des autres; et ce sont là les conséquences assez habituelles de la guerre. Telle fut encore la situation de Sparte durant les guerres de Messénie, comme l'atteste le poème de Tyrtée nommé l'Eunomie. Quelques citoyens ruinés par la guerre avaient demandé le partage des immeubles. Parfois, la révolution a lieu dans l'aristocratie, parce qu'il y a quelque citoyen qui est puissant, et qui prétend le devenir encore davantage, pour s'emparer de tout le pouvoir à son profit. C'est ce que tenta, dit-on, à Sparte, Pausanias, général en chef de la Grèce durant la guerre Médique, et Hannon, à Carthage.

§ 3. Le mal le plus funeste à l'existence des 'républiques et des aristocraties, c'est l'infraction du droit politique tel que le reconnaît la constitution même. Ce qui cause la révolution alors, c'est que, pour la république, l'élément démocratique et l'élément oligarchique ne se trouvent

pas en proportion convenable; et, -pour l'aristocratie, que ces deux éléments et le mérite sont mal combinés. Mais la désunion se prononce surtout entre les deux premiers éléments, je veux dire la démocratie et l'oligarchie, que cherchent à réunir les républiques et la plupart des aristocraties.

§ 4. La fusion absolue de ces trois éléments est précisément ce qui rend les aristocraties différentes de ce qu'on appelle les républiques, et leur donne plus ou moins de stabilité; car on range parmi les aristocraties tous les gouvernements qui inclinent à l'oligarchie, et parmi les républiques, tous ceux qui inclinent à la démocratie. Les formes démocratiques sont les plus solides de toutes, parce que c'est la majorité qui y domine, et que cette égalité dont on y jouit fait chérir la constitution qui la donne. Les riches, au contraire, quand la constitution leur assure une supériorité politique, ne cherchent qu'à satisfaire leur orgueil et leur ambition.

§ 5. De quelque côté, du reste, que penche le principe du gouvernement, il ^ dégénère toujours, grâce à l'influence des deux partis contraires, qui ne pensent jamais qu'à l'accroissement de leur pouvoir: la république, en démagogie, et l'aristocratie, en oligarchie. Ou bien tout au contraire, l'aristocratie dégénère en démagogie, quand les plus pauvres, victimes de l'oppression, font prédominer le principe opposé; et la république, en oligarchie; car la seule constitution stable est celle qui accorde l'égalité en proportion du mérite, et qui sait garantir les droits de tous les citoyens. Le changement politique dont je viens de parler s'est produit à Thurium. D'abord, parce que les conditions de cens, mises aux emplois publics, étant trop élevées, elles furent réduites, et les magistratures multipliées; et puis, parce que les principaux citoyens, malgré le vœu de la loi, avaient accaparé tous les biens-fonds; car la constitution, tout à fait oligarchique, leur permettait de s'enrichir à leur gré. Mais le peuple, aguerri dans les combats, devint bientôt plus fort que les soldats qui l'opprimaient, et réduisit les propriétés de tous ceux qui en avaient de trop considérables.

§ 7. Ce mélange d'oligarchie que renferment toutes les aristocraties est précisément ce qui procure aux principaux citoyens la facilité de faire des fortunes excessives. A Lacédémone, tous les biens-fonds se sont accumulés dans quelques mains, et les citoyens puissants peuvent s'y conduire absolument comme ils veulent, et contracter des alliances de famille selon leurs convenances personnelles. Ce qui perdit la république de Locres, c'est qu'on permit à Denys de s'y marier. Une catastrophe pareille ne serait jamais arrivée ni dans la démocratie, ni dans une aristocratie sagement tempérée. Le plus souvent les révolutions dans les aristocraties s'accomplissent sans qu'on s'en aperçoive et par une destruction insensible. On se rappelle qu'en traitant du principe général des révolutions, nous avons dit qu'il fallait compter aussi parmi les causes qui les amènent les déviations de principe même les plus légères. D'abord, on néglige un point de la constitution sans importance; puis, on arrive avec moins de peine à en changer un autre qui est un peu plus grave, jusqu'à ce qu'enfin on en vienne à changer le principe tout entier.

§ 8. Je citerai de nouveau l'exemple de Thurium. Une loi limitait à cinq ans les fonctions de général; quelques jeunes gens belliqueux, qui jouissaient d'une grande influence auprès des soldats, et qui, dans leur mépris pour les hommes en place, croyaient pouvoir les supplanter

aisément, essayèrent en premier lieu de faire rapporter cette loi et d'obtenir par les suffrages du peuple, qui était tout prêt à les leur donner, la perpétuité des emplois militaires. D'abord, les magistrats, que la question regardait, et qu'on nommait Co-sénateurs, voulurent résister; néanmoins, s'imaginant que cette concession garantirait la stabilité du reste des lois, ils cédèrent comme les autres. Mais lorsque, plus tard, ils prétendirent empêcher de nouveaux changements, ils furent impuissants; et la république devint bientôt une oligarchie violente, aux mains de ceux qui avaient tenté la première innovation.

§ 9. On peut dire en général de tous les gouvernements qu'ils succombent tantôt à des causes internes de destruction, tantôt à des causes qui leur sont extérieures; par exemple, quand ils ont à leurs portes un État constitué sur un principe opposé au leur, ou bien quand cet ennemi, tout éloigné qu'il est, possède une grande puissance. Voyez la lutte de Sparte et d'Athènes: partout les Athéniens renversaient les oligarchies, tandis que les Lacédémoniens renversaient des constitutions démocratiques.

§ 10. Telles sont à peu près les causes de bouleversement et de révolution dans les diverses espèces de gouvernements républicains

CHAPITRE VII: Théorie des moyens généraux de conservation et de salut pour les États démocratiques, oligarchiques et aristocratiques; respect des lois; franchise politique; courte durée des fonctions; surveillance active exercée par tous les citoyens; révision fréquente du cens légal; précautions à prendre contre les grandes fortunes politiques; censure pour les mœurs des citoyens; intégrité des fonctionnaires publics; concession des petits emplois au peuple; amour de la majorité des citoyens pour la constitution; modération dans l'exercice du pouvoir; soins à donner à l'éducation publique.

§ 1. Cherchons maintenant quels sont, pour les États en général et pour chacun d'eux en particulier, les moyens de conservation. Un premier point évident, c'est que, si nous connaissons les causes qui ruinent les États, nous devons connaître aussi les causes qui les conservent. Le contraire produit toujours le contraire, et la ruine est l'opposé de la conservation.

§ 2. Dans tous les États bien constitués, le premier soin qu'il faut prendre est de ne point déroger, en quoi que ce soit, à la loi, et de se garder avec la plus scrupuleuse attention d'y apporter même les plus faibles atteintes. L'illégalité mine sourdement l'État, de même que de petites dépenses souvent répétées finissent par ruiner les fortunes. On ne remarque pas les pertes qu'on éprouve, parce qu'on ne les fait point en masse, elles échappent à l'observation et dupent la pensée, comme ce paradoxe des sophistes: « Si chaque partie est petite, le tout aussi doit l'être ». Or c'est là une idée qui est tout à la fois en partie vraie et en partie fausse, car l'ensemble, le tout lui-même n'est pas petit; mais il se compose de parties qui sont petites. Il faut donc ici d'abord prévenir le mal dès l'origine. En second lieu, il ne faut pas se fier à ces ruses et à ces sophismes qu'on ourdit contre le peuple; les faits sont là pour les condamner

absolument. Nous avons déjà dit plus haut ce que nous entendons par sophismes politiques, manœuvres que l'on croit si habiles.

§ 3. Mais on peut se convaincre que bien des aristocraties, et même quelques oligarchies, doivent leur durée moins à la bonté de cette constitution qu'à la prudente conduite des gouvernants, tant envers les simples citoyens qu'envers leurs collègues; soigneux d'éviter toute injustice à l'égard de ceux qui sont exclus des emplois, mais ne manquant jamais d'appeler les chefs au maniement des affaires; se gardant de blesser dans leurs préjugés de considération les citoyens qui y prétendent, et les masses, dans leurs intérêts matériels; surtout conservant entre eux et parmi tous ceux qui prennent part à l'administration des formes toutes démocratiques; car, entre égaux, ce principe d'égalité que les démocrates croient trouver dans la souveraineté de la majorité, n'est pas seulement juste, il est encore utile.

§ 4. Si donc les membres de l'oligarchie sont nombreux, il sera bon que plusieurs des institutions qui la régissent soient toutes populaires; que, par exemple, les magistratures ne durent que six mois, pour que tous les oligarques égaux entre eux puissent les exercer tour à tour. Par cela seul qu'ils sont égaux, ils forment une sorte de peuple; et ceci est si vrai, qu'il peut s'élever parmi eux, comme je l'ai déjà dit, des démagogues. Cette courte durée des fonctions est de plus un moyen de prévenir, dans les aristocraties et dans les oligarchies, la domination des minorités violentes. Quand on reste peu de temps en fonctions, il n'est pas aussi facile d'y faire le mal que quand on y demeure longtemps. C'est uniquement la durée trop prolongée du pouvoir qui amène la tyrannie dans les États oligarchiques et démocratiques. Ou bien, de part et d'autre, ce sont des citoyens puissants qui visent à la tyrannie: ici les démagogues, là les membres de la minorité héréditaire; ou bien ce sont des magistrats investis de quelque grand pouvoir, après qu'ils en ont joui longtemps.

§ 5. Les États se conservent, non pas seulement parce que les causes de ruine sont éloignées, mais quelquefois aussi parce qu'elles sont imminentes; la peur alors fait qu'on s'occupe avec un redoublement de sollicitude des affaires publiques. Aussi, les magistrats qui ont à cœur le maintien de la constitution doivent-ils parfois, en supposant fort proches des dangers éloignés, préparer des paniques de ce genre, pour que les citoyens veillent comme dans une alerte nocturne, et ne désertent pas la garde de la cité. De plus, c'est toujours par des moyens légaux qu'il faut tâcher de prévenir les luttes et les dissensions des citoyens puissants, et de prémunir ceux qui sont en dehors de la querelle, avant qu'ils y prennent part personnellement. Mais reconnaître ainsi les symptômes du mal n'est pas d'un esprit vulgaire, et cette perspicacité n'appartient qu'à l'homme d'État.

§ 6. Pour empêcher, dans l'oligarchie et dans la république, les révolutions que la quotité du cens peut amener, quand il reste immuable au milieu de l'accroissement général du numéraire, il convient de réviser les cotes en les comparant au passé, soit tous les ans, dans les États où le cens est annuel, soit, dans les grands États, tous les trois ans ou tous les cinq ans. Si les revenus se sont accrus, ou réduits, comparativement à ceux qui ont servi d'abord de base aux droits politiques, il faut pouvoir, en vertu d'une loi, élever ou abaisser le cens; l'élever

proportionnellement au niveau de la richesse publique, si elle s'est accrue; et en cas de diminution, le réduire dans une mesure égale.

§ 7. Si l'on néglige cette précaution dans les Etats oligarchiques et républicains, il s'établit bientôt, ici l'oligarchie, là le gouvernement héréditaire et violent d'une minorité; ou bien la démagogie succède à la république; la république ou la démagogie, à l'oligarchie.

Un point également important pour la démocratie, l'oligarchie, en un mot, pour tout gouvernement, c'est de veiller à ce qu'aucune supériorité disproportionnée ne s'élève dans l'Etat; c'est de donner aux fonctions peu d'importance et une longue durée, plutôt que de leur abandonner en un seul coup une autorité fort étendue; car le pouvoir est corrupteur, et tous les hommes ne sont pas capables de supporter la prospérité. Si l'on n'a pu organiser le pouvoir sur ces bases, on doit du moins se bien garder de le retirer tout à la fois, ainsi qu'on l'avait imprudemment donné; il faut le restreindre petit à petit.

§ 8. Mais c'est surtout par les lois mêmes qu'il convient de prévenir la formation de ces supériorités redoutables, qui s'appuient sur l'immensité de la fortune, sur les forces d'un parti nombreux. Quand on n'a pu les empêcher de se former, il faut faire en sorte qu'elles aillent étaler leur importance à l'étranger. D'un autre côté, comme les innovations peuvent s'introduire d'abord dans les mœurs des particuliers, on doit créer une magistrature chargée de veiller sur ceux dont la vie est peu d'accord avec la constitution: dans la démocratie, avec le principe démocratique; dans l'oligarchie, avec le principe oligarchique. Cette institution s'appliquerait également à tous les autres gouvernements. Par des motifs semblables, il faut ne jamais perdre de vue les accroissements de prospérité et de fortune que peuvent prendre les diverses classes de la société; et le moyen de prévenir le mal est de remettre le pouvoir et le maniement des affaires aux éléments opposés de l'État: j'entends par éléments opposés les gens distingués et le vulgaire, d'une part, et de l'autre, les pauvres et les riches. On doit s'attacher ou à confondre dans une union parfaite les pauvres et les riches, ou bien à augmenter la classe moyenne; car c'est ainsi qu'on empêche les révolutions qui naissent de l'inégalité.

§ 9. Voici un objet capital dans tout État: il faut bien faire en sorte, par la législation ou tout autre moyen aussi puissant, que les fonctions publiques n'enrichissent jamais ceux qui les occupent. Dans les oligarchies surtout, ceci est de la plus haute importance. La masse des citoyens ne s'irrite pas autant d'être exclue des emplois, exclusion qui peut être compensée pour eux par l'avantage de vaquer à leurs propres affaires, qu'elle s'indigne de penser que les magistrats volent les deniers publics; car alors on a deux motifs de se plaindre, puisqu'on est à la fois privé et du pouvoir et du profit qu'il procure.

§ 10. Une administration honnête, quand on peut l'établir, est même le seul moyen de faire coexister dans l'État la démocratie et l'aristocratie, c'est-à-dire d'accorder aux citoyens distingués et à la foule leurs prétentions respectives. En effet, le principe populaire, c'est la faculté pour tous d'arriver aux emplois; le principe aristocratique, c'est de ne les confier qu'aux citoyens éminents. Cette combinaison sera réalisée, si les emplois ne peuvent être lucratifs. Les pauvres alors, qui n'auraient rien à gagner, ne voudront pas du pouvoir et

penseront de préférence à leurs intérêts personnels; les riches pourront accepter le pouvoir, parce qu'ils n'ont pas besoin que la richesse publique vienne ajouter à la leur. De cette façon encore, les pauvres s'enrichiront en vaquant à leurs propres affaires, et les hautes classes ne seront point forcées d'obéir à des hommes sans consistance.

§ 11. Pour éviter du reste la dilapidation des revenus publics, qu'on fasse rendre les comptes en présence de tous les citoyens assemblés, et que des copies en soient affichées dans les phratries, les cantons et les tribus; et pour que les magistrats soient intègres, que la loi ait soin de payer en honneurs ceux qui se distinguent par leur bonne administration. Dans les démocraties, il faut empêcher non seulement qu'on en vienne à partager les biens des riches, mais même qu'on partage l'usufruit; ce qui, dans quelques États, a lieu par des moyens détournés. Il vaut mieux aussi ne pas accorder aux riches, même quand ils le demandent, le droit de subvenir aux dépenses publiques considérables, mais sans utilité réelle, telles que les représentations théâtrales, les fêtes aux flambeaux et autres dépenses du même genre.

§ 12. Dans les oligarchies, au contraire, la sollicitude du gouvernement doit être fort vive pour les pauvres; et parmi les emplois, il faut qu'on leur accorde ceux qui sont rétribués. Il faut punir tout outrage des riches à leur égard beaucoup plus sévèrement que les outrages des riches entre eux. Le système oligarchique a grand intérêt aussi à ce que les héritages s'acquièrent seulement par droit de naissance, et non à titre de donation, et qu'on ne puisse jamais en cumuler plusieurs. Par ce moyen, en effet, les fortunes tendent à se niveler; et les pauvres arrivent en plus grand nombre à l'aisance.

§ 13. Une institution également avantageuse à l'oligarchie et à la démocratie, c'est d'assurer l'égalité ou même la prééminence, pour tous les emplois qui ne sont pas de première importance dans l'Etat, aux citoyens qui ont une moindre part de pouvoir politique: dans la démocratie, aux riches; dans l'oligarchie, aux pauvres. Quant à ces hautes fonctions, elles doivent être toutes, ou du moins la plupart, exclusivement remises aux mains des citoyens qui jouissent des droits politiques.

§ 14. L'exercice des fonctions suprêmes demande dans ceux qui les obtiennent trois qualités: d'abord un attachement sincère à la constitution, une grande capacité pour les affaires, et en troisième lieu, une vertu et une justice analogues, dans chaque espèce de gouvernement, au principe spécial sur lequel il se fonde; car le droit variant selon les constitutions diverses, il faut nécessairement aussi que la justice se modifie pour chacune d'elles. Mais ici se présente une question. Comment se décider et choisir quand toutes les qualités requises ne se trouvent pas réunies dans le même individu? Par exemple, si tel citoyen, doué d'un grand talent militaire, est improbe et peu dévoué à la constitution; et si tel autre, fort honnête et partisan sincère de la constitution, est sans capacité militaire, lequel des deux choisira-t-on?

§ 15. Il faut, ce semble, s'attacher ici à bien connaître deux choses: quelle est la qualité vulgaire et quelle est la qualité rare. Ainsi pour le grade de général, il faut regarder à l'expérience plutôt qu'à la probité; car la probité se rencontre beaucoup plus aisément que le talent militaire. Pour la garde du trésor public, il convient de prendre un tout autre parti. Les

fonctions de trésorier exigent beaucoup plus de probité que n'en ont la plupart des hommes, tandis que la dose d'intelligence nécessaire pour les remplir est fort commune. Mais, peut-on dire encore, si un citoyen est à la fois rempli de capacité et d'attachement à la constitution, à quoi bon lui demander en outre de la vertu? Les deux qualités qu'il possède ne lui suffiront-elles donc pas pour bien faire? Non sans doute; car ces deux qualités éminentes peuvent s'unir à des passions sans frein. Les hommes, dans leurs propres intérêts, qu'ils connaissent et qu'ils aiment, ne se servent pas toujours fort bien eux-mêmes; qui répond qu'ils n'en feront pas autant quelquefois, quand il s'agira de l'intérêt public?

§ 16. En général, tout ce qui dans la loi concourt, d'après nos théories, au principe même de la constitution, est essentiel à la conservation de l'Etat. Mais l'objet le plus important c'est, ainsi que nous l'avons souvent répété, de rendre la partie des citoyens qui veut le maintien du gouvernement plus forte que celle qui en veut la chute. Il faut par-dessus tout se bien garder de négliger ce que négligent aujourd'hui tous les gouvernements corrompus, la modération et la mesure en toutes choses. Bien des institutions, en apparence démocratiques, sont précisément celles qui ruinent la démocratie; bien des institutions qui paraissent oligarchiques détruisent l'oligarchie.

§ 17. Quand on croit avoir trouvé le principe unique de vertu politique, on le pousse aveuglément à l'excès; mais l'erreur est grossière. Ainsi dans le visage humain, le nez, tout en s'écartant de la ligne droite, qui est la plus belle, pour se rapprocher de l'aquilin et du camus, peut cependant rester encore assez beau et assez agréable; mais si Ton poussait cette déviation à l'excès, on ôterait d'abord à cette partie la juste mesure qu'elle doit avoir, et elle perdrait enfin toute apparence de nez, par ses propres dimensions qui seraient monstrueuses, et par les dimensions beaucoup trop petites des parties voisines. Cette observation, qui pourrait s'appliquer également à toute autre partie du visage, s'applique absolument aussi à toutes les espèces de gouvernements.

§ 18. La démocratie et l'oligarchie, tout en s'éloignant de la constitution parfaite, peuvent être assez bien constituées pour se maintenir; mais si l'on exagère le principe de l'une ou de l'autre, on en fera d'abord des gouvernements plus mauvais, et l'on finira par les réduire à n'être plus même des gouvernements. Il faut donc que le législateur et l'homme d'Etat sachent bien distinguer, parmi les mesures démocratiques ou oligarchiques, celles qui conservent, et celles qui ruinent la démocratie ou l'oligarchie. Aucun de ces deux gouvernements ne saurait être et subsister sans renfermer dans son sein des riches et des pauvres. Mais quand l'égalité vient à s'établir dans les fortunes, la constitution est nécessairement changée; et en voulant détruire des lois faites en vue de certaines supériorités politiques, on détruit avec elles la constitution même.

§ 19. Les démocraties et les oligarchies commettent ici une faute également grave. Dans les démocraties où la foule peut faire souverainement les lois, les démagogues, par leurs attaques continuelles contre les riches, divisent toujours la cité en deux camps, tandis qu'ils devraient dans leurs harangues ne paraître préoccupés que de l'intérêt des riches; de même que, dans les oligarchies, le gouvernement ne devrait sembler avoir en vue que l'intérêt du peuple. Les

oligarques devraient surtout renoncer à prêter des serments comme ceux qu'ils prêtent aujourd'hui; car voici les serments que de nos jours ils font dans quelques États: « JE SERAI L'ENNEMI CONSTANT DU PEUPLE; JE LUI FERAI TOUT LE MAL QUE JE POURRAI LUI FAIRE. » Il faudrait concevoir la chose d'une façon tout opposée, et en prenant un masque tout différent, dire hautement dans les serments de ce genre: « JE NE NUIRAI JAMAIS AU PEUPLE. »

§ 20. Le point le plus important de tous ceux dont nous avons parlé pour la stabilité des États, bien que de nos jours il soit partout négligé, c'est de conformer l'éducation au principe même de la constitution. Les lois les plus utiles, les lois sanctionnées par l'approbation unanime de tous les citoyens, deviennent complètement illusoires, si les mœurs et l'éducation ne répondent pas aux principes politiques: démocratiques dans la démocratie, oligarchiques dans l'oligarchie; car il faut bien le savoir, si un seul citoyen est sans discipline, l'État lui-même participe de ce désordre.

§ 21. Une éducation conforme à la constitution, n'est pas celle qui apprend à faire tout ce qui plaît soit aux membres de l'oligarchie, soit aux partisans de la démocratie; c'est celle qui enseigne à pouvoir vivre sous un gouvernement oligarchique, ou sous un gouvernement démocratique. Dans les oligarchies actuelles, les fils des hommes au pouvoir vivent dans la mollesse, tandis que les enfants des pauvres, s'endurcissant au travail et à la fatigue, acquièrent le désir et la force de faire une révolution.

§ 22. Dans les démocraties, surtout dans celles qui paraissent constituées le plus démocratiquement, l'intérêt de l'État est tout aussi mal compris, parce qu'on s'y fait une idée très fautive de la liberté. Selon l'opinion commune, les deux caractères distinctifs de la démocratie sont la souveraineté du plus grand nombre et la liberté. L'égalité est le droit commun; et cette égalité, c'est précisément que la volonté de la majorité soit souveraine. Dès lors, liberté et égalité se confondent dans la faculté laissée à chacun de faire tout ce qu'il veut: « Tout à sa guise », comme dit Euripide. C'est là un bien dangereux système; car il ne faut pas que l'obéissance constante à la constitution puisse paraître aux citoyens un esclavage; au contraire, ils doivent y trouver sauvegarde et bonheur.

§ 23. Nous avons donc énuméré d'une manière à peu près complète les causes de révolution et de ruine, de salut et de stabilité, pour les gouvernements républicains.

CHAPITRE VIII: Des causes de révolution et de conservation pour les monarchies, royautés ou tyrannies; différence du roi et du tyran; les causes de révolution dans les monarchies sont identiques en partie à celles des républiques. Conspirations contre les personnes et contre le pouvoir; insultes faites par les tyrans; influence de la peur, et surtout du mépris; conspirations tramées par ambition de la gloire; attaques extérieures contre la tyrannie; attaques de ses propres partisans; causes de ruine pour la royauté; dangers de l'hérédité.

§ 1. Il nous reste à voir quelles sont les causes les plus ordinaires de renversement et de conservation pour la monarchie. Les considérations qu'il convient de présenter sur le destin des royautes et des tyrannies, se rapprochent beaucoup de celles que nous avons indiquées à propos des Etats républicains. La royauté se rapproche de l'aristocratie, et la tyrannie se compose des éléments de l'oligarchie extrême et de la démagogie; aussi est-elle pour les sujets le plus funeste des systèmes, parce qu'elle est formée de deux mauvais gouvernements, et qu'elle réunit les lacunes et les vices de l'un et de l'autre.

§ 2. Du reste, ces deux espèces de monarchies sont tout opposées, même dès leur point de départ. La royauté est créée par les hautes classes, qu'elle doit défendre contre le peuple, et le roi est pris dans le sein même des classes élevées, parmi lesquelles il se distingue par sa vertu supérieure, ou par les actions éclatantes qu'elle lui inspire, ou par l'illustration non moins méritée de sa race. Le tyran, au contraire, est tiré du peuple et de la masse, contre les citoyens puissants, dont il doit repousser l'oppression.

§ 3. On peut le voir sans peine par les faits. Presque tous les tyrans, on peut dire, ont été d'abord des démagogues, qui avaient gagné la confiance du peuple en calomniant les principaux citoyens. Quelques tyrannies se sont formées de cette manière quand les États étaient déjà puissants. D'autres, plus anciennes, n'étaient que des royautes violant toutes les lois du pays, et prétendant à une autorité despotique. D'autres ont été fondées par des hommes parvenus en vertu d'une élection aux premières magistratures, parce que jadis le peuple donnait à longue échéance tous les grands emplois et toutes les fonctions publiques. D'autres enfin sont sorties de gouvernements oligarchiques qui avaient imprudemment confié à un seul individu des attributions politiques d'une excessive importance.

§ 4. Grâce à ces circonstances, l'usurpation était alors facile à tous les tyrans; de fait, ils n'ont eu qu'à vouloir le devenir, parce qu'ils possédaient préalablement ou la puissance royale, ou celle qu'assure une haute considération: témoin Phidon d'Argos et tous les autres tyrans qui débutèrent par être rois; témoin tous les tyrans d'Ionie, et Phalaris, qui avaient d'abord été revêtus de hautes magistratures: Pansetius à Léontium, Cypsèle à Corinthe, Pisistrate à Athènes, Denys à Syracuse, et tant d'autres tyrans qui, comme eux, sont sortis de la démagogie.

§ 5. La royauté, je le répète, se classe auprès de l'aristocratie, en ce qu'elle est, comme elle, le prix de la considération personnelle, d'une vertu éminente, de la naissance, de grands services rendus, ou de tous ces avantages réunis à la capacité. Tous ceux qui ont rendu d'éminents services à des cités, à des peuples, ou qui étaient assez forts pour en rendre, ont obtenu cette haute distinction: les uns ayant par des victoires préservé le peuple de l'esclavage, comme Codrus; les autres lui ayant rendu la liberté, comme Cyrus; d'autres ayant fondé l'État lui-même, ou possédant le territoire, comme les rois des Spartiates, des Macédoniens et des Molosses

§ 6. Le roi a pour mission spéciale de veiller à ce que ceux qui possèdent n'éprouvent aucun tort dans leur fortune, et le peuple aucun outrage dans son honneur. Le tyran, au contraire,

comme je l'ai dit plus d'une fois, n'a jamais eu vue, dans les affaires communes, que son intérêt personnel. Le but du tyran, c'est la jouissance; celui du roi, c'est la vertu. Aussi, en fait d'ambition, le tyran songe-t-il surtout à l'argent; le roi, surtout à l'honneur. La garde d'un roi se compose de citoyens; celle d'un tyran, d'étrangers.

§ 7. Il est du reste bien facile de voir que la tyrannie a tous les inconvénients de la démocratie et de l'oligarchie. Comme celle-ci, elle ne pense qu'à la richesse, qui nécessairement peut seule lui garantir et la fidélité des satellites, et la jouissance du luxe. La tyrannie se défie aussi des masses, et leur enlève le droit de posséder des armes. Nuire au peuple, éloigner les citoyens de la cité, les disperser, sont des manœuvres communes à l'oligarchie et à la tyrannie. A la démocratie, la tyrannie emprunte ce système de guerre continuelle contre les citoyens puissants, cette lutte secrète et publique qui les détruit, ces bannissements qui les frappent sous prétexte qu'ils sont factieux et ennemis de l'autorité; car elle n'ignore pas que c'est des rangs des hautes classes que sortiront contre elle les conspirations, que les uns ourdissent dans l'intention de se saisir du pouvoir à leur profit, et les autres, pour se soustraire à l'esclavage qui les opprime. Voilà ce que signifiait le conseil de Périandre à Thrasybule; et ce nivellement des épîs qui dépassaient les autres, voulait dire qu'il fallait toujours se défaire des citoyens éminents.

§ 8. Tout ce que je viens de dire montre assez que les causes de révolution doivent être les mêmes à peu près dans les monarchies que dans les républiques. L'injustice, la peur, le mépris, ont presque toujours déterminé les conspirations des sujets contre les monarques. L'injustice les a cependant causées moins souvent encore que l'insulte, et parfois aussi les spoliations individuelles. Le but que se proposent les conspirations dans les républiques est aussi le même dans les Etats soumis à un tyran ou à un roi; elles ont toujours lieu parce que le monarque est comblé d'honneurs et de richesses, que lui envient tous les autres.

§ 9. Les conspirations s'attaquent, tantôt à la personne de ceux qui ont le pouvoir, tantôt au pouvoir lui-même. Le sentiment d'une insulte pousse surtout aux premières; et comme l'insulte peut être de bien des genres, le ressentiment qu'elle provoque peut avoir autant de caractères différents. Dans la plupart des cas, la colère en conspirant ne songe qu'à la vengeance; et elle n'est point ambitieuse. Témoin le sort des Pisistratides: ils avaient déshonoré la sœur d'Harmodius; Harmodius conspira pour venger sa sœur; Aristogiton, pour soutenir Harmodius. La conspiration tramée contre Périandre, tyran d'Ambracie, n'eut pas d'autre motif qu'une plaisanterie du tyran, qui, dans une orgie, avait demandé à l'un de ses mignons s'il ne l'avait pas rendu mère.

§ 10. Pausanias tua Philippe, parce que Philippe l'avait laissé insulter par les partisans d'Attale. Derdas conspira contre Amyntas le Petit, qui s'était vanté d'avoir eu la fleur de sa jeunesse. L'Eunuque tua Évagoras de Chypre, dont le fils l'avait outragé en lui enlevant sa femme.

§ 11. Bien des conspirations n'ont eu pour cause que les attentats dont quelques monarques s'étaient rendus coupables sur la personne d'un de leurs sujets. Telle fut la conspiration ourdie

contre Archélaüs par Cratée, qui n'avait jamais souffert qu'avec horreur ces indignes rapports. Aussi ne manqua-t-il point de saisir le premier prétexte plausible, beaucoup moins grave cependant que ne l'était celui-là. Archélaüs, après lui avoir promis une de ses filles, lui manqua de parole, et les maria toutes deux, l'une, par suite de sa défaite dans la guerre contre Sirrha et Arrhabaeus, au roi d'Elimée; l'autre, qui était la plus jeune, à Amyntas, fils de ce roi, comptant par là apaiser tout ressentiment entre Cratée et le fils de Cléopâtre. Mais le véritable motif de son inimitié fut l'indignation que ressentait le jeune homme des liens qui l'unissaient au roi.

§ 12. Hellanocrate de Larisse entra dans la conspiration pour un semblable outrage. Le tyran, qui avait abusé de sa jeunesse, ne le renvoyant pas dans sa patrie, comme il l'avait promis, Hellanocrate se persuada que cette intimité du roi ne venait point d'une passion réelle, et qu'elle n'avait pour but que de le déshonorer. Parrhon et Héraclide, tous deux d'Aenos, tuèrent Cotys pour venger leur père; et Adamas trahit Cotys, pour se venger de la mutilation outrageante qu'il lui avait fait subir dans son enfance.

§ 13. Bien souvent on conspire par colère des mauvais traitements que l'on a personnellement éprouvés. Même des magistrats, des membres de familles royales ont tué des tyrans, ou du moins ont conspiré, pour satisfaire des ressentiments de ce genre. A Mytilène, par exemple, les Penthalides, qui se plaisaient à parcourir la ville, en frappant du bâton tous ceux qu'ils rencontraient, furent massacrés par Mégacès, aidé de quelques amis; et plus tard, Smerdis tua Penthilus, qui l'avait maltraité, et dont la femme le poussait à cette vengeance. Si, dans la conspiration contre Archélaüs, Décamnichus se fit le chef des conspirateurs, en les excitant le premier, c'est qu'il était plein de fureur de ce qu'Archélaüs l'eût livré au poète Euripide, qui le fit cruellement fouetter, pour l'avoir raillé sur sa mauvaise baleine. Bien des monarques ont payé de semblables outrages de leur vie ou de leur repos.

§ 14. La peur, que nous avons indiquée comme une cause de bouleversement dans les républiques, n'agit pas moins dans les monarchies. Ainsi Artabane tua Xerxès dans la seule crainte qu'on n'apprît au roi qu'il avait fait pendre Darius, malgré l'ordre contraire qu'il en avait reçu. Mais Artabane avait espéré d'abord que Xerxès oublierait cette défense, qu'il lui avait faite au milieu d'un festin. Le mépris amène aussi des révolutions dans les états monarchiques. Sardanapale fut tué par un de ses sujets qui, si l'on en croit la tradition, l'avait vu tenant la quenouille au milieu de ses femmes. En admettant que ce fait soit faux pour Sardanapale, il peut certainement être vrai pour un autre. Dion ne conspira que par mépris contre le Jeune Denys, en voyant que tous ses sujets en faisaient si peu de cas, et qu'il était lui-même plongé dans une perpétuelle ivresse.

§ 15. C'est surtout par des motifs de cet ordre que se déterminent même parfois les amis du tyran; la confiance dont ils jouissent auprès de lui leur inspire le dédain, et l'espoir de cacher leurs complots. Souvent, quand on se croit en position de saisir le pouvoir de quelque manière que ce soit, il suffit de mépriser le tyran pour conspirer contre lui; car lorsqu'on est puissant et que, poussé par la conscience de ses forces, on dédaigne le danger, on se décide aisément à l'action. C'est ainsi que bien souvent les généraux n'ont pas d'autres motifs pour conspirer

contre les rois qui les emploient. Par exemple, Cyrus renversa Astyage, dont il méprisait la conduite et la puissance, et qui avait renoncé à l'exercice personnel du pouvoir, pour se livrer à tous les excès du plaisir. Seuthès le Thrace conspira de même contre Amodocus, dont il était général. Plusieurs motifs de ce genre peuvent se réunir pour déterminer les conspirations. Parfois, la cupidité se joint au mépris: témoin la conspiration de Mithridate contre Ariobarzane. Ces sentiments agissent surtout puissamment sur les hommes d'un caractère hardi, et qui ont su obtenir près des monarques une haute fonction militaire. Le courage, quand il est aidé de ressources puissantes, devient de l'audace; et, décidé par ces deux motifs, on conspire parce qu'on se croit à peu près certain du succès.

§ 16. Les conspirations par désir de la gloire ont un tout autre caractère que celles dont nous avons parlé jusqu'à présent. Elles n'ont pour mobiles ni l'envie des richesses immenses, ni le désir des honneurs suprêmes que le tyran possède et qui font si souvent conspirer contre lui. Ce n'est point par des considérations de ce genre que l'homme ambitieux se risque aux dangers d'un complot. Il laisse à d'autres les motifs vils et bas que nous venons de rappeler; mais de même qu'il s'aventurerait dans toute entreprise inutile, mais qui pourrait donner renom et célébrité, de même il conspire contre le monarque, avide non de puissance mais de gloire.

§ 17. Les hommes de cette trempe sont excessivement rares, parce que de telles résolutions supposent toujours un mépris absolu de sa propre vie, dans le cas où l'entreprise viendrait à échouer. La seule pensée dont on doit alors être animé est celle de Dion; mais il est difficile qu'elle puisse venir à bien des cœurs. Dion, quand il marcha contre Denys, n'avait avec lui que quelques soldats, déclarant que, quel que fût d'ailleurs le succès, c'en était assez pour lui d'avoir mis la main à cette entreprise, et que mourût-il aussitôt en touchant la terre de Sicile, sa mort serait toujours assez belle.

§ 18. La tyrannie peut être renversée, comme tout autre gouvernement, par une attaque extérieure, venant d'un Etat plus puissant qu'elle et constitué sur un principe opposé. Il est clair que ce gouvernement voisin, par l'opposition même de son principe, n'attend que le moment de l'attaque; et dès qu'on le peut, on fait toujours ce qu'on désire. Les Etats de principes différents sont toujours ennemis entre eux: la démocratie, par exemple, est l'ennemie de la tyrannie, tout autant que le potier peut l'être du potier, comme dit Hésiode; ce qui n'empêche pas que la démagogie poussée à son dernier terme ne soit aussi une véritable tyrannie. La royauté et l'aristocratie sont ennemies par la différence même de leur principe. Aussi, les Lacédémoniens avaient-ils pour système constant de renverser les tyrannies, comme le firent aussi les Syracusains, tant qu'ils furent régis par un bon gouvernement.

§ 19. La tyrannie trouve dans son propre sein une autre cause de ruine, quand l'insurrection vient de ceux même qu'elle emploie. Témoin la chute de la tyrannie fondée par Gélon; et de nos jours, celle de Denys. Thrasybule, frère d'Hiéron, s'attachait à flatter toutes les folles passions du fils que Gélon avait laissé, et le plongeait dans les plaisirs pour régner sous son nom. Les familiers du jeune prince conspirèrent, non pas tant pour renverser la tyrannie même, que pour supplanter Thrasybule; mais les associés qu'ils s'étaient donnés, saisirent

cette favorable occasion pour les chasser tous. Quant à Denys, ce fut Dion, son parent, qui marcha contre lui et put, avant de mourir, expulser le tyran à l'aide du peuple soulevé.

§ 20. Des deux sentiments qui causent le plus souvent les conspirations contre les tyrannies, la haine et le mépris, les tyrans méritent toujours au moins l'un, c'est la haine. Mais le mépris qu'ils inspirent amène fréquemment leur chute. Ce qui le prouve bien, c'est que ceux qui ont personnellement gagné le pouvoir ont su le conserver, et que ceux qui l'ont reçu par héritage l'ont presque aussitôt perdu. Avilis par les dérèglements de leur conduite, ils tombent aisément dans le mépris et fournissent de nombreuses et excellentes occasions aux conspirateurs.

§ 21. On peut ranger aussi la colère dans la même classe que la haine; l'une et l'autre poussent à des actions toutes pareil les; seulement la colère est encore plus active que la haine, parce qu'elle conspire avec d'autant plus d'ardeur que la passion ne réfléchit pas. C'est surtout le ressentiment d'une insulte qui livre les cœurs aux emportements de la colère: témoin la chute des Pisistratides et de tant d'autres. Cependant la haine est plus redoutable. La colère est toujours accompagnée d'un sentiment de douleur qui ne laisse pas de place à la prudence; l'aversion n'a point de douleur qui la trouble dans ses complots. Pour nous résumer, nous dirons que toutes les causes de révolution assignées par nous à l'oligarchie excessive et sans contre-poids, et à la démagogie extrême, s'appliquent également à la tyrannie; car ces deux formes de gouvernement sont de véritables tyrannies divisées entre plusieurs mains.

§ 22. La royauté a beaucoup moins à redouter les dangers du dehors, et c'est ce qui en garantit la durée. Mais c'est en elle-même qu'il faut rechercher toutes les causes de sa ruine. On peut les réduire à deux: l'une est la conjuration des agents qu'elle emploie; l'autre est sa tendance au despotisme, quand les rois prétendent accroître leur puissance, même aux dépens des lois. On ne voit guère de nos jours se former encore des royautés; et celles qui s'élèvent sont bien plutôt des monarchies absolues et des tyrannies que des royautés. C'est qu'en effet la véritable royauté est un pouvoir librement consenti, et jouissant seulement de prérogatives supérieures. Mais comme aujourd'hui les citoyens se valent en général, et qu'aucun n'a une supériorité tellement grande qu'il puisse exclusivement prétendre à une aussi haute position dans l'Etat, il s'ensuit qu'on ne donne plus son assentiment à une royauté, et que, si quelqu'un prétend régner par la fourbe ou par la violence, on le regarde aussitôt comme un tyran.

§ 23. Dans les royautés héréditaires, il faut ajouter cette cause de ruine toute spéciale, à savoir que la plupart de ces rois par héritage deviennent bien vite méprisables, et qu'on ne leur pardonne point un excès de pouvoir, -attendu qu'ils possèdent non pas une autorité tyrannique, mais une simple dignité royale. La royauté est très facile à renverser; car il n'y a plus de roi du moment qu'on ne veut plus en avoir; le tyran, au contraire, s'impose malgré la volonté générale.

§ 24. Telles sont pour les monarchies les principales causes de ruine; je n'en énumère point quelques autres qui se rapprochent de celles-là.

CHAPITRE IX: Des moyens de conservation pour les États monarchiques; la royauté se sauve par la modération. Les tyrannies ont deux systèmes fort différents pour se maintenir: la violence avec la ruse, et la bonne administration; esquisse du premier système; ses vices; esquisse du second système; ses avantages; portrait du tyran; durée des diverses tyrannies; détails historiques.

§ 1. En général, les États monarchiques doivent évidemment se conserver par des causes opposées à toutes celles dont nous venons de parler, suivant la nature spéciale de chacun d'eux. La royauté, par exemple, se maintient par la modération. Moins ses attributions souveraines sont étendues, plus elle a de chances de durer dans toute son intégrité. Le roi songe moins alors à se faire despote; il respecte plus dans toutes ses actions l'égalité commune; et les sujets de leur côté sont moins enclins à lui porter envie. Voilà ce qui explique la durée si longue de la royauté chez les Molosses. Chez les Lacédémoniens, elle n'a tant vécu que parce que, dès l'origine, le pouvoir fut partagé entre deux personnes; et que plus tard, Théopompe le tempéra par plusieurs institutions, sans compter le contrepoids qu'il lui donna dans l'établissement de l'Éphorie. En affaiblissant la puissance de la royauté, il lui assura plus de durée; il l'agrandit donc en quelque sorte, loin de la réduire; et il avait bien raison de répondre à sa femme, qui lui demandait s'il n'avait pas honte de transmettre à ses fils la royauté moins puissante qu'il ne l'avait reçue de ses ancêtres: « Non, » sans doute; car je la leur laisse beaucoup plus durable. »

§ 2. Quant aux tyrannies, elles se maintiennent de deux manières absolument opposées. La première est bien connue, et elle est mise en usage par presque tous les tyrans. C'est à Périandre de Corinthe qu'on fait honneur de toutes ces maximes politiques dont la monarchie des Perses peut offrir aussi bon nombre d'exemples. Déjà nous avons indiqué quelques-uns des moyens que la tyrannie emploie pour conserver sa puissance, autant que cela est possible. Réprimer toute supériorité qui s'élève; se défaire des gens de cœur; défendre les repas communs et les associations; interdire l'instruction et tout ce qui tient aux lumières, c'est-à-dire, prévenir tout ce qui donne ordinairement courage et confiance en soi; empêcher les loisirs et toutes les réunions où l'on pourrait trouver des amusements communs; tout faire pour que les sujets restent inconnus les uns aux autres, parce que les relations amènent une mutuelle confiance.

§ 3 De plus, bien connaître les moindres déplacements des citoyens, et les forcer en quelque façon à ne jamais franchir les portes de la cité, pour toujours être au courant de ce qu'ils font, et les accoutumer par ce continuel esclavage à la bassesse et à la timidité d'âme: tels sont les moyens mis en usage chez les Perses et chez les barbares, moyens tyranniques qui tendent tous au même but. En voici d'autres: savoir tout ce qui se dit, tout ce qui se fait parmi les sujets; avoir des espions pareils à ces femmes appelées à Syracuse les délatrices; envoyer, comme Hiéron, des gens pour tout écouter dans les sociétés, dans les réunions, parce qu'on est moins franc quand on redoute l'espionnage, et que si l'on parle, tout se sait;

§ 4 semer la discorde et la calomnie parmi les citoyens; mettre aux prises les amis entre eux; irriter le peuple contre les hautes classes, qu'on désunit entre elles. Un autre principe de la tyrannie est d'appauvrir les sujets, pour que, d'une part, sa garde ne lui coûte rien à entretenir, et que, de l'autre, occupés à gagner leur vie de chaque jour, les sujets ne trouvent pas le temps de conspirer. C'est dans cette vue qu'ont été élevés les pyramides d'Égypte, les monuments sacrés des Cypsélides, le temple de Jupiter Olympien par les Pisistratides, et les grands ouvrages de Polycrate à Samos, travaux qui n'ont qu'un seul et même objet, l'occupation constante et l'appauvrissement du peuple.

§ 5. On peut voir un moyen analogue dans un système d'impôts établis comme ils l'étaient à Syracuse: en cinq ans, Denys absorbait par l'impôt la valeur de toutes les propriétés. Le tyran fait aussi la guerre pour occuper l'activité de ses sujets, et leur imposer le besoin perpétuel d'un chef militaire. Si la royauté se conserve en s'appuyant sur des dévouements, la tyrannie ne se maintient que par une perpétuelle défiance de ses amis, parce qu'elle sait bien que, si tous les sujets veulent renverser le tyran, ses amis surtout sont en position de le faire.

§ 6. Les vices que présente la démocratie extrême se retrouvent dans la tyrannie: licence accordée aux femmes dans l'intérieur des familles pour qu'elles trahissent leur maris; licence aux esclaves, pour qu'ils dénoncent aussi leurs maîtres; car le tyran n'a rien à redouter des esclaves et des femmes; et les esclaves, pourvu qu'on les laisse vivre à leur gré, sont très partisans de la tyrannie et de la démagogie. Le peuple aussi parfois fait le monarque; et voilà pourquoi le flatteur est en haute estime auprès de la foule comme auprès du tyran. Près du peuple, on trouve le démagogue, qui est pour lui un véritable flatteur; près du despote, on trouve ses vils courtisans, 'qui ne font qu'œuvre de flatterie perpétuelle. Aussi la tyrannie n'aime-t-elle que les méchants, précisément parce qu'elle aime la flatterie, et qu'il n'est point de cœur libre qui s'y abaisse. L'homme de bien sait aimer, mais il ne flatte pas. De plus, les méchants sont d'un utile emploi dans des projets pervers: « Un clou chasse l'autre », dit le proverbe.

§ 7. Le propre du tyran est de repousser tout ce qui porte une âme fière et libre; car il se croit seul capable de posséder ces hautes qualités; et l'éclat dont brilleraient auprès de lui la magnanimité et l'indépendance d'un autre, anéantirait cette supériorité de maître que la tyrannie revendique pour elle seule. Le tyran hait donc ces nobles natures, comme attentatoires à sa puissance. C'est encore l'usage du tyran d'inviter à sa table et d'admettre dans son intimité des étrangers plutôt que des nationaux; ceux-ci sont pour lui des ennemis; ceux-là n'ont aucun motif d'agir contre son autorité. Toutes ces manœuvres et tant d'autres du même genre, que la tyrannie emploie pour se maintenir, sont d'une profonde perversité.

§ 8. En les résumant, on peut les classer sous trois chefs principaux, qui sont le but permanent de la tyrannie: d'abord, l'abaissement moral des sujets; car des âmes avilies ne pensent jamais à conspirer; en second lieu, la défiance des citoyens les uns à l'égard des autres; car la tyrannie ne peut être renversée qu'autant que des citoyens ont assez d'union pour se concerter. Aussi, le tyran poursuit-il les hommes de bien comme les ennemis directs de sa puissance, non pas seulement parce que ces hommes-là repoussent tout despotisme comme dégradant, mais

encore parce qu'ils ont foi en eux-mêmes et obtiennent la confiance des autres, et qu'ils sont incapables de se trahir entre eux ou de trahir qui que ce soit. Enfin, le troisième objet que poursuit la tyrannie, c'est l'affaiblissement et l'appauvrissement des sujets; car on n'entreprend guères une chose impossible, ni par conséquent de détruire la tyrannie quand on n'a pas les moyens de la renverser.

§ 9. Ainsi, toutes les préoccupations du tyran peuvent se diviser en trois classes que nous venons d'indiquer, et l'on peut dire que toutes ses ressources de salut se groupent autour de ces trois bases: la défiance des citoyens entre eux, leur affaiblissement et leur dégradation morale. Telle est donc la première méthode de conservation pour les tyrannies.

§ 10. Quant à la seconde, elle s'attache à des soins radicalement opposés à tous ceux que nous venons d'indiquer. On peut la tirer de ce que nous avons dit des causes qui ruinent les royautes; car de même que la royauté compromet son autorité en voulant la rendre plus despotique, de même la tyrannie assure la sienne en la rendant plus royale. Il n'est ici qu'un point essentiel qu'elle ne doit jamais oublier: qu'elle ait toujours la force nécessaire pour gouverner, non pas seulement avec l'assentiment général, mais aussi malgré la volonté générale; renoncer à ce point, ce serait renoncer à la tyrannie même. Mais cette base une fois assurée, le tyran peut pour tout le reste se conduire comme un véritable roi, ou du moins en prendre adroitement toutes les apparences.

§ 11. D'abord, il paraîtra s'occuper avec sollicitude des intérêts publics, et il ne se montrera point follement dissipateur de ces riches offrandes que le peuple a tant de peine à lui faire, et que le maître tire des fatigues et de la sueur de ses sujets, pour les prodiguer à des courtisanes, à des étrangers, à des artistes cupides. Le tyran rendra compte des recettes et des dépenses de l'État, chose que du reste plus d'un tyran a faite; car il a par là cet avantage de paraître un administrateur plutôt qu'un despote; il n'a point à redouter d'ailleurs de ne jamais manquer de fonds tant qu'il reste maître absolu du gouvernement.

§ 12. S'il vient à voyager loin de sa résidence, il vaut mieux avoir ainsi placé son argent plutôt que de laisser derrière soi des trésors accumulés; car alors ceux à la garde de qui il se confie sont moins tentés par ses richesses. Lorsque le tyran se déplace, il redoute ceux qui le gardent plus que les autres citoyens: ceux-là le suivent dans sa route, tandis que ceux-ci restent dans la ville. D'un autre côté, en levant des impôts, des redevances, il faut qu'il semble n'agir que dans l'intérêt de l'administration publique, et seulement pour préparer des ressources en cas de guerre; en un mot, il doit paraître le gardien et le trésorier de la fortune générale et non de sa fortune personnelle.

§ 13. Il ne faut pas que le tyran se montre d'un difficile accès; toutefois son abord doit être grave, pour inspirer non la crainte, mais le respect. La chose est du reste fort délicate; car le tyran est toujours bien près d'être méprisé; mais, pour provoquer le respect, il doit, même en faisant peu de cas des autres talents, tenir beaucoup au talent politique, et se faire à cet égard une réputation inattaquable. De plus, qu'il se garde bien lui-même, qu'il empêche soigneusement tous ceux qui l'entourent d'insulter jamais la jeunesse de l'un ou l'autre sexe.

Que les femmes dont il dispose montrent la même réserve avec les autres femmes; car les querelles féminines ont perdu plus d'une tyrannie.

§ 14. S'il aime le plaisir,, qu'il ne s'y livre jamais comme le font certains tyrans de notre époque, qui, non contents de se plonger dans les jouissances dès le soleil levé et pendant plusieurs jour de suite, veulent encore étaler leur licence sous les yeux de tous les citoyens, auxquels ils prétendent faire admirer ainsi leur bonheur et leur félicité. C'est en ceci surtout que le tyran doit user de modération; et s'il ne le peut, qu'il sache au moins se dérober aux regards de la foule. L'homme qu'on surprend sans peine et qu'on méprise, ce n'est point l'homme tempérant et sobre, c'est l'homme ivre; ce n'est point celui qui veille, c'est celui qui dort.

§ 15. Le tyran prendra le contre-pied de toutes ces vieilles maximes qu'on dit à l'usage de la tyrannie. Il faut qu'il embellisse la ville, comme s'il en était l'administrateur et non le maître. Surtout qu'il affiche avec le plus grand soin une piété exemplaire. On ne redoute pas autant l'injustice de la part d'un homme qu'on croit religieusement livré à tous ses devoirs envers les dieux; et l'on ose moins conspirer contre lui, parce qu'on lui suppose le ciel même pour allié. Il faut toutefois que le tyran se garde de pousser les apparences jusqu'à une ridicule superstition. Quand un citoyen se distingue par quelque belle action, il faut le combler de tant d'honneurs qu'il ne pense pas pouvoir en obtenir davantage d'un peuple indépendant. Le tyran répartira en personne les récompenses de ce genre, et laissera aux magistrats inférieurs et aux tribunaux le soin des châtimens.

§ 16. Tout gouvernement monarchique, quel qu'il soit, doit se garder d'accroître outre mesure la puissance d'un individu; ou, si la chose est inévitable, il faut alors prodiguer les mêmes dignités à plusieurs autres; c'est le moyen de les maintenir mutuellement. S'il faut nécessairement créer une de ces brillantes fortunes, que le tyran ne s'adresse pas du moins à un homme audacieux; car un cœur rempli d'audace est toujours prêt à tout entreprendre; et s'il faut renverser quelque haute influence, qu'il y procède par degrés, et qu'il ait soin de ne point détruire d'un seul coup les fondemens sur lesquels elle repose.

§ 17. Que le tyran, en ne se permettant jamais d'outrage d'aucun genre, en évite deux surtout: c'est de porter la main sur qui que ce soit, et d'insulter la jeunesse. Cette circonspection est particulièrement nécessaire à l'égard des cœurs nobles et fiers. Les âmes cupides souffrent impatiemment qu'on les froisse dans leurs intérêts d'argent; mais les âmes fières et honnêtes souffrent 'bien davantage d'une atteinte portée à leur honneur. De deux choses l'une: ou il faut renoncer à toute vengeance contre des hommes de ce caractère, ou bien les punitions qu'on leur inflige doivent sembler toutes paternelles, et non le résultat du mépris. Si le tyran a quelques relations avec la jeunesse, il faut qu'il paraisse ne céder qu'à sa passion, et non point abuser de son pouvoir. En général, dès qu'il peut y avoir apparence de déshonneur, il faut que la réparation l'emporte de beaucoup sur l'offense.

§ 18. Parmi les ennemis qui en veulent à la personne même du tyran, ceux-là sont les plus dangereux et les plus à surveiller, qui ne tiennent point à leur vie pourvu qu'ils aient la sienne.

Aussi faut-il se garder avec la plus grande attention des hommes qui se croient insultés dans leur personne ou dans celle de gens qui leur sont chers. Quand on conspire par ressentiment, on ne s'épargne pas soi-même, et ainsi que le dit Héraclite: « Le ressentiment est bien difficile à combattre, car il met sa vie à l'enjeu ».

§ 19. Comme l'État se compose toujours de deux partis bien distincts, les pauvres et les riches, il faut persuader aux uns et aux autres qu'ils ne trouveront de garantie que dans le pouvoir, et prévenir entre eux toute injustice mutuelle. Mais entre ces deux partis, le plus fort est toujours celui qu'il faut prendre pour instrument du pouvoir, afin que, dans un cas extrême, le tyran ne soit pas forcé ou de donner la liberté aux esclaves, ou d'enlever les armes aux citoyens. Ce parti suffit toujours à lui seul pour défendre l'autorité, dont il est l'appui, et pour lui assurer le triomphe contre ceux qui l'attaquent.

§ 20. Du reste, nous croyons qu'il serait inutile d'entrer dans de plus longs détails. L'objet essentiel est ici bien évident. Il faut que le tyran paraisse à ses sujets, non point un despote, mais un administrateur, un roi; non point un homme qui fait ses propres affaires, mais un homme qui administre celles des autres. Il faut que dans toute sa conduite, il recherche la modération et non pas les excès. Il faut qu'il admette dans sa société les citoyens distingués, et qu'il s'attire par ses manières l'affection de la foule. Par là, il sera infailliblement sûr, non seulement de rendre son autorité plus belle et plus aimable, parce que ses sujets seront meilleurs, et non point avilis, et qu'il n'excitera ni haine, ni crainte; mais encore il rendra son autorité plus durable. En un mot, il faut qu'il se montre complètement vertueux ou du moins vertueux à demi, et qu'il ne se montre jamais vicieux, ou du moins jamais autant qu'on peut l'être.

§ 21. Et cependant, malgré toutes ces précautions, les moins stables des gouvernements sont l'oligarchie et la tyrannie. La plus longue tyrannie a été celle d'Orthagoras et de ses descendants, à Sicyone; elle a duré cent ans; c'est qu'ils surent habilement ménager leurs sujets et se soumettre eux-mêmes en bien des choses au joug de la loi. Clisthène évita le mépris par sa capacité militaire, et il mit sans cesse tous ses soins à se concilier l'amour du peuple. Il alla même, dit-on, jusqu'à couronner de ses mains le juge qui avait prononcé contre lui en faveur de son antagoniste; et si l'on en croit la tradition, la statue assise qui est dans la place publique est celle de ce juge indépendant. Pisistrate, dit-on aussi, se laissa citer en justice devant l'Aréopage.

§ 22. La plus longue tyrannie est en second lieu celle des Cypsélides, à Corinthe. Elle dura soixante-treize ans et six mois. Cypsèle régna personnellement trente ans, et Periandre quarante-quatre; Psammétichus, fils de Gordius, régna trois ans. Ce sont les mêmes causes qui maintinrent si longtemps la tyrannie de Cypsèle; car il était démagogue aussi; et, durant tout son règne, il ne voulut jamais avoir de satellites. Périandre était un despote, mais un grand général.

§ 23. Il faut mettre en troisième lieu, après ces deux premières tyrannies, celle des Pisistratides, à Athènes; mais elle eut des intervalles. Pisistrate, durant sa puissance, fut forcé

de prendre deux fois la fuite, et en trente-trois ans, il n'en régna réellement que dix-sept; ses enfants en régnèrent dix-huit: en tout trente-cinq ans. Viennent en suite les tyrannies d'Hiéron et de Gélon à Syracuse. Cette dernière ne fut pas longue, et à elles deux, elles durèrent dix-huit années. Gélon mourut dans la huitième année de son règne; Hiéron régna dix ans; Thrasybule fut renversé au bout du onzième mois. A tout prendre, la plupart des tyrannies n'ont eu qu'une très courte existence.

§ 24. Telles sont à peu près, pour les gouvernements républicains et pour les monarchies, toutes les causes de ruine qui les menacent; et tels sont les moyens de salut qui les maintiennent.

CHAPITRE X: Critique de la théorie de Platon sur les révolutions; erreurs commises par Platon relativement à l'ordre où se succèdent le plus ordinairement les divers gouvernements; Platon a trop restreint la question.

§ 1. Dans la République, Socrate parle aussi des révolutions; mais il n'a pas fort bien traité ce sujet. Il n'assigne même aucune cause spéciale de révolutions à la parfaite république, au premier gouvernement. A son avis, les révolutions viennent de ce que rien ici-bas ne peut subsister éternellement, et que tout doit changer dans un certain laps de temps; et il ajoute que « ces perturbations dont la racine augmentée d'un tiers plus cinq donne deux harmonies, ne commencent que lorsque le nombre a été géométriquement élevé au cube, attendu que la nature crée alors des êtres vicieux et radicalement incorrigibles ». Cette dernière partie de son raisonnement n'est peut-être pas fausse; car il est des hommes naturellement incapables de recevoir de l'éducation et de devenir vertueux. Mais pourquoi cette révolution dont parle Socrate s'appliquerait-elle à cette république qu'il nous donne comme parfaite, plus spécialement qu'à tout autre Etat, ou à tout autre objet de ce monde?

§ 2. Puis, dans cet instant qu'il assigne à la révolution universelle, même les choses qui n'ont point commencé d'être ensemble changeront cependant à la fois! et un être né le premier jour delà catastrophe y sera compris comme les autres ! On peut demander encore pourquoi la parfaite république de Socrate passe en se changeant au système Lacédémonien. Un système politique quel qu'il soit se change dans le système qui lui est diamétralement opposé plus ordinairement que dans le système qui en est proche. On en peut dire autant de toutes les révolutions qu'admet Socrate, quand il assure que le système Lacédémonien se change en oligarchie, l'oligarchie en démagogie, et celle-là enfin en tyrannie. Mais c'est précisément tout le contraire. L'oligarchie, par exemple, succède à la démagogie bien plus souvent que la monarchie.

§ 3. De plus, Socrate ne dit pas si la tyrannie a ou n'a pas de révolutions; il ne dit rien des causes qui les amènent, ni du gouvernement qui se substitue à celui-là. On conçoit aisément son silence, qu'il avait grand peine à ne pas garder; tout ici doit rester complètement obscur, parce que, dans les idées de Socrate, il faut que de la tyrannie on revienne à cette première république parfaite qu'il a conçue, seul moyen d'obtenir ce cercle sans fin dont il parle. Mais la tyrannie succède aussi à la tyrannie: témoin celle de Clisthène succédant à celle de Myron,

à Sicyone. La tyrannie peut encore se changer en oligarchie, comme celle d'Antiléon à Chalcis; ou en démagogie, comme celle de Grêlon à Syracuse; ou en aristocratie, comme celle de Charilaüs à Lacédémone, et comme on le vit à Carthage.

§ 4. L'oligarchie, de son côté, se change en tyrannie, et c'est ce qui arriva jadis à la plupart des oligarchies siciliennes. Qu'on se souvienne qu'à l'oligarchie succéda la tyrannie de Panaetius à Léontium; à Gèle, celle de Cléandre; à Rhéges, celle d'Anaxilas; et qu'on se rappelle tant d'autres exemples qu'on pourrait citer également. C'est encore une erreur de faire naître l'oligarchie de l'avidité et des occupations mercantiles des chefs de l'État. Il faut bien plutôt en demander l'origine à cette opinion des hommes à grandes fortunes, qui croient que l'égalité politique n'est pas juste entre ceux qui possèdent et ceux qui ne possèdent pas. Dans presque aucune oligarchie, les magistrats ne peuvent se livrer au commerce; et la loi le leur interdit. Bien plus, à Carthage, qui est un Etat démocratique, les magistrats font le commerce; et l'État cependant n'a point encore éprouvé de révolution.

§ 5. Il est encore fort singulier d'avancer que dans l'oligarchie l'État est divisé en deux partis, les pauvres et les riches; est-ce bien là une condition plus spéciale de l'oligarchie que de la république de Sparte, par exemple, ou de tout autre gouvernement, dans lequel les citoyens ne possèdent pas tous des fortunes égales, ou ne sont pas tous également vertueux? En supposant même que personne ne s'appauvrisse, l'État n'en passe pas moins de l'oligarchie à la démagogie, si la masse des pauvres s'accroît, et de la démocratie à l'oligarchie, si les riches deviennent plus puissants que le peuple, selon que les uns se relâchent et que les autres s'appliquent au travail. Socrate néglige toutes ces causes si diverses qui amènent les révolutions, pour s'attacher à une seule, attribuant exclusivement la pauvreté à l'inconduite et aux dettes, comme si tous les hommes ou du moins presque tous naissaient dans l'opulence.

§ 6. C'est une grave erreur. Ce qui est vrai, c'est que les chefs de la cité peuvent, quand ils ont perdu leur fortune, recourir à une révolution, et que, quand des citoyens obscurs perdent la leur, l'État n'en reste pas moins fort tranquille. Ces révolutions n'amènent pas non plus la démagogie plus fréquemment que tout autre système. Il suffit d'une exclusion politique, d'une injustice, d'une insulte, pour causer une insurrection et un bouleversement dans la constitution, sans que les fortunes des citoyens soient en rien délabrées. La révolution n'a souvent pas d'autre motif que cette faculté laissée à chacun de vivre comme il lui convient, faculté dont Socrate attribue l'origine à un excès de liberté. Enfin, au milieu de ces espèces si nombreuses d'oligarchies et de démocraties, Socrate ne parle de leurs révolutions que comme si chacune d'elles était unique en son genre. »

ARISTOTE, *La politique*, traduction de J. Barthélémy Saint-Hilaire, 3^e édition, revue et corrigée, Paris, Librairie philosophique de Ladrangé, 1874, Livre VIII.

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

OUVRAGES D'ARISTOTE

- *La Politique*, traduction de J. Barthélémy Saint-Hilaire, troisième édition, Revue et corrigée, Paris, Librairie philosophique de Ladrance, 1874, nouvelle édition numérique, Abbé Stéphane Torqueau, 2008.
- *Ethique à Nicomaque*, traduction de J. Tricot, version numérique.

AUTRES OUVRAGES

- Arendt, Hannah, *Essai sur la révolution*, Paris, 1963, trad. fr. Gallimard, 1967.
- Blay, Michel (Dir), *Grand Dictionnaire de Philosophie*, Edition Larousse, Paris, 2003.
- Ellul, Jacques, *Autopsie de la révolution*, Paris, 2e édition, 1969. La Table Ronde, 2008.
- Hegel, *Principes de la philosophie du droit*, traduit de l'allemand par André Kahn et préfacé par Jean Hyppolite, Paris, Gallimard, 1990.
- Hobbes, Thomas, *Le Léviathan*, traduction originale de M. Philippe Follio, version numérique, 2002.
- Kant, Emmanuel, *Qu'est-ce que Les Lumières ?* traduction de Jean Mondot, Publications de l'Université de Saint Etienne, version numérique.
- Locke, John, *Traité du gouvernement civil*, traduction française de David Mazel à partir de la 5^e édition de Londres en 1725, version numérique de Jean Marie Tremblay, 1995.
- Machiavel, *Le prince et autres textes*, document numérisé par Jean-Marie Tremblay.

- Machiavel, *Les Discours sur la première décade de Tite-Live*, document numérisé par Jean-Marie Tremblay.
- Marx et Engels, *Le manifeste du parti communiste*, traduction de Laura Lafargue, numérisé par Jean-Marie Tremblay.
- Platon, *La République*, source : Livres et books, document numérique.
- Platon, *Le Politique ou de la royauté*, traduction Dacier et Grou, document numérisé par Daniel Banda, 1885.
- Rousseau, Jean-Jacques, *Le Contrat social ou Principe du droit politique*, document numérisé par Jean-Marie Tremblay.
- Rousseau, Jean-Jacques, *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*, source : livres et books, 1755.

TABLE DES MATIERES

DEDICACE	i
REMERCIEMENTS.....	ii
RESUME	iii
ABSTRACT	iv
INTRODUCTION GENERALE.....	1
PREMIERE PARTIE : DE LA NATURE DES GOUVERNEMENTS.....	6
INTRODUCTION PARTIELLE	7
CHAPITRE I LES GOUVERNEMENTS PURS	8
I-1 LA ROYAUTE.....	9
I-2 L'ARISTOCRATIE.....	10
I-3 LA REPUBLIQUE	11
CHAPITRE II : LES GOUVERNEMENTS DEVIANTS	14
II-1 LA TYRANNIE	14
II-2 L'OLIGARCHIE	15
II-3 LA DEMAGOGIE	15
CONCLUSION PARTIELLE	17
DEUXIEME PARTIE : LES FACTEURS DE RUINE DES GOUVERNEMENTS ET MOYENS DE LEUR SURVIE	18
INTRODUCTION PARTIELLE.....	19
CHAPITRE III : LES CAUSES DE BOULEVERSEMENT DES GOUVERNEMENTS...	20
III-1 LES CAUSES GENERALES DE REVOLUTIONS	20
III-2 LES CAUSES DE DESTABILISATION DANS LES GOUVERNEMENTS DEMOCRATIQUES, ARISTOCRATIQUES ET OLIGARCHIQUES	24
III-3 LES FACTEURS DE REVOLUTIONS DANS LES GOUVERNEMENTS MONARCHIQUES	27
CHAPITRE IV : LES MOYENS DE CONSERVATION DES DIFFERENTS GOUVERNEMENTS.....	31

IV-1 LES MOYENS DE STABILITE DES REGIMES REPUBLICAINS : DEMOCRATIE, ARISTOCRATIE ET OLIGARCHIE	31
IV-2 LES MOYENS DE CONSERVATION POUR LES ETATS MONARCHIQUES	36
CONCLUSION PARTIELLE.....	43
TROISIEME PARTIE : ENJEUX PHILOSOPHIQUES ET POLITIQUES DE LA PENSEE PERIPATETICIENNE.....	45
INTRODUCTION PARTIELLE	46
CHAPITRE V : TENDANCE HISTORICISTE ET POLITISTE DE LA PHILOSOPHIE D'ARISTOTE	47
V-1 CARATERE HISTORICISTE DE LA DEMARCHE PERIPATETICIENNE	47
V-2 UNE REFLEXION POLITISTE AVANT LA LETTRE.....	49
CHAPITRE VI : LA FECONDITE DE L'OBSERVATION EMPIRIQUE POUR L'IDEAL PHILOSOPHIQUE	51
VI-1 LA RICHESSE DE L'EXPERIENCE.....	51
VI-2 UNE PENSEE PHILOSOPHIQUE AU SECOURS DE L'ACTION POLITIQUE.....	52
CONCLUSION PARTIELLE	55
CONCLUSION GENERALE.....	56
ANNEXE.....	59
BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE	91